



Pearson lance sa campagne: "Je parlerai à la population, non à mes adversaires"

Par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA. — La prospérité, le haut niveau de l'emploi, l'unité de la Confédération, tels sont les thèmes que développera le parti libéral durant la prochaine campagne. "Je n'ai pas du tout l'intention de m'occuper des craintes et des espoirs des conservateurs, de leurs sarcasmes et de leurs propos diffamatoires et destructifs", a dit M. Lester Pearson hier à un déjeuner groupant la majorité des 265 candidats du parti au Château Laurier. Je m'occuperai surtout des problèmes de notre pays et des grandes perspectives, ainsi que des programmes que nous voulons mener à bonne fin.

Il s'apitoiera sur la fragilité du pouvoir minoritaire, réclamera une majorité pour le parti libéral en donnant l'impression qu'il est seul capable de gouverner avec sagesse. Quand il fera acte d'humilité afin de démentir l'accusation d'arrogance qui pèse depuis C. D. Howe sur les libéraux, ce sera généralement en appuyant sur les faiblesses de l'adversaire pour mieux faire reconnaître l'infailibilité de son parti. "Je fais parfois des erreurs, dira-t-il, mais les autres ne font que des erreurs". Comme hier lorsqu'il a déclaré: "Bien que minoritaire, notre gouvernement a accompli beaucoup de choses. Nous avons commis des erreurs et nous avons eu des déceptions et des reculs. Je ne suis pas meilleur que les

autres. Mais nous avons réussi dans tant de domaines que l'on croyait si difficiles et ardues que les gouvernements précédents les avaient évitées. Qui voudrait retourner au chômage, au désordre et à la confusion d'avant 1963?"

Sous prétexte de ne pas tomber dans le piège tendu par les conservateurs, il feindra d'ignorer les histoires touchées et les menus scandales qui ont embarrassé son gouvernement en attendant qu'il en parle peu, les électeurs les auront oubliés au moment de déposer leur bulletin de vote. "Je m'adresserai à la population, non à mes adversaires, a-t-il dit. De ceux-ci, je ne dirai pas un mot. De ce que nous avons accompli et de ce que nous pouvons faire encore moyennant une majorité parlementaire, je parlerai constamment".

Voir page 2: Pearson lance sa campagne

Aide accrue à l'éducation

Le premier ministre Lester Pearson a promis hier que son gouvernement apportera une aide accrue à l'éducation.

Sans préciser davantage, le premier ministre qui espère que son parti sera reporté au pouvoir le 8 novembre a signalé que ce projet serait d'abord étudié de concert avec les gouvernements provinciaux avant d'être mis en vigueur.

On croit comprendre qu'il s'agit d'une augmentation des subventions fédérales aux institutions universitaires.



Pékin annonce que l'Inde a démantelé ses bases à la frontière du Sikkim

PEKIN. — La guerre sino-indienne n'aura pas lieu. L'ultimatum lancé par Pékin est devenu sans objet. Une vingtaine d'heures avant son expiration, Pékin a en effet annoncé que les conditions avaient été remplies par l'Inde, c'est-à-dire que les défenses frontalières établies à la frontière du Sikkim avaient bien été démantelées. C'est le 16 septembre, que le gouvernement de la Chine populaire lançait cet ultimatum qui venait aggraver de façon dramatique le conflit qui opposait depuis quelque temps, à propos du Cachemire, l'Inde et le Pakistan.

Quelques heures avant l'expiration du premier délai fixé, Pékin demanda de le prolonger de trois jours, c'est-à-dire que l'échéance s'en trouvait reportée à mercredi à midi. Pékin, cette fois encore, ne précisait pas la nature de la menace et parlait seulement de "graves conséquences" pour l'Inde si elle ne cédait pas. Le gouvernement indien proclamait que le pays se défendrait farouchement s'il était attaqué.

L'atmosphère, du moins en ce qui concerne l'Inde et la Chine, n'apparaissait nullement hier de nature à laisser prévoir un tel dénouement. Accusations, démentis et protestations s'échangeaient entre les deux parties. Des forces indiennes ont pénétré au Tibet, accusait Pékin. La Nouvelle-Dehli le niait et répliquait en dénonçant "des activités agressives des Chinois dans le territoire indien du Ladakh".

Crimes et d'échapper à la responsabilité de ses incursions et de l'édification de nombreux ouvrages militaires en territoire chinois.

A Jelep La, les troupes indiennes infiltrées ont hâtivement démolli en profitant de la nuit leurs ouvrages militaires tout en laissant cependant des traces de ces ouvrages sur le terrain.

A Cho La, où des ouvrages militaires avaient été également érigés par les troupes indiennes, ces dernières se sont enfuies le lendemain de l'envoi de la note chinoise au gouvernement indien sans démolir les ouvrages et sans emporter leurs installations téléphoniques.

Voir page 2: Pékin



M. Martin: une session vitale pour l'O.N.U.

NATIONS UNIES. — M. Paul Martin, ministre des affaires extérieures du Canada est arrivé hier à New York où il doit assister à la 20e session de l'Assemblée générale des Nations unies.

M. Martin a notamment déclaré que la nouvelle session allait être vitale pour les Nations unies. "Nous avons maintenant la possibilité, a-t-il dit, de faire de l'Assemblée un forum où seront discutées les questions concernant la paix dans le monde; des négociations privées n'ayant pas réussi à résoudre ces questions, j'espère qu'elles le seront grâce au jugement des 117 nations", représentées aux Nations unies.

M. Martin a déclaré que la question du Vietnam serait discutée mais il a refusé de dire qu'elles étaient les autres questions à l'ordre du jour. Il a également refusé de dire quelle serait la position du Canada au sujet de l'éventuelle admission de la Chine populaire aux Nations unies. M. Martin a en effet déclaré que son pays avait grandement apprécié les efforts de médiation de M. Thant dans le conflit indo-pakistanaï et qu'il espérait que "ce différend entre deux de nos partenaires du Commonwealth serait très prochainement réglé".

Séance de nuit au Conseil de sécurité

Le Pakistan demande des garanties avant d'accepter le cessez-le-feu

NATIONS UNIES. — L'impression générale aux Nations unies, hier soir, au moment de mettre sous presse, était que le Conseil de sécurité se réunirait vers minuit, le Pakistan tenant à obtenir certaines "assurances" du Conseil de sécurité concernant l'avenir du Cachemire avant l'heure limite du cessez-le-feu, 3 heures du matin.

On apprenait par ailleurs hier soir que l'avis amenant le ministre des affaires étrangères du Pakistan, M. Ali Bhutto, à New York, avait été déjoué sur Montréal en raison du brouillard recouvrant l'aéroport international de New York.

"Comme je vous l'avais fait déjà savoir dans ma lettre en date du 15 septembre 1965, je suis disposé à donner l'ordre de cesser le feu et de mettre fin aux hostilités dès que j'aurais été informé de l'accord du Pakistan de faire de même."

Voir page 2: Pakistan

Le dialogue franco-canadien sur l'uranium est suspendu

PARIS. — Les négociations franco-canadiennes relatives à l'achat d'uranium canadien par la France ont été suspendues, indique-on de source autorisée.

Les difficultés apparues au cours des conversations n'ont pu être surmontées. Il s'agit essentiellement de la question du contrôle que les Canadiens voudraient exercer sur l'utilisation de l'uranium, la France se refusant à un tel contrôle.



Les grévistes de l'Hydro-Québec ont défilé calmement dans les rues hier, en route vers la salle Saint-Stanislas où se tenait leur assemblée syndicale. (Photo Le Devoir)

Hydro: l'obstacle au règlement est surmonté

Par Evelyn DUMAS-GAGNON

Les employés de bureau de l'Hydro-Québec ont accepté hier en assemblée générale la proposition de l'employeur en ce qui touche le maintien des droits d'ancienneté des employés de sociétés nationalisées, écartant ainsi l'un des obstacles majeurs à un règlement. Mais la grève se poursuit et les représentants syndicaux ont fait valoir à l'Hydro que si celle-ci laissait tomber les procédures judiciaires visant à interdire les piquets de grève devant ses bureaux, les négociations pourraient être accélérées. En retour, le syndicat

s'engageait à réduire à cinq le nombre de grévistes sur chaque piquet. Au moment de mettre sous presse, hier soir, le syndicat attendait toujours la réponse de l'Hydro à cette proposition.

Rapportons que l'Hydro a obtenu lundi après-midi une injonction provisoire interdisant les piquets de grève devant ses bureaux. Cette injonction valait jusqu'à aujourd'hui, alors que l'Hydro doit demander qu'elle devienne permanente.

Me Germain Canuel, conseiller juridique du syndicat, a relaté hier soir au DEVOIR qu'à

l'ajournement des négociations, à cinq heures, les représentants syndicaux avaient proposé à ceux de l'Hydro de négocier toute la nuit, à condition que l'Hydro retire sa requête en injonction. Me Canuel explique que si l'Hydro n'avait pas accepté cette condition, les dirigeants syndicaux auraient été forcés de consacrer leur soirée à préparer la défense syndicale contre la requête en injonction. Selon Me Canuel, les représentants de l'Hydro ont répondu que de toute manière ils ne pouvaient négocier hier soir, parce que le chef négociateur patronal avait d'autres engagements. Sur quoi les porte-parole syndicaux auraient fait valoir que la requête en injonction retarderait l'injonction aujourd'hui en forçant les dirigeants syndicaux d'être présents en

Cour plutôt qu'à la table de négociations.

Quant aux négociations elles-mêmes, Me Canuel affirme qu'un grand nombre de points restent en suspens; la question des salaires n'a pas encore été abordée. Le procureur syndical a dit d'autre part qu'en fin d'après-midi hier, les négociateurs patronaux ont fait part de leur intention de présenter une formule globale de règlement (package deal), mais n'ont pas voulu la communiquer sur-le-champ.

Le ministre des richesses naturelles, M. René Lévesque, a pour sa part contremandé la conférence de presse qu'il devait tenir hier matin au sujet de la grève, se basant sur les chances d'un règlement rapide du conflit.

Georges Lemay s'évade

MIAMI. — Georges Lemay s'est évadé hier soir de la prison du comté de Dade où il était détenu au 7ème étage. Il s'est laissé glisser le long d'une corde. Une vaste chasse à l'homme a immédiatement été déclenchée. Des agents de la police de la route ont déclaré que Lemay avait été vu au volant d'une automobile blanche sur la 14e avenue à Miami. Trois hommes l'accompagnaient.

Lemay, que la police du Québec réclame pour l'accusation d'un vol de banque d'environ \$4 millions perpétré en 1961, dans une banque de Montréal, attendait la décision des autorités américaines au sujet de sa déportation au Canada.

Il avait été arrêté le 6 mai dernier à bord de son yacht à Fort Lauderdale près de Miami. Son arrestation était due à la transmission de sa photo par le satellite "oiseau marin".

Il était recherché à travers le monde entier depuis 1961.

Quelques minutes après qu'on eût découvert l'évasion, l'alerte a été donnée à tous les corps policiers des États-Unis qui ont déclenché une vaste chasse à l'homme. A Miami, même les policiers en congé ont été rappelés en devoir.

Jusqu'ici, la Plume Rouge a reçu \$740,000

La campagne annuelle de souscription de la "Plume Rouge" ("United Red Feather Service") a été lancée officiellement lundi midi et, dès hier matin, les souscriptions s'élevaient à \$742,548, soit 29.1 p.c. de l'objectif total, qui est fixé à \$2,550,000. L'argent est recueilli au nom des 35 agences que subventionne l'organisme.



Reconnu coupable, Rivard est passible de vingt ans

LAREDO (Texas). — Lucien Rivard a été reconnu coupable sous deux chefs d'accusations de trafic de narcotiques et ses trois complices canadiens sous un seul chef à l'issue d'un procès qui passera certainement à l'histoire du fait divers nord-américain.

Aux termes du code, chaque chef d'accusation suppose une peine minimale de cinq ans et maximale de 20 ans. Le juge a annoncé que sa sentence serait rendue publique dans un mois, pas avant, car il lui faut tenir compte de certains renseignements relatifs au casier judiciaire canadien des accusés.

Le jury a délibéré durant plus de trois heures avant de se prononcer. Au bout de 2 heures et 40 minutes, le président du jury a surgi dans le prétoire, demandant au juge s'il pouvait recommander la clémence dans un cas. Le juge lui a répondu de ne pas s'occuper de cet aspect et de conclure au plus tôt.

Les dépositions données par les 25 témoins qui se sont succédé à la barre depuis l'ouverture de l'enquête le 13 septembre, il a fait observer aux membres du jury qu'ils ne devraient pas tenir compte de ce fait qu'aucun des accusés n'a été appelé à témoigner.

Une fois de plus, l'épouse de Lucien Rivard avait pris place au premier rang dans la salle. Elle a échangé occasionnellement un sourire avec son mari qui, hier encore, s'est contenté d'écouter passivement bien qu'attentivement ce qui a été dit. A l'annonce du verdict, pourtant, l'épouse du trafiquant a écrié une larme furtive.

Voir page 2: Rivard

Le schéma sur la liberté religieuse est adopté

CITE DU VATICAN. — Le schéma sur la liberté religieuse, dont on discutait depuis trois ans, a été approuvé en principe hier par un vote de l'Assemblée conciliaire.

La majorité a été massive, l'opposition n'ayant réuni qu'un dixième des voix. C'est par 1977 voix contre 224 et un bulletin nul, que le concile a donné son approbation à ce schéma dont la discussion avait déjà occupé les quatre premières congrégations générales de la quatrième session.

La déclaration sur la liberté religieuse a été approuvée aux deux conditions suivantes: 1) le texte devra être mis au point "à la lumière de la doctrine catholique sur la religion véritable"; 2) les amendements devront également être effectués "selon les observations faites par les pères durant la discussion". Ces modifications devront naturellement être approuvées suivant les normes du règlement du concile.

UNE FAUSSE ALERTE

La nuit précédente, on avait craint une "manoeuvre" de dernière heure de la part de la "minorité" dont les déclarations avaient suscité de vives inquiétudes.

Le bruit s'était répandu qu'un groupe d'évêques avait demandé au pape de retarder le vote sur cette déclaration.

Une telle démarche a effectivement eu lieu, mais dans un sens opposé. C'est-à-dire que suivant la suggestion faite devant l'assemblée par le cardinal Laurence Shehan, archevêque de Baltimore, il a été demandé au Saint-Père de solliciter un vote de principe sur le texte en discussion.

Cela, semblait-il, par crainte de voir, la discussion se prolongeant, augmenter le nombre des demandes d'amendements for-

mées lors du vote, d'après la formule "placet justa modum" (oui, mais sous réserve). Un trop grand nombre de ces derniers votes pouvait compromettre la survie du texte.

Paul VI a fait répondre qu'il fallait adresser une telle requête aux organes directeurs du concile. C'est ainsi que le conseil des modérateurs, saisi de la question, a siégé lundi soir. Il semble que la réponse donnée par les modérateurs ait été qu'il n'y avait pas lieu de solliciter un vote de principe. Ils ont fait valoir que le règlement s'y opposait, vu que la discussion était arrivée presque à la fin et que, dans l'ensemble, les pères s'étaient prononcés en faveur de l'adoption du texte comme base de discussion.

Hier soir, le pape a reçu les quatre modérateurs: les cardinaux Agagianian, Lercaro, Doefner et Suensens. Survenant après la réunion de cet organisme, il semble que ce fait puisse être mis en rapport avec les remous de la veille.

Les pères se prononcent

Le concile prendrait-il enfin position aujourd'hui sur la liberté religieuse? C'est ce qu'on se demandait ce matin à l'ouverture de la cinquième congrégation générale de la session, alors que le débat semblait s'éterniser.

Cependant les pères purent remarquer l'absence, aux premiers instants de la congrégation, du cardinal Tisserant, président du conseil de présidence, du cardinal Agagianian, modérateur du débat, et de Mgr Felici, secrétaire général du concile, puis leur rapide arrivée ensemble. Le bruit courut aussitôt qu'ils venaient de voir le souverain pontife, et qu'on allait bientôt être éclairé sur la conclusion du débat.

Voir page 2: Concile

Huit prélats, dont le doyen seront avec le pape à l'ONU

CITE DU VATICAN. — Huit cardinaux ont été invités par le pape à l'accompagner dans sa visite aux Nations unies. Leurs noms ont été communiqués aujourd'hui à l'assemblée conciliaire. Il s'agit des cardinaux:

Eugène Tisserant, doyen du Sacré-Collège; Amleto Giovanni Cicognani, secrétaire d'Etat; Grégoire - Pierre Agagianian, préfet de la congrégation "De Propaganda Fide"; Norman Thomas Gilroy, archevêque de Sydney; Francis Spellman, archevêque de New York; Anto-

Voir page 2: Prélats

Concile

(Suite de la première page)

En effet quatre pères seulement étaient intervenus dans la discussion quand sur la proposition du cardinal modérateur Agagianian, les pères furent invités à se prononcer par assis et levés sur la clôture de la discussion. Ils en décidèrent ainsi à la presque unanimité, puis après que Mgr de Smedt, évêque de Gand, rapporteur, ait déclaré que la commission tiendrait compte des avis exprimés par les orateurs au cours de ces cinq séances de débat les pères adoptèrent par 1,997 voix contre 224 et un bulletin nul, la proposition suivante: "Les pères estiment que le texte amendé (au cours d'une première révision) sur la liberté religieuse peut servir de base pour la déclaration définitive qui devra être perfectionnée à la lumière de la doctrine catholique sur la vraie religion et selon les observations proposées par les pères durant la discussion et qui devront être approuvées selon les règles du règlement du concile".

Le concile a ensuite abordé l'examen du schéma XIII sur les relations de l'Eglise et du monde. Mgr Garrone, archevêque de Toulouse, a présenté la nouvelle rédaction du texte et les travaux de la commission auxquels, a-t-il précisé, des laïcs ont été associés, rédaction qui a tenu compte des observations des pères en première lecture.

Il a indiqué que la première partie constituait une introduction exposant les grandes lignes d'une anthropologie chrétienne tandis que la deuxième étudiait "les signes du temps" c'est-à-dire les problèmes actuels, et que les diverses annexes sur ces questions qui précédemment étaient jointes au texte, y étaient maintenant incorporées. Enfin il a souligné le caractère essentiellement pastoral du texte, qui obéit ainsi au vœu de Jean XXIII.

Cinq cardinaux sont intervenus dès ce matin dans la discussion. Tous se sont prononcés en faveur du texte, dans son ensemble et en ont souligné l'importance, mais chacun a présenté quelques observations.

L'un d'entre eux, le cardinal Bea, directeur du secrétariat pour l'unité, se réjouit fort de ce texte, meilleur que le premier, et aussi de sa façon de s'adresser au monde. Mais il réprovoque tout aussi vivement le latin dans lequel il est rédigé, et qui n'est pas adapté aux problèmes modernes abordés par le schéma.

"Moi qui suis un vieux latiniste, a-t-il dit, j'ai dû vingt fois recourir au texte français très clair pour comprendre ce que l'on voulait dire".

Cette version française, qui a été distribuée à tous les pères du concile, est l'œuvre de Mgr Fautmann, directeur du secrétariat de l'information de l'épiscopat français.

La discussion se poursuit aujourd'hui.

D'autre part, au cours de la matinée les pères ont procédé à de très nombreux scrutins sur le schéma "de la Révélation". Tous ont donné de très larges majorités en faveur du texte.

Roblin viendrait faire campagne dans le Québec

OTTAWA — M. John Diefenbaker croit que le premier ministre manitobain Duff Roblin fera campagne pour les conservateurs au Québec en vue des élections du 6 novembre.

Arrivant des provinces de l'ouest à Ottawa, le chef conservateur a dit hier soir que cette question n'est pas encore complètement réglée. "Mais, bilingue comme il est, le sera porté à croire qu'il acceptera de parler au Québec", a dit M. Diefenbaker.

Plus tôt durant la journée, il s'était entretenu avec M. Roblin ainsi que des membres de son cabinet et des candidats conservateurs au cours d'une escale à Winnipeg. M. Roblin a déclaré dimanche l'offre qui lui avait été faite de briser les suffrages sous l'étiquette conservatrice dans le domaine fédéral, promettant toutefois son appui au cours de la campagne.

Des rapports ont circulé par ailleurs sur une recrudescence possible des activités libérales dans les Prairies et le sud-ouest de l'Ontario. Prie de commenter ces rumeurs, le chef conservateur a dit: "La concentration y est sûrement mais de toute façon la désintégration du parti libéral est déjà complète".

Il a ensuite répété ce qu'il a dit lundi soir à Prince-Albert au sujet de l'extradition de Hal Banks des Etats-Unis si jamais son parti était porté au pouvoir. Il a précisé avoir suffisamment de renseignements lui permettant de croire qu'il pourrait procéder à l'extradition de Banks sous des accusations relatives à l'usage de fonds syndicaux pour fins personnelles.

Banks est l'ex-président de l'Union internationale des marins; il a gagné les Etats-Unis après avoir été reconnu coupable de conspiration pour assaut.

Pearson lance sa campagne

(Suite de la première page)

M. Pearson a néanmoins pris quelques libertés aussitôt après. Il a ironisé sans réserve sur l'unité retrouvée du parti conservateur, il a parlé de "la politesse infamante" et des "jugements préfabriqués", il a prétendu qu'on voulait opposer à la thèse du "fédéralisme coopératif" le "fédéralisme destructeur", il a parlé avec mépris de "ces politiciens qui agissent à leur détriment et n'aident pas le Canada lorsque, pour des fins partiales, ils cherchent à exploiter les difficultés et les divergences nationales, ils déforment les événements pour leur propre gloire, ils tentent de se faire du capital politique, ils président le démantèlement de notre confédération canadienne, ils nous interprètent de façon à mettre en opposition une partie de notre population contre l'autre, une région contre l'autre".

"Je n'ai pas besoin de vous dire, a-t-il ajouté, qu'un gouvernement sous ma direction n'utiliserait jamais sa force à des fins de destruction. Nous utiliserons plutôt cette force pour l'expansion de notre confédération et au profit de tous les Canadiens dans chaque province.

"Nous nous efforcerons d'amener toute notre population, quelles que soient son ascendance et sa culture, à travailler en harmonie et en étroite association à mettre en œuvre toutes les ressources de notre pays et à maintenir une unité qui laissera loin derrière les tensions et les divisions d'antan, une unité grâce à laquelle le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se compléteront véritablement l'un et l'autre.

A l'actif du gouvernement, M. Pearson a inscrit la prospérité, l'augmentation de l'emploi ("un demi-million de nouveaux emplois"), le faible niveau de chômage (3 p.c.), la hausse des exportations, du revenu et de la production agricole, la diminution de l'impôt sur le revenu des particuliers, le régime de retraite, la hausse des allocations aux vieillards, le drapeau, l'intégration des forces armées, le fédéralisme coopératif et "bien d'autres réalisations".

"En matière de sécurité sociale, a-t-il dit, une grande lacune reste à combler: l'assurance-maladie. Nous avons pris des mesures réelles et responsables dans ce but avec la collaboration des provinces et en reconnaissant leur responsabilité dans ce domaine".

Beaucoup reste à faire dans d'autres secteurs, a ajouté M. Pearson.

"Nous aurons peut-être à apporter des modifications à longue portée à notre régime fiscal, à la suite non seulement des conclusions de la commission royale sur la fiscalité mais de celles du comité fédéral-provincial du régime fiscal.

"Nous aurons bientôt avec les provinces des entretiens et des négociations sur des questions économiques, financières et constitutionnelles très importantes pour l'avenir de notre pays.

"Pour maintenir la position canadienne dans son ensemble au cours de ces négociations, il faudra un gouvernement fédéral fort, ayant l'appui ferme du parlement.

"Nous devons être dans une même situation forte afin de nous occuper des importantes négociations sur le commerce qui sont à la veille de se terminer et qui, nous l'espérons, permettront à notre commerce de prendre une plus grande expansion".

Le premier ministre a été longuement ovationné avant et après son discours, ainsi qu'à son entrée dans la grande salle où avait lieu le déjeuner.

M. Guy Favreau l'a remercié. "Sous votre direction, a-t-il dit, nous allons hors de tout doute remporter une très grande victoire à l'élection du 8 novembre".

M. Jean Marchand avait d'abord été désigné pour le remerciement, a-t-on appris, mais on lui a finalement substitué l'ex-ministre de la justice, parce qu'il s'en était montré offensé.

M. Marchand, d'ailleurs, ne s'est pas présenté à la réunion, non plus que MM. Gérard Pelletier et Pierre-Elliott Trudeau, qui ne sont pas encore candidats. Leur absence ne les a cependant pas empêchés d'être l'objet de presque toutes les conversations avant et durant le repas. Il semble que leur adhésion soudaine au parti n'ait pas été accueillie avec le même enthousiasme par toutes les factions: règle générale, des députés du Canada anglais s'en montrent réjouis et ils comptent qu'elle leur sera d'un précieux secours pour impressionner les élites intellectuelles de leur milieu; chez les députés du Québec, la majorité en sont ravis, mais une minorité agissante formée surtout de membres de la vieille garde du parti ne cache pas son hostilité pour MM. Trudeau et Pelletier. (Lire nos informations électorales à la page 12).

Suivant le déjeuner, les candidats se sont formés en cercles d'étude qui se sont réunis à huis-clos afin de se familiariser avec le programme du parti et les techniques de l'élection. Ils en sont sortis vers cinq heures, ardents et prêts pour le combat.

Prélats

(Suite de la première page)

Mgr Caggiano, archevêque de Buenos Aires, Peter Tassuo Doi, archevêque de Pékin (en exil); Laurean Rugambwa, évêque de Bukoba (Tanzanie).

Ces prélats représentent tous les continents, ce qui renforcera le caractère d'universalité du voyage du Souverain Pontife.

Hier, de New York, l'archevêque Iakovos, primat de l'Eglise orthodoxe grecque d'Amérique du Nord et du Sud, a demandé aux 1,750,000 fidèles de ce groupement religieux, le plus important du rite orthodoxe oriental en Amérique, de prier "pour le succès de la haute mission" en faveur de la paix dont le pape Paul VI s'apprête à se charger aux Etats-Unis.

L'archevêque Iakovos souligne, dans une déclaration écrite, le fait que le discours que le pontife doit prononcer devant les Nations unies le 4 octobre prochain "ne devra pas être interprété comme ayant un caractère diplomatique ou politique. Car son voyage est, par essence, l'expression du désir sincère d'un grand chef religieux, pleinement conscient de ses responsabilités, de pouvoir faire état de la paix dans la lumière de l'évangile chrétien devant des législateurs à qui a été solennellement confiée par leurs gouvernements respectifs la tâche d'assurer, par le truchement des Nations unies, la justice et la sécurité."

Pékin

(Suite de la première page)

"A Tungehi La, déclare enfin l'agence, les troupes indiennes se sont maintenues jusqu'aux 19 et 20 septembre, elles se sont enfuies au cours de la nuit et à l'aube après avoir vu les troupes chinoises s'approcher des ouvrages militaires".

"Toutes les troupes indiennes infiltrées dans ces quatre passes de la frontière se sont enfuies et l'armée chinoise contrôle complètement les emplacements de leurs installations militaires", conclut l'agence.

Réactions

L'annonce faite par Pékin du démantèlement des installations militaires indiennes à la frontière du Sikkim a causé une profonde surprise dans la capitale américaine. Elle tend à confirmer en tout état de cause l'opinion généralement exprimée depuis l'ultimatum chinois à l'Inde que les communistes n'auraient pas jusqu'au bout de leur menace et que leur "manœuvre" ne constituait qu'un élément dans la guerre des nerfs menée contre l'Inde.

On avait déjà manifesté un certain soulagement à Washington lorsque Pékin avait prolongé de trois jours les délais impartis à l'Inde pour opérer le démantèlement de ces installations. Il semble maintenant que l'Inde avait, selon Pékin, obtempéré, l'ultimatum s'étant éteint de lui-même.

A Paris, on accueille avec soulagement l'annonce que le danger d'un conflit armé entre la Chine et l'Inde semble écarté pour le moment. On attend naturellement des informations plus complètes avant de formuler la moindre commentaire sur la façon dont l'ultimatum chinois à l'Inde se trouve démenté.

On retient seulement, pour l'instant, que la menace de guerre à la frontière sino-indienne s'éloigne.

A L'ONU

L'annonce que l'Inde, se conformant à l'ultimatum du gouvernement de Pékin, avait démantelé ses positions militaires à la frontière du Sikkim a

Pakistan

(Suite de la première page)

"Afin de mettre un tel cessez-le-feu à exécution à partir de mercredi 22, à 0700 GMT comme le stipule la résolution du Conseil de sécurité, il faudrait que je puisse prendre les dispositions nécessaires pour donner les instructions aux commandants sur le terrain à 1,200 GMT le 21 septembre. Je voudrais par conséquent vous prier de m'informer de l'accord du Pakistan de cesser-le-feu avant cette heure et date".

Entre temps les opérations militaires se poursuivent.

L'aviation indienne a détruit une importante installation radar à Badin, à environ 20 milles au nord de la frontière du Kutch, dans l'extrême sud du Pakistan occidental, a indiqué hier un porte-parole du gouvernement indien.

Cette installation radar était un "œil caché scrutant profondément à l'intérieur du territoire indien", a ajouté le porte-parole, précisant que c'était à partir de cette base de Badin que des avions pakistanais avaient pu intercepter et abattre l'avion du Premier ministre de Goudjerat, dimanche.

Le porte-parole a annoncé d'autre part que cinq avions indiens Canberra avaient effec-

té reçu à l'ONU avec intérêt mais aussi avec prudence.

On attend évidemment la confirmation ou l'infirmité par le gouvernement indien de l'information publiée par l'agence chinoise. Mais déjà de nombreux spécialistes de l'ONU en sont arrivés à la conclusion que le gouvernement de Pékin a retiré un avantage important du rôle qu'il a entrepris de jouer dans le conflit Indo-Pakistani: il a pu démontrer qu'il lui était possible, à sa discrétion, de faire varier le degré de tension et d'inquiétude que les hostilités Indo-Pakistanaïses suscitent à travers le monde. C'est, selon certains de ces spécialistes, une manière de donner à entendre que ce conflit ne doit pas être réglé en définitive sans que la Chine ait eu son mot à dire.

Rivard

(Suite de la première page)

Les avocats de Rivard et de Joseph Raymond Jones ont fait plus tôt leurs plaidoyers. Ils ont notamment cherché à démontrer que les autorités américaines s'appuyaient trop sur les témoignages de "meneurs notoires et de criminels" pour faire la preuve de culpabilité des inculpés.

Plaidoyers analogues lundi, lorsque le procureur de Charles-Emile Groleau, le présumé bras droit de Rivard, et celui de Julien Gagnon, l'un des présumés commissionnaires, ont mis en doute la bonne foi des témoins de la poursuite.

Pour sa part, l'adjoint au procureur admit que les témoins de commerce agréables sont difficiles à trouver dans les causes de narcotiques.

Tenant d'établir un rapport entre les centaines d'éléments et les 126 pièces à conviction présentées au cours du procès, le procureur adjoint William Jackson a indiqué Rivard et Paul Mondoloni comme étant les deux pivots du réseau de trafiquants. Mondoloni est bien connu dans les milieux de la police à Marseille. Ce dernier, a dit le procureur Jackson, a reconnu avoir dirigé des envois de stupéfiants à destination du Mexique et avoir rencontré Jones en France. Ce dernier est soupçonné d'avoir apporté d'Europe à Montréal un cargaison d'héroïne pour le compte de Rivard en 1963.

"Est-il besoin de vous faire un dessin? a-t-il demandé. Vous avez Rivard à une extrémité, Mondoloni à l'autre et, entre les deux, ces messieurs-là".

En plus d'être accusés, à l'instar des autres inculpés, de conspiration, Rivard, tout comme Mondoloni et le Mexicain Jorge Chauvet, sont accusés d'avoir "causé" l'entrée d'héroïne aux Etats-Unis.

Il y avait en effet une quantité d'héroïne de 550 millions dans l'automobile que conduisait Joseph-Michel Caron lorsque ce dernier fut arrêté à la frontière texano-mexicaine en 1963. Il a reconnu sa culpabilité et éclopé de 10 ans.

Pelletier

(Suite de la première page)

Notant que le Canada traverse une crise, il a déclaré: "Nous parlons de compréhension et de fraternité, alors que nous ne nous connaissons même pas les uns les autres." Soulignant la nécessité de ne pas s'alarmer devant cette crise, de ne pas modifier à la hâte la constitution canadienne alors que nous ne savons même pas ce que nous voulons, de ne pas résister obstinément à tout changement, M. Pelletier a cependant affirmé la nécessité d'agir et d'agir rapidement.

"Le problème de l'unité canadienne est mûr; il ne faut pas attendre qu'il soit pourri avant de s'y attaquer." Si on ne s'y attaque pas immédiatement, on risque de briser quelque chose de façon irréversible dans la "mentalité canadienne".

CARRIÈRES et PROFESSIONS

TECHNOLOGISTES MÉDICALES DEMANDÉES

Biochimie et cytologie.

S'adresser à:

Direction du Personnel,
HÔPITAL JEAN-TALON,
1365 est. Jean-Talon,
Tél.: 273-5151

REDACTEUR EN PUBLICITE

Notre service de conception française a besoin d'un rédacteur d'expérience pouvant créer des annonces et adapter de l'anglais au français.

Principales qualifications requises:

Imagination
Bonne connaissance du français
Expérience de la traduction

Ce rédacteur concevra de la publicité imprimée avec nos artistes et des annonces de radio et de télévision avec nos réalisateurs. Inutile de solliciter le poste si vous n'avez pas déjà occupé un emploi de rédacteur dans la publicité ou un domaine identique.

Nous offrons une bonne rémunération et un excellent avenir à celui qui a les aptitudes requises.

Ecrivez à:

LUCIEN ROY,
Vice-Président — Création française
Agence de publicité McKIM,
1155, Dorchester ouest, Montréal

COMPTABLES

JUSQU'À \$7,140

Indemnités septentrionales en plus, s'il y a lieu

Ottawa et Territoires du Nord-Ouest

Le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a besoin de plusieurs personnes expérimentées en comptabilité générale et en calcul des prix de revient. De préférence, les études secondaires au complet; toutefois, on considérera les demandes des candidats qui possèdent un niveau d'instruction inférieur si cette instruction est complétée par une expérience pratique.

Des postes sont vacants à divers niveaux de responsabilité et on accordera aux candidats reçus un niveau et un traitement proportionnels à leur compétence.

Présentez IMMÉDIATEMENT votre demande en faisant parvenir à la Commission du service civil du Canada, Ottawa 4, un résumé complet de votre instruction, de votre expérience et des postes qui vous intéressent.

Veuillez mentionner le numéro de concours 65-292.

TECHNICIEN DU PERSONNEL GRADE 2

(Commission du Service Civil — examens)

Offre d'emploi permanent
\$6,760 — \$8,330

Hommes ou femmes bilingues

DEVOIRS DE LA FONCTION: Sur directives, effectuer divers travaux de recherches relatives à l'administration du personnel et exécuter certaines tâches techniques telles que: analyses de fonctions, préparation d'examen, analyses statistiques, validation d'examen, etc.

QUALITÉS REQUISES: posséder le brevet classe A d'une école normale reconnue ou un diplôme universitaire en relations industrielles, en orientation professionnelle, en psychologie ou autres domaines connexes. Le service du Personnel pourra également admettre aux examens les candidats possédant une combinaison d'instruction et d'expérience jugée équivalente.

AVANTAGES SOCIAUX: prime d'ancienneté, vacances, congés de maladie, assurance-maladie, assurance-vie et fonds de pension. LE TRAITEMENT sera déterminé selon l'expérience du candidat.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Service du Personnel de la Ville de Montréal, Bureau 403, Hôtel de Ville, 315 est. rue Notre-Dame, Tél.: 872-3238.



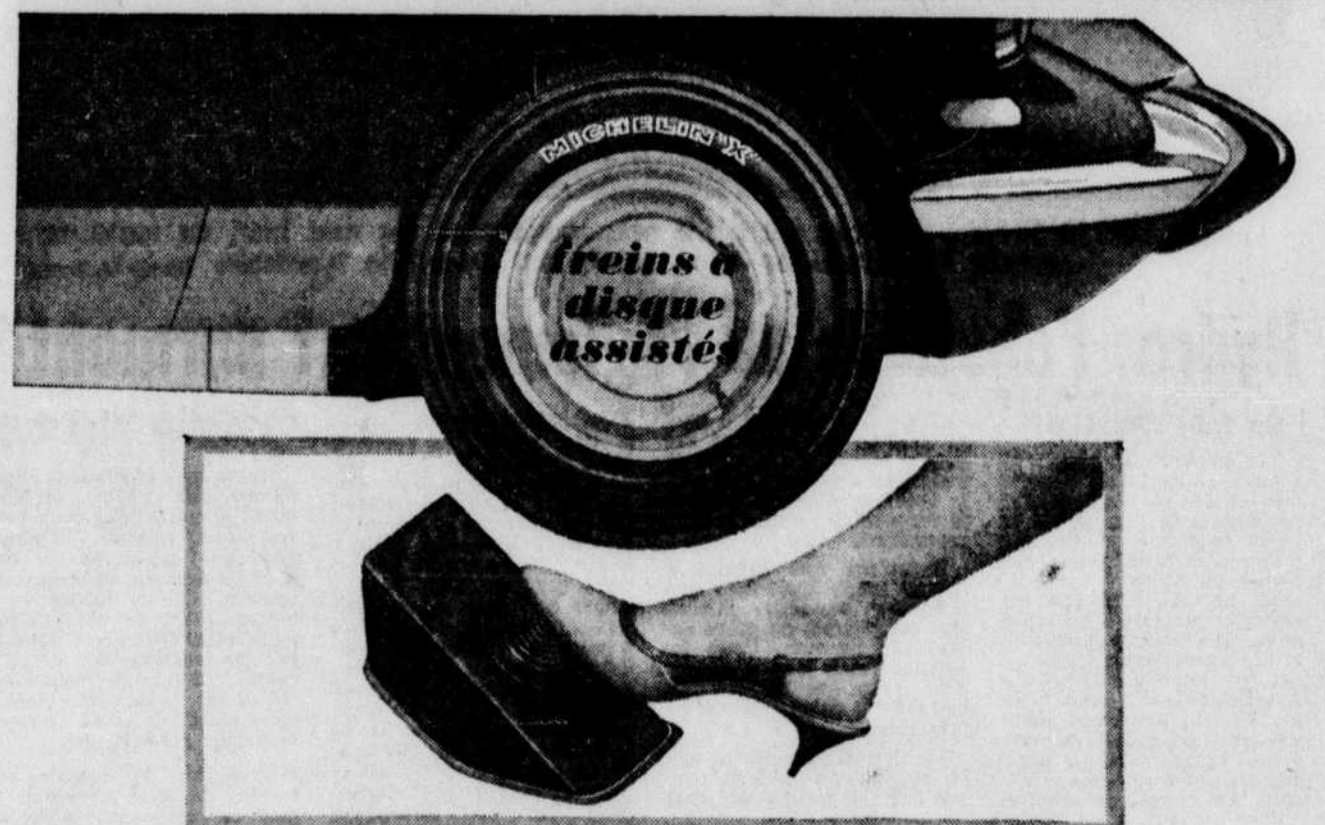
Cette année,
faites un effort
spécial pour la
Plume Rouge

OBJECTIF DE LA CAMPAGNE 65:

\$2,550,000

LES 35 AGENCES DE LA PLUME
ROUGE DU GRAND MONTRÉAL

ont besoin de tous, au service de tous!

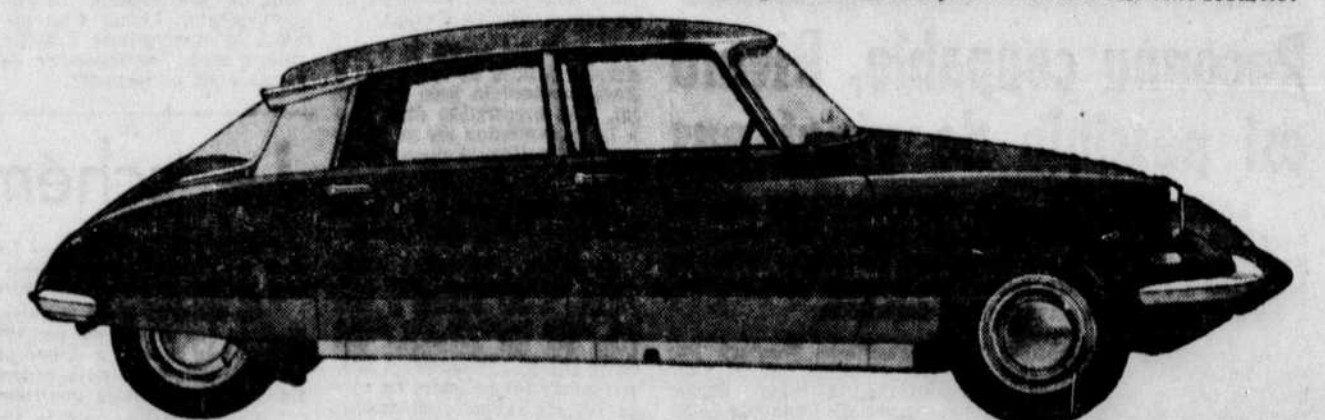


En SÉCURITÉ avec les FREINS à disque EXCLUSIFS à CITROËN

qui en font la voiture la plus sûre au monde! En voici la preuve: Les freins à disque Citroën sont assistés hydrauliquement, ce qui veut dire que l'effort est fourni non par la jambe du conducteur, mais par un liquide sous pression. La puissance ainsi obtenue est 7 à 8 fois plus forte que dans un système classique et elle agit avec une très grande progressivité. Le freinage est régulier et sans à-coup! Les freins à disque Citroën sont également ventilés, ce qui veut dire qu'ils se refroidissent mieux. Ils vous permettent de descendre en toute sécurité les côtes les plus longues. En vue d'un refroidissement meilleur encore, ils sont éloignés

des roues. Des goulottes spéciales leur apportent de l'air frais. Résultat? Plus une Citroën roule vite, mieux ses freins sont ventilés. La puissance des freins à disque Citroën est dosée en fonction de la charge de chaque roue. Plus la roue supporte de poids, plus elle est freinée, grâce à quoi une Citroën n'est jamais déportée même en cas de freinage brusque. Enfin, les freins Citroën comportent deux circuits indépendants (un à l'avant, l'autre à l'arrière), comme il n'en existe que sur certains poids lourds.

Des freins à disque assistés, ventilés, dosés en fonction de la charge...seul Citroën peut vous offrir une telle sécurité!



Faites-en la preuve. Venez l'essayer, ou téléphonez-nous; une voiture sera mise à votre disposition.

GARANTIE TOTALE
de 2 ANS ou 24,000 MILES
sur les PIÈCES
et la MAIN-D'OEUVRE!

CITROËN

CARROSSERIE 1965:
ENTIÈREMENT TRAITÉE
CONTRE LA ROUILLE
SUivant UN PROCÉDÉ
RÉVOLUTIONNAIRE.

4010 O., RUE STE-CATHERINE, TEL: 937-7411

CANADA LIMITÉE

4584, RUE PAPINEAU, TEL: 527-9861

Reprise spécialement avantageuse en échange de votre voiture actuelle.

Concessionnaires et points de service à travers tout le pays.



Le juge Ignace Deslauriers, de la Cour supérieure, a reçu les serments de onze nouveaux membres de la Chambre des notaires du Québec.

On fait assumer au notaire des responsabilités qu'il n'a pas

"On se méprend souvent sur le rôle du notaire et on voudrait lui faire assumer des responsabilités qui ne sont pas siennes," a affirmé hier le président de la Chambre des notaires de la province de Québec, Me Raymond Cossette, lors de la prestation des serments d'un groupe de onze nouveaux notaires, à l'hôtel Reine Elisabeth.

Me Cossette a rappelé que "le notaire reçoit les déclarations des parties, rédige leurs conventions, atteste leur identité, authentifie leur signature, la date de l'acte et assure la conservation des actes". Il a souligné que "du moment que ces conventions n'ont rien de contraire à la loi, ni à l'ordre public et aux bonnes mœurs, elles sont valables".

Le notaire se contente de donner la forme légale aux demandes de son client, et ne peut donc pas être tenu responsable du contenu de l'acte, même s'il s'agit d'un prêt à un taux usuraire et contenant des clauses dures et draconiennes, par exemple.

Me Cossette a en outre signalé que la quatrième année de droit menant au notariat mériterait d'être améliorée et que tout tend vers cet objectif.

Huit des onze nouveaux notaires assermentés hier sont de Montréal et deux sont de sexe féminin. L'une des femmes, mariée et mère de deux enfants, a dû interrompre ses études à deux reprises pour donner naissance à un enfant.

Les nouveaux notaires de Montréal sont : Mme Huguette Boulanger et MM. Albert Belanger, Jean-Louis Langueval,

Hubert Leroux, Michael David Levinson, Gaetan Reid, Steve Rosenoff et Jean-Guy Sauvé. Les trois autres sont : Mlle Mireille Lamarre, de Dorion, François Gagnon, de Lac Mégantic, et M. Robert Lessard, de Ville St-Georges.

Enquête sur l'explosion du Fort Williams

OTTAWA — Le ministre des transports a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur l'explosion survenue le 14 septembre à bord du cargo **Fort Williams** dans le port de Montréal. La date et l'endroit des audiences seront annoncés à une date ultérieure, soit après la nomination du commissaire-enquêteur par le ministre fédéral de la justice. Cinq membres de l'équipage du **Fort Williams** ont péri dans cette tragédie. Le ministre des transports a ordonné la tenue d'une enquête publique à la lumière des faits recueillis au cours des investigations préliminaires.

La C.S.N. précisera son attitude à l'égard des partis politiques, des programmes et des candidats

M. Marcel Pepin, président général de la Confédération des syndicats nationaux, précisera dimanche, l'attitude de la CSN vis-à-vis des partis politiques fédéraux, leurs candidats et programmes électoraux.

Cette intervention de M. Pepin sera faite dimanche à 2.00 heures p.m., lors d'un colloque réunissant des syndiqués de la CSN à Montréal.

M. Pepin profitera également de l'occasion pour commenter l'appel lancé par M. Robert Cléche, leader québécois du NPD qui a demandé publiquement au président de la CSN de "considérer que seul le NPD peut apporter une solution concrète au problème du plein emploi".

LIBRAIRIE ONTARIO
4030 est. Ontario
523-4333
Littérature générale
Histoire - Nouveautés

LIBRAIRIE DOMAINE
Centre d'achats Domaine
254-0071
Papeterie et
articles de bureau

L. DUBOIS, prop.
DEPOSITAIRE
des produits

Waterman
LE DERNIER MOT EN ECRITURE



Fins cristaux
et une grande
variété
d'appareils
électriques
de plafonniers
et de lampes
qui unissent
la tendance
traditionnelle
de grand luxe
aux concepts
modernes de
décoration

Philippe Beaubien & Cie Ltée

ACCESSOIRES ELECTRIQUES EN GROS

5632 AVE DU PARC, MONTREAL 8 — Tél.: 272-5731

Les fermiers sinistrés du Saguenay, heureux de la décision de Lesage, lui reprochent le ton de sa lettre

CHICOUTIMI. — Les dirigeants de la Fédération de l'UCC du Saguenay se sont déclarés heureux de la décision du premier ministre Lesage de leur donner un droit de regard sur l'évaluation des dommages aux récoltes en 1964 mais ils n'ont toutefois guère semblé apprécier le ton employé par M. Lesage dans la lettre qu'il a adressée à leur président, M. Joseph Bouchard.

Dans sa missive, le premier ministre dit qu'assurément que le ministre de l'Agriculture, M. Alcide Courcy, aura reçu les chiffres relatifs à l'évaluation des dommages, il convoquera M. Bouchard à son bureau pour le tenir au courant.

Dans les autres parties de sa lettre, M. Lesage se réfère en premier lieu à des télégrammes qu'il a déjà fait parvenir à M. Bouchard disant que des fonctionnaires procéderaient à l'évaluation et M. Lesage ajoute qu'il s'écoulera encore un certain temps avant que tout soit complet.

Ensuite, il explique au président de cette fédération qu'il "devrait être assez réaliste pour comprendre qu'on ne discute pas de chiffres précis et de solutions concrètes dans un domaine aussi complexe au cours d'une réunion de 700 personnes ou plus".

M. Lesage faisait alors référence à un télégramme de M. Bouchard selon lequel 700 délégués revendiquaient le droit de participer avec des techniciens et quelques dirigeants de l'UCC du Saguenay à l'évaluation des dommages aux récoltes.

M. Lesage répond pour sa part que "le simple bon sens dicte que cette question devrait être discutée entre vous M. Bouchard et le ministre de l'Agriculture".

Recours

Plus loin, M. Lesage cite un autre passage d'un télégramme de M. Bouchard alors que celui-ci dit que "la décision finale appartient au gouvernement".

A ce sujet, le premier ministre écrit: "Il est clair que c'est bien là la situation. Car ce sont les gouvernements, fédéral et provincial, qui paient à titre d'assistance. Il ne s'agit pas d'un droit acquis en vertu d'un paiement de primes d'assurances. Je veux que les choses soient bien nettement établies. Bien plus, même s'il s'agissait d'une assurance et que l'assuré ne voulait pas accepter l'offre de l'assureur, son seul recours serait un recours aux tribunaux".

Par ailleurs, la fédération dans un communiqué réplique: "... Est-il justifiable en effet pour servir ses fins de ne retenir qu'une partie d'un texte pour essayer d'en modifier la teneur? Dans son télégramme M. Bouchard spécifiait bien clairement la façon dont nos 700 délégués des syndicats locaux voulaient participer à l'évaluation des dommages, à savoir par un comité composé de dirigeants et de spécialistes".

D'autres part l'UCC trouve qu'il s'écoule beaucoup de temps avant que les deux gouvernements aient terminé l'évaluation des dommages de 1964.

Enfin, ils répètent que les cultivateurs sont en colère et qu'il ne faudrait pas que les gouvernements aient terminé la provocation. "On se rendrait alors compte que les cultivateurs de 1965 ne sont pas ceux qu'ils pensent".



Dès l'instant qu'un artiste canadien voit son talent consacré internationalement, il lui arrive ne plus faire que passer par son pays natal. Genevieve Bujold dont Paris est tombé amoureux si l'on en croit les échos de la presse française est de ceux-là. En fin de semaine, Mlle Bujold a fait une brève escale à Montréal en route pour Toronto où elle doit faire une télévision avant de repartir pour Stockholm où seront tournés les extérieurs de "La guerre est finie", sous la direction de Resnais. On sait que Genevieve Bujold partagera la vedette de ce film avec Yves Montand. Dans quelques semaines, les Montréalais pourront à nouveau apercevoir au passage leur désormais célèbre compatriote, devenue ambassadrice du charme et du talent.

(Photo Air France)

Pourquoi Gérard Pelletier est candidat!

"Le Canada a besoin d'une révolution tranquille et je veux y contribuer"

Par Jules LeBlanc

"Je crois que le Canada, dans son ensemble, a besoin d'une révolution tranquille et je veux y contribuer." C'est par cette seule phrase que le journaliste Gérard Pelletier a expliqué hier soir, aux membres de la section montréalaise de l'Association canadienne des acheteurs, réunis à l'hôtel Mont-Royal, pourquoi il a décidé de poser sa candidature aux prochaines élections fédérales.

Notant que la confédération canadienne est "partiellement un échec", M. Pelletier a souligné la nécessité d'accorder à tous les Canadiens une égalité de chances dans tous les domaines. Il a révélé à cet égard qu'une étude effectuée par un des meilleurs économistes anglophones du pays — et qui sera bientôt rendue publique — indique que, dans l'ensemble, le revenu moyen des Canadiens français est de beaucoup inférieur à celui des Anglo-Canadiens; que c'est au Québec que les Canadiens d'expression anglaise sont le plus riche. Aucune unité ne peut être préservée sur une telle base, a-t-il affirmé.

En ce qui a trait à la participation des Canadiens français aux affaires publiques, il a signalé que le journaliste Peter Newman révélait récemment, à savoir: depuis 1867, aucun Canadien français n'a atteint les cinq plus hauts postes dans le fonctionarisme fédéral.

A propos de l'image unilatérale du Canada que le ministère des affaires étrangères projette à l'étranger, M. Pelletier a déclaré que le gouvernement du Québec est tellement occupé, surtout dans le domaine de l'éducation, que la question de la possibilité pour les provinces de négocier et signer seules des ententes internationales dans les domaines de leur juridiction exclusive ne se serait pas posé si

Ottawa avait projeté l'image d'un pays bicultural.

Voir page 2: Pelletier

Il y a matière à procès dans le cas de Lamy

Le juge T.-A. Fontaine a décidé hier de faire subir un procès en bonne et due forme au prévenu Joseph Rosario, dit Willy, Lamy, sur la foi du témoignage d'un jeune gendarme dont la première mission avait été de s'introduire dans le réseau de trafiquants de narcotiques dont Lamy faisait apparemment partie.

On se souvient que le nom de Rosario Lamy avait été mêlé à la désormais célèbre affaire Rivard qui se plaide actuellement à Laredo, au Texas. Lamy avait admis, durant l'enquête Dorion, avoir procuré une somme de \$17,000 pour se porter caution de Rivard.

Lamy est au nombre des 30 suspects arrêtés récemment à Montréal et à Toronto et qui, de toute évidence, faisaient partie, à l'un ou l'autre titre, d'un vaste réseau auquel Rivard ne serait pas étranger.

L'EAU DÉGOUTTE ?

Faites installer les
GOUTTIERES
GALVANISÉES • ALUMINIUM
CUIVRE
Estimation gratuite
* MONTREAL — 322-4160
* QUEBEC — 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

Des propriétaires de taxi protestent contre le monopole à la gare Centrale

La ligue des propriétaires de taxi de Montréal s'élève avec indignation contre le maintien d'un monopole d'exploitation à la gare Centrale de Montréal. Dans une lettre ouverte au président du Canadien National, l'association rappelle qu'elle a déjà dénoncé cette pratique l'an dernier. Si elle revient à la charge, cette année, c'est qu'un nouveau monopole vient d'être accordé, par voie de soumissions, à un autre syndicat, en l'occurrence la chaîne Lasalle qui succède à Diamond.

En réponse aux arguments favorables au monopole du taxi en un lieu donné, arguments qui invoquent la sécurité (sic), la rapidité du service, et autres choses du genre, la Ligue fait remarquer que:

1) L'association monopoleuse n'hésite pas à faire appel aux chauffeurs d'une autre association quand elle est à court de voitures;

2) L'exploitation des postes de taxis en commun, comme ceux qu'a installés la ville de Montréal à la Place des Arts, notamment n'empêche pas un service rapide, il s'en faut;

3) En surenchérissant pour obtenir la franchise en monopole d'un poste particulièrement achalandé, l'association s'engage dans des dépenses exagérées qui amènent à augmenter les cotisations de ses membres. De cette situation, il découle que le chauffeur fait finalement les frais de l'opération.

Ndlr: précisons que les groupes de taxis (Diamond, Lasalle, Ligue, Vétérans etc) sont effectivement des associations de propriétaires d'une ou plusieurs voitures et non des compagnies comme on le croit parfois.

Une fois terminée, la route permettra une communication directe, par la rive est du Saguenay, entre la région du Lac St-Jean-Saguenay et celle de la Côte-Nord. On anticipe des avantages économiques considérables pour les deux régions car alors le Lac St-Jean et le Saguenay pourront vendre leurs produits agricoles sur la Côte-Nord dont les consommateurs sont aujourd'hui desservis par Québec et la rive sud du St-Laurent. La réduction des distances permettra donc une baisse considérable du niveau du prix des denrées et, par voie de conséquence, de vie très élevée de la Côte-Nord.

Du point de vue touristique, la route longe sur la plus grande partie d'un parcours enchanteur, la rivière la plus fertile en saumons dans le Québec, la Ste-Marguerite.

Lesage promet la route Chicoutimi-Tadoussac pour 67

Par Paul CLICHE

C'est définitif, la route Chicoutimi-Tadoussac sera complétée pour 1967. Le premier ministre Lesage vient de le laisser savoir à la population saguenéenne qui, satisfaite, a mis fin à "l'opération entonnoir" que la Chambre de commerce de Chicoutimi avait lancée en août pour obtenir du gouvernement le parachèvement de cette voie de 74 milles dont la construction a débuté en 1966.

Il reste encore deux points et quelque 13 milles de route à construire.

Depuis un mois, les nerfs des gens de Chicoutimi ont cependant été mis à rude épreuve. En effet, quelques jours à peine après le lancement de leur campagne, qui a obtenu de la publicité dans la plupart des quotidiens de la province, le premier ministre Lesage déclarait que la route serait complétée et que des appels d'offre seraient publiés prochainement pour la construction des deux points.

Cependant, M. Lesage n'avait pas précisé quand seraient terminés les travaux. La Chambre de commerce avec son "opération entonnoir" insistait cependant pour que la route fût ouverte au printemps 1967 au plus tard de telle sorte que la région puisse profiter de la vague touristique qu'amènera l'Expo.

Une lettre à M. Lesage

Le 30 août dernier, la chambre de commerce écrivait donc au premier ministre pour lui demander de dévoiler la cédule d'exécution des travaux de parachèvement.

Entre-temps, ses pires appréhensions se confirmaient lorsque, le 3 septembre à l'émission "Aujourd'hui", le ministre de la voirie, M. Pinard, déclarait que la route ne serait pas ouverte avant 1968 "de façon carrossable pour les automobilistes puissent l'emprunter". M. Pinard précisait cependant qu'elle serait ouverte "comme voie de pénétration" d'ici quelques mois. Mais le ministre ne fournissait pas d'explication claire à l'expression "comme voie de pénétration". Cette déclaration fit sursauter les Saguenéens et ils se

remirent sur le sentier de la guerre.

Mais il y a quelques jours, la Chambre de commerce de Chicoutimi recevait une réponse du bureau du premier ministre. A cette lettre signée par M. Alexandre LaRue, chef de cabinet, était annexée copie d'un memo du sous-ministre de la voirie, M. Roger LaBrèque.

Ce memo dit: "A moins de force majeure, la cédule d'exécution sera suivie à la lettre et la route sera ouverte au public au printemps de 1967". Quant à la cédule préparée par l'ingénieur G.-E. Legault, responsable des projets de construction de voirie, elle prévoit: la construction d'une section de trois milles dont le contrat a déjà été adjugé et qui doit être terminée le 1er octobre 1966; la construction de deux sections de 3.5 et 6.2 milles respectivement dont les contrats seront adjugés d'ici novembre. Quant aux deux points sur la rivière Ste-Marguerite, les soumissions seront ouvertes le 27 septembre et la date du parachèvement des travaux, dans les deux cas, est fixée au 1er décembre 1966.

"Suivant cette cédule, il nous sera donc possible d'ouvrir cette route au printemps de 1967", conclut M. Legault. M. LaBrèque précise pour sa part que les contrats contiendront des clauses comportant des "penalités très sévères" si les travaux ne sont pas terminés à la date convenue.

Ils ont peine à y croire

S'ils n'avaient pas tous ces documents en main, les Saguenéens ne croiraient pas la nouvelle; le parachèvement de la fameuse route leur a été promis des dizaines de fois par les politiciens, depuis 25 ans, dont par trois premiers ministres: MM. Duplessis, Sauvé et Lesage.

Le ministre actuel de la voirie M. Pinard écrivait lui-même, le 9 juin 1961, que la route serait terminée "dans trois ou quatre ans", soit au plus tard en 1965. Il restait alors 37.5 milles à construire. Mais le 23 juillet dernier, il écrivait au contraire: "Les problèmes techniques soulevés par une étude plus élaborée du tracé de la future route Chicoutimi-Tadoussac nous em-

pechent de terminer cet ouvrage pour 1967".

C'est cette dernière lettre qui avait provoqué le lancement de l'opération entonnoir.

Une fois terminée, la route permettra une communication directe, par la rive est du Saguenay, entre la région du Lac St-Jean-Saguenay et celle de la Côte-Nord. On anticipe des avantages économiques considérables pour les deux régions car alors le Lac St-Jean et le Saguenay pourront vendre leurs produits agricoles sur la Côte-Nord dont les consommateurs sont aujourd'hui desservis par Québec et la rive sud du St-Laurent. La réduction des distances permettra donc une baisse considérable du niveau du prix des denrées et, par voie de conséquence, de vie très élevée de la Côte-Nord.

Du point de vue touristique, la route longe sur la plus grande partie d'un parcours enchanteur, la rivière la plus fertile en saumons dans le Québec, la Ste-Marguerite.

VIENT DE PARAÎTRE

LE NOUVEAU **GALICHET**

Guide panoramique DE LA grammaire française

● UN PRECIS DE GRAMMAIRE

● DEUX MEMENTOS ORTHOGRAPHIQUES

● UN COURS D'ANALYSE

● DES TABLES DE CONJUGAISON

● DE CONSULTATION RAPIDE

● DONT TOUS ONT BESOIN

Relié

\$4.80

ÉDITIONS

HMH

DIR. CLAUDE HURTUBISE

1029 Beaver Hall
Montréal, UN. 6-6255

Vatican II: l'enjeu de la dernière session

Au temps où il était encore cardinal, le pape actuel avait défini, dans une image simple, les deux tâches essentielles de Vatican II.

L'Eglise, disait en résumé le cardinal Montini au lendemain de la seconde session, doit se dire à elle-même ce qu'elle est, acquiescer sur le mystère de sa propre existence des perceptions renouvelées. Elle doit aussi se définir par rapport aux hommes de ce temps, par rapport à cette partie de l'humanité qui se considère extérieure à elle mais qui attend, fut-ce inconsciemment, son message.

La première tâche ayant été accomplie aux sessions précédentes avec la promulgation de la constitution sur la liturgie et du "de Ecclesia", il reste maintenant à franchir la seconde étape : c'est la tâche propre de la quatrième session.

Aussi longtemps qu'on reste strictement à l'intérieur de l'Eglise, tout est plus directement doctrinal, tout est plus immédiatement relié au dépôt révélé. Si difficiles que soient certaines questions, comme par exemple celles des rapports entre les laïques et la hiérarchie, on avance quand même, à quelque école qu'on appartienne, en s'appuyant sur un même fonds de doctrine et de tradition. Le schéma sur la liturgie ne plaisait pas à tous les Pères, ni d'ailleurs celui sur l'Eglise : le premier fut quand même approuvé par 2.151 voix contre 5, le second par 2.147 voix contre 4.

Dès qu'on touche aux rapports de l'Eglise avec le monde, on s'engage sur un terrain plus glissant. Dans ce domaine extrêmement mouvant, la doctrine n'existe plus à l'état pur; les principes se retrouvent enveloppés dans une gangue historique dont les couches superposées à travers les âges ne se ressemblent guère. Ce n'est plus seulement le catholicisme ou l'évêque qui parle et qui réagit lorsqu'un Père intervient dans l'aula conciliaire. C'est plutôt le pasteur issu de tel milieu donné, appartenant à telle culture et à tel peuple, formé à telle école, engagé dans telle situation concrète.

On sait que ces différences de mentalité et d'expérience conduisent à des attitudes divergentes, voire opposées en ce qui touche l'incarnation des valeurs chrétiennes dans le monde. Peut-être parce qu'elles sont, au fond, plus relatives, plus charnelles, les divergences revêtent, chez ceux qui les personnifient, une note d'irréductibilité qui va parfois jusqu'à la passion. Elles ont donné naissance, dans l'Eglise d'aujourd'hui, à deux courants majeurs qui s'affrontent présentement au concile.

Le premier courant aborde le monde à partir de ce qu'il est concrètement. Il aborde les réalités d'aujourd'hui avec un désir marqué d'acceptation et de sympathie. Peu lui importe, a priori, que l'homme moderne ait erré, qu'il ait été injuste envers l'Eglise, qu'il se méprenne gravement sur la nature profonde de celle-ci. Ce que ce courant cherche, c'est un contact vivant avec l'homme d'aujourd'hui, quel qu'il soit. Il veut que les hommes aient la vie et rencontrent l'Evangile. Pour cela, il est prêt à les aborder à partir de ce qui leur est cher, de ce qui leur est connu, à faire effort pour reconnaître loyalement ce qu'ils ont fait de beau et de bien, pour comprendre ce qui les fait souffrir et aimer. Partant de là, il veut leur proposer les valeurs de l'Evangile, non pas de manière abstraite ou globale, mais dans la relation qu'elles peuvent avoir avec les soucis de l'homme actuel.

Le deuxième courant aborde le monde à partir de ce qu'il doit être. Il se souvient avec douleur de l'histoire des derniers siècles. Il n'a oublié ni la gloire passée de l'Eglise, ni les injustices plus récentes à son endroit. Pour lui, le suprême péril, c'est la désintégration doctrinale, c'est-à-dire le souci du dialogue poussé jusqu'à la limite extrême du syncrétisme et de la confusion. Il tient à ce qu'aujourd'hui comme hier, l'Eglise affirme avec vigueur et netteté les grands principes qu'elle soutient à d'autres périodes de son histoire. Il redoute les déclarations trop conciliantes, craignant qu'elles n'altèrent la doctrine et ne fassent le jeu de l'erreur.

Que chaque courant charrie des valeurs précieuses pour l'Eglise, seuls les esprits fanatiques refuseront d'en convenir. Mais il se trouve qu'en pratique, il est impossible de réaliser une synthèse parfaitement équilibrée entre les deux courants. Il faut tout faire afin d'amoindrir les divergences, de concilier les opinions opposées. Cela fait, il faut quand même choisir. Les hommes qui dirigent l'Eglise ont la responsabilité redoutable de faire, à chaque époque, des choix concrets qui marqueront pour longtemps l'avenir religieux des hommes.

Le dynamisme, et en même temps le drame, de Vatican II, viennent de ce qu'il nous fait assister à un déplacement d'influence inespéré mais très laborieux. Après avoir longtemps inspiré les politiques concrètes, les attitudes pratiques et les institutions de la communauté catholique, le courant traditionaliste est aujourd'hui débordé par le courant plus libéral. Celui-ci a déjà fait valoir son influence dans les travaux qui portaient sur la réalité interne de l'Eglise. Mais, c'est autour du schéma sur la liberté religieuse et du schéma 13 que doit se jouer l'épreuve décisive. Le débat sur la liberté religieuse fut une avant-première du débat sur le schéma 13. D'un côté, on a parlé du problème de la liberté religieuse en s'appuyant sur les "droits de l'homme"; de l'autre, on l'abordait plutôt en s'appuyant sur les "droits de la vérité". La première approche apparaît plus compatible avec les réalités politiques d'aujourd'hui; sans sacrifier l'intégrité de la vérité, elle évite de confondre cet idéal très noble avec les tâches concrètes qui reviennent en pratique à la société politique. La deuxième approche est, au contraire, rigide et intransigeante; poussée à son ultime aboutissement logique, elle tendrait à créer différents degrés de citoyenneté dans la société civile.

Le vote enregistré hier à Rome marque un gain décisif pour le courant dit libéral. Cette nouvelle nous réjouit. Elle nous rend optimiste quant au sort que connaîtra, ces semaines prochaines, le schéma 13.

Claude RYAN



La Bourse ou la vie !

M. Lesage à Saskatoon

Conformément au programme annoncé depuis plusieurs mois, M. Lesage a commencé sa tournée dans l'Ouest, et a prononcé à Saskatoon les deux premiers discours de cette série. C'est une tâche difficile et ingrate qu'entreprend le premier ministre du Québec car ce qu'il a à dire sur les aspirations du Québec et des Canadiens français risque de heurter des préjugés profondément enracinés. Il faudra attendre les réactions des auditoires et les commentaires que susciteront ses discours dans ces provinces pour juger des résultats.

Pour le moment, l'on doit reconnaître que M. Lesage pose un geste courageux. Un effort d'information s'impose pour faire connaître le Québec dans les autres provinces, et de même coup pour faire prendre conscience au Canada anglais de la dualité culturelle de notre pays et de ce que cela implique pour les minorités canadiennes-françaises des provinces anglophones. Comme l'a noté le premier ministre, il faudra que maints autres porte-parole de notre province participent à cette tâche nécessaire, mais il est lui-même l'un de ceux qui peuvent le mieux retenir l'attention des Canadiens anglais.

Les deux majorités

Il va de soi que les thèmes qu'abordera M. Lesage n'auront rien de neuf pour les Québécois; mais comme l'ont montré les séances de la Commission Laurendeau-Dunton, les revendications traditionnelles du Canada français sont des nouveautés pour la majorité des Canadiens anglais. L'idée que deux peuples ont formé le Canada n'est pas encore acceptée d'une manière générale hors du Québec; beaucoup voient dans cette hypothèse un danger pour l'unité du pays et pour la cohésion nécessaire à la vie canadienne. C'est du reste un concept assez abstrait, comme le débat classique sur la nature de l'AANB: pacte ou loi.

Ces notions fondamentales gardent toute leur valeur, mais il n'est pas inutile de les traduire dans des formules plus dynamiques et plus acces-

sibles. La constitution canadienne est un pacte formulé dans une loi, et notre régime fédéral a pour but d'amener les rapports entre deux peuples ou deux nations dans un même pays. Mais dans le contexte de nos institutions politiques, la notion de deux majorités est une image plus claire de ce que devrait être la réalité canadienne.

Ainsi, au lieu d'une province française contre neuf anglaises, les deux majorités sont distribuées inégalement dans tout le pays selon une conception horizontale des relations entre les provinces. Ces deux majorités ont comme contrepartie des minorités qui doivent avoir les mêmes droits pour leur épanouissement culturel. Ce schéma présenté par M. Lesage à son premier auditoire canadien-français, aura déjà atteint le Canada anglais par les comptes rendus des journaux et le premier ministre aura l'occasion de l'exposer de nouveau.

A son second auditoire canadien-anglais, M. Lesage a décrit ce qui se passe au Québec, la prise de conscience d'un peuple adulte qui veut que soit reconnu son droit d'être différent du peuple canadien-anglais, et qui bien loin de s'isoler dans le Québec veut communiquer davantage avec les autres communautés de langue française à travers le monde.

La campagne électorale

M. Lesage aurait pu, sans qu'on puisse l'en blâmer, décider de remettre à plus tard cette tournée qui se trouve, sans qu'il l'ait prévu, au début d'une campagne électorale fédérale qui promet d'être agressive. A-t-il eu tort ou raison? C'est trop tôt pour en juger. Il a bien précisé que ses discours ne toucheraient pas à la politique. Il veut expliquer le Québec et le Canada français dans les provinces de l'Ouest, et cela ne touche pas directement à la campagne en cours. Tout de même, s'il expose les revendications des Canadiens français c'est en vue de promouvoir une meilleure compréhension entre les deux peuples canadiens pour assurer l'harmonie dans un Canada plus uni.

Or l'unité nationale sera l'un des thèmes de la campagne électorale. M. Diefenbaker vient de dire à Prince-Albert

BLOCS NOTES

que s'il reste dans la politique, c'est pour offrir aux Canadiens l'idée de MacDonald et de Cartier: "One Canada". De la part d'un homme qui a dénoncé la commission d'enquête sur les deux cultures, qui s'est souvent élevé contre le canadiannisme à trait d'union; qui a dédaigné comme un facteur de division les accords des conférences fédérales-provinciales obtenus par le Québec, ce slogan "One Canada" paraît s'opposer aux exigences fiscales et autres que M. Lesage a réitérées à Saskatoon comme des corollaires de l'autonomie provinciale, et à d'autres revendications fondées sur la doctrine des deux majorités. Il faut souhaiter que ce climat d'élection ne compromette pas la mission de M. Lesage.

Le courrier de la reine

Tout est apparemment rentré dans l'ordre et le message de la reine au Conseil législatif annoncé par M. Edouard Asselin n'aura été qu'une fausse alerte. M. Lesage a annoncé samedi que la fameuse adresse du Conseil à la souveraineté est revenue sur le bureau du premier ministre. Le cabinet provincial avait déjà refusé de transmettre cette résolution de la Chambre haute qui s'opposait à la résolution de l'Assemblée législative en vue de l'amendement constitutionnel qui doit limiter les prérogatives du Conseil.

Devant le refus du gouvernement de transmettre sa résolution par les voies administratives et constitutionnelles normales, le Conseil a décidé d'utiliser le service postal, et il a reçu ensuite une lettre disant que le document était rendu à Londres. Or le lieutenant-gouverneur a reçu de son côté une demande de Londres sollicitant son "avis" sur ce qu'il convenait de faire de cette adresse du Conseil législatif. Le premier ministre devait répondre avant son départ pour l'Ouest. Ainsi le principe du gouvernement responsable est sauvegardé, et la reine n'a pas "reçu" le message de la Chambre haute sans requérir l'avis de ses ministres québécois.

Néanmoins, l'amendement constitutionnel que le cabinet fédéral a approuvé à la demande de M. Lesage, et qui sera automatiquement voté par le Parlement britannique, est une entorse à l'autonomie du Québec. De plus, la constitution provinciale est ainsi livrée aux caprices d'une simple majorité de l'Assemblée législative: ce qui est dangereux.

P. S.

Les derniers débats avant l'adoption du schéma sur la liberté de religion

par J.M.R. TILLARD, o.p. (1)

(collaboration spéciale au "DEVOIR")

On se souvient du drame sur lequel s'était close la dernière session du Concile. Alors que, le 17 novembre, Mgr Felici avait annoncé que le texte sur la liberté religieuse serait voté le 19, en précisant même les modalités concrètes du vote, le cardinal Tisserant devait le surlendemain donner lecture d'une décision du Conseil de Présidence: ce vote n'aurait pas lieu, la minorité ayant exigé un nouvel examen et une nouvelle discussion du projet de l'Écclésiastique soumis au Concile. Le 19 novembre, face aux réactions et au mécontentement profond que cette décision inattendue avait causés dans l'Assemblée conciliaire et dans l'opinion publique, le communiqué au nom de cette fois du Souverain Pontife, qu'il serait cependant traité du schéma sur la liberté religieuse "lors de la prochaine session du Concile et si possible avant que ne soient examinés les autres textes".

On a fidèlement tenu parole. Cette dernière session s'ouvre par une ample discussion sur ce sujet brûlant. Que dire de cette discussion? Elle n'apporte rien de neuf et n'a fait jusqu'ici que laisser l'Assemblée. Plusieurs qui avaient dit ou écrit que le délai imposé permettrait malgré tout une plus grande maturation des esprits et donc un vote plus conscient commencent à changer d'opinion. Car de fait rien ne semble avoir changé. Les mêmes options se retrouvent, avec les mêmes défenseurs, s'appuyant toujours sur les mêmes raisons. Tout ce qui nous a été dit cette semaine avait déjà été dit l'an dernier, qu'il s'agisse de la défense du schéma ou de ses critiques. L'on se rend maintenant vraiment compte du fait que les motifs invoqués par la minorité pour exiger (selon son droit) cette nouvelle discussion visaient moins le désir d'étudier vraiment le texte (pour en comprendre l'intention et le sens) que la volonté ferme de trouver les arguments capables de le faire refuser. Car pour plusieurs ce n'est pas tant la teneur du texte que la simple existence d'une déclaration conciliaire sur ce problème qui constitue le mal fondamental à éviter. Le maximum qu'ils puissent concéder semble avoir été parfaitement exprimé par l'archevêque de Madrid, Mgr Mocillo: que l'on se contente de reconnaître la liberté religieuse comme une exigence de la situation présente de notre pauvre monde caractérisé par le pluralisme religieux, mais en admettant que ce pluralisme n'est pas un bien en soi, et en montrant nettement qu'il s'agit d'une situation de fait non de droit. Ce qui ressemble fort à une raison de pur opportunisme! On comprend donc pourquoi les mêmes Pères sont irrités de voir le schéma fonder cette liberté sur des arguments de raison et le témoignage de l'Écriture: c'est là, selon eux, pêcher par excès de zèle théologique.

Le sens du texte

Que dit donc ce texte qu'on accuse de "tromper avec la

plus ferme tradition de l'Eglise" (Mgr Modrego, Barcelone) et d'ouvrir largement la porte à tous les maux (spécialement, s'il faut en croire Mgr Velasco, qui fit profession publique d'appartenance "à la glorieuse minorité", au subiectivisme, au pragmatisme, à l'indifférentisme, au naturalisme religieux)?

Il ne touche — comme l'a clairement rappelé Mgr De Smedt en le présentant — à un point très précis: le droit humain à la liberté religieuse, tel qu'aujourd'hui on l'entend et le proclame. A ce sujet l'Eglise veut affirmer ceci: à cause de sa dignité de personne tout homme a en stricte justice le droit de ne subir aucune violence en tout ce qui concerne le domaine religieux. Il en résulte que les hommes doivent être exempts de toute contrainte qui les pousserait à agir en matière religieuse contre leur conscience ou encore les empêcherait d'agir (dans les justes limites, évidemment) en public et en privé selon leur conscience. Aucun pouvoir public, aucun groupe sociologique, aucune personne, ne peut donc violenter qui que ce soit en tout ce qui concerne son rapport personnel au Dieu qu'il veut adorer et servir. Mais pour que ce droit ne demeure pas simplement théorique, il faut (demande le texte conciliaire) qu'il soit officiellement reconnu dans l'organisation juridique de la société comme un droit civil auquel les individus aussi bien que les communautés doivent le garantir (faire appel sous la garantie des autorités publiques). Car pareille liberté appartient aux valeurs fondamentales qui définissent l'homme et composent sa dignité.

Certes — et le texte prend bien soin de le noter avec précision — la société civile a le droit de se protéger contre des hommes de mauvaise foi qui pourraient se servir de la liberté religieuse comme prétexte, surtout si la paix publique, la moralité publique, la protection des droits de l'ensemble des citoyens sont alors en danger. Toutefois il est nécessaire que demeure claire alors la règle suivante: il faut toujours chercher à accorder à tout homme le maximum de liberté, et n'accepter de la restriction que lorsque le bien commun se trouve gravement en danger; mais même dans ce cas il faut alors s'appliquer à ne pas outrepasser les limites du strict nécessaire.

Voilà le cœur de cette déclaration sur la liberté religieuse. Ce bref résumé suffit pour sembler à l'homme à montrer l'importance et la grandeur. Il faut aussi comprendre pour quoi, en face des objections de ceux qui refusent d'en saisir l'enjeu et d'en admettre le contenu, plusieurs peuvent perdre patience. Le Concile entend donc pas traiter des devoirs religieux des hommes envers Dieu, ni définir quelle doit être l'attitude de l'Etat

face à Dieu, ni encore donner un exposé de la mission de l'Eglise catholique au sein des diverses nations. Il n'entend strictement que ceci: proclamer solennellement face au monde, et au nom de tous les hommes, que le droit de professer librement sa religion est un droit inaliénable de l'homme et que tout doit être mis en œuvre pour qu'il soit scrupuleusement respecté par tous.

Ajoutons — car certaines interventions ont peut-être semé une équivoque sur ce point — que l'Eglise ne veut pas promouvoir cette déclaration pour protester contre les oppressions, voire les persécutions, dont elle est victime en certains régimes totalitaires. Son intention est infiniment plus large: elle songe d'abord et avant tout à tous les hommes quels qu'ils soient, chrétiens ou non-chrétiens. Il est d'ailleurs fort significatif que le nouveau texte du schéma fasse mention des diverses constitutions civiles qui actuellement affirment la liberté religieuse comme un droit civil et des documents internationaux qui la proclament: il ouvre ainsi son regard au-delà des strictes limites de l'Eglise-Institution et retrouve contact avec la totalité de l'humanité. C'est là un signe prophétique de grande importance, présage de nouvelles formes de relations entre l'Eglise et le monde.

Confusion à éviter

Un tel document fait-il donc croire (comme plusieurs l'en ont accusé cette semaine en particulier les cardinaux Ruffini et De Arriba y Castro de Tarragone en Espagne) que l'on voudrait dorénavant insister sur le regard au-delà des strictes limites de l'Eglise-Institution et retrouver contact avec la totalité de l'humanité? Ou encore que l'on refuserait à l'Eglise catholique sa mission propre d'évangélisation? Il y est pourtant clairement affirmé que la liberté religieuse n'implique pas que l'individu puisse "mettre sur le même pied le vrai et le faux", ni qu'il ait le droit de "décider arbitrairement s'il va servir son Dieu, et dans quelle religion". Il est également précisé: "la nature de la liberté religieuse laisse intacte la doctrine catholique sur l'unité que religion vraie et l'unique Eglise du Christ". Répétons-le — car le groupe d'opposition a constamment joué habilement sur cette équivoque, à la suite du cardinal Siri archevêque de Gênes — le texte du schéma désire explicitement se situer non au plan du discernement de la vraie religion mais à celui, plus fondamental dans son optique du pouvoir d'adhérer librement à la religion que l'on croit en conscience avoir discerné comme la seule vraie. La nuance est essentielle: il ne s'agit pas ici de la valeur objective de telle ou telle religion mais du devoir de respecter la conscience de celui qui en toute honnêteté adhère à celle qu'il considère comme la vraie. Dire qu'une telle déclaration canonise l'indifférentisme c'est ne pas avoir compris (ou ne pas vou-

loir comprendre) l'intention sans cesse exprimée tout au long du texte. Mgr Velasco prétend, il est vrai, que la déclaration est rédigée "de telle manière que des évêques mêmes ne puissent pas la comprendre": c'est en fait une faute de langage, et non une erreur de fond. C'est le problème des relations entre l'Eglise et l'Etat. Il est faux de dire sans nuances, comme certains journaux, que l'opposition vient du groupe italo-espagnol (l'intervention courageuse du cardinal Urbani de Venise parlant au nom de 32 Italiens, et celle de Mgr Cantero de Saragosse ont bien montré que les groupes italien et espagnol étaient divisés sur ce point). Il faut cependant admettre que les opposants appartiennent pour la plupart, sinon par le siège épiscopal du moins par l'origine raciale, aux pays où règne une alliance officielle entre le pouvoir établi et l'Eglise: Italie, Espagne, Portugal.

Relations Eglise-Etat

Mais l'objection la plus sérieuse et la plus déterminante qui pousse un certain groupe de Pères à ne pas approuver la déclaration conciliaire est beaucoup plus subtile, et on la devine sous la presque totalité des interventions négatives. C'est le problème des relations entre l'Eglise et l'Etat. Il est faux de dire sans nuances, comme certains journaux, que l'opposition vient du groupe italo-espagnol (l'intervention courageuse du cardinal Urbani de Venise parlant au nom de 32 Italiens, et celle de Mgr Cantero de Saragosse ont bien montré que les groupes italien et espagnol étaient divisés sur ce point). Il faut cependant admettre que les opposants appartiennent pour la plupart, sinon par le siège épiscopal du moins par l'origine raciale, aux pays où règne une alliance officielle entre le pouvoir établi et l'Eglise: Italie, Espagne, Portugal.

Le cardinal Ruffini ne s'en est d'ailleurs pas caché: je suis de plus en plus épouvanté parce que je crains que la conséquence de cette déclaration sera la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat que Pie IX a pourtant condamnée dans le Syllabus et que Pie XII refusait. Ce que dit la déclaration ne suffit pas à sauvegarder les accords existant entre le Saint-Siège et plusieurs Etats. Dans le Concordat avec l'Italie par exemple, la religion catholique est déclarée religion d'Etat et seule religion, ce qui vaut aux catholiques plusieurs droits; je crains que si ce texte est approuvé les ennemis de l'Eglise, sans attendre un seul jour, ne demandent l'abrogation de ce Concordat. N'oubliez pas, précisait-il, que l'Etat comme tel a des obligations religieuses: Dieu n'est-il pas l'auteur de la société naturelle? De son côté le cardinal Arriba y Castro, de Tarragone, en Espagne, affirmait avec encore plus de vigueur: "puisque le droit de proclamer l'Evangile n'appartient qu'à l'Eglise catholique, le prosélytisme des non-catholiques est contraire au droit; aussi, comme le bien commun lui-même l'exige, doit-il être efficacement interdit non seulement par l'Eglise mais aussi par l'Etat. Que ce Concile prenne garde de ne pas amener la ruine de l'Eglise catholique la seule religion... Seul la pratique privée de leur religion peut être admise pour les non-catholiques". En effet ajoutait Mgr Modrego, archevêque de Barcelone, "l'Etat écoute l'Eglise parce que celle-ci s'exprime par la majorité des

citoyens (dans les pays à majorité catholique); s'ils ne pouvaient pas protéger la religion catholique, les papes auraient en concluant des Concordats qui confèrent à l'Eglise catholique une situation privilégiée en certains pays". D'ailleurs, demande Mgr Marfini (italien), "les religions n'enseignent-elles pas des doctrines qui, ou bien favorisent ou bien affaiblissent le bien public?". Ce que Mgr Garcia de Sierra devait élever au rang de principe: "le texte expose la doctrine d'un Etat neutre en matière religieuse; or cela est en contradiction avec toute la Tradition catholique". Aussi, le cardinal Ottaviani (dans une intervention plus sereine que celles auxquelles il nous avait habitués) a-t-il pu demander que tout ce qui dit le schéma sur le problème des relations entre Eglise et Etat "soit révisé à la lumière des enseignements pontificaux", en n'oubliant pas de respecter l'échelle des valeurs qui veut que l'inférieur (en l'occurrence l'Eglise) obéisse au supérieur (l'Etat). Car il faut se méfier d'un "perilleux trépanisme" amenant à faire approuver des solutions "fondamentalement contraires à la doctrine commune de l'Eglise".

Le faux et le vrai

Nous sommes loin des craintes du cardinal Alfrink (Hollande) qui, lui, regrette au contraire que le texte affirme sans peut-être assez de précautions l'Etat peut être amené à accorder une place privilégiée à telle ou telle religion. Il y a danger de faire penser que l'on reconnaît du coup les circonstances politiques et les régimes créent cette situation. Loin aussi du témoignage d'hommes comme le cardinal Seper (Zagreb), le cardinal Slipyi, Mgr Baranik (parlant au nom des évêques polonais) qui ont fait l'expérience douloureuse de l'intrusion de l'Etat dans les affaires religieuses, ou comme Mgr Lourdasamy (Indes), Mgr Mason (Soudan), apportant dans la discussion la voix des missionnaires. Ceux-ci réclament au contraire "que l'on supprime toute équivoque amenant à croire que l'Etat aurait une compétence quelconque en matière religieuse, et pourrait attribuer la fonction de juge aux pouvoirs de décrets, que est la vraie religion" (card. Seper).

Car les récriminations de la minorité oublient bien des nuances qui sont dans le texte même du schéma. Il y est en effet écrit en toutes lettres: "Le régime de liberté religieuse n'interdit cependant pas que, compte tenu de situations historiques nationales, on puisse accorder une reconnaissance particulière à une communauté religieuse dans la législation civile; à condition toutefois que soit en même temps reconnu et respecté le droit de tout citoyen et de tout groupe religieux à la liberté religieuse". Plusieurs Pères des pays concordataires sont agacés du fait que, selon l'esprit du texte, cette religion dominante peut être autre que

la religion catholique. N'insinuer-t-on pas ainsi, selon l'accusation explicite des cardinaux Ruffini et Ottaviani souvent reprise dans le débat, que, puisqu'il n'y a qu'une seule vraie religion, le faux a les mêmes droits que le vrai?

Débat rude, on le voit. D'autant plus que les situations politiques viennent souvent brouiller l'échelle déjà complexe des problèmes doctrinaux. Au moment où nous achevons cette chronique nous parvient un article d'un journal italien chrétien de tendance ouverte, le "Messaggero". Nous y lisons la phrase suivante: "l'intervention du cardinal Ottaviani prélude indubitablement à une action serrée qui cherchera à obtenir sinon le rejet du moins la refonte complète du texte actuel". Nous avons eu également entre les mains un contre-schéma émanant d'un certain "groupe international de Pères". Serions-nous de nouveau au point de départ d'une crise? Il semble pourtant que malgré tout le texte passera. La visite de Paul VI à l'O.N.U. nous en paraît le gage. On ne voit guère en effet comment le chef de l'Eglise catholique pourrait adresser aux chefs des nations son message, s'il se présentait devant eux au nom d'une Eglise qui viendrait de refuser publiquement d'admettre le droit inaliénable de tout homme au respect de sa conscience dans le domaine le plus sacré de celle-ci.

J.M.R. TILLARD, O.P.

(1) Même si le schéma sur la liberté de religion a été adopté hier, il nous a paru utile de publier ce texte qui résume bien l'esprit des deux camps.

MONTREAL, MERCREDI 22 SEPTEMBRE 1965

LE DEVOIR

FONDEUR: HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN Directeur
André LACHENEAUX Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOU
Directeur de l'information: Michel ROY
Trésorier: Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434, rue Notre-Dame à Montréal par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse Canadienne est autorisée à émettre et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".
ABONNEMENTS: édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$6.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$28.00, 6 mois \$15.00, 3 mois \$8.00. À l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Edition du samedi: 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la classe de la presse publication.
TELEPHONE: 844-3361

Le conflit des quotidiens de New York s'envenime; pas de règlement imminent

NEW YORK — Les espoirs d'un règlement rapide du conflit dans les journaux de New York se sont évanouis hier.

L'American Newspaper Guild (AFL-CIO) a rejeté l'offre du médiateur de recommander une formule de règlement; le syndicat des employés des messageries de journaux (mailers) a fait savoir à la direction des journaux qu'il cesse de paraître — pour faire corps avec le "New York Times" dont les employés sont en grève — que ses membres ayant été victimes de ce qu'ils estiment être un "lock-out", ne reprendraient pas le travail sans la signature d'une nouvelle convention collective de travail; et enfin, les typographes ont saisi le tribunal fédéral de première instance de Manhattan d'une requête en vue de forcer les six autres journaux, avec qui les typographes ont conclu un accord collectif au printemps, à reprendre leur publication.

Deux nouveaux quotidiens

De tous les quotidiens de la métropole américaine, seul le "Post" continue de paraître et son tirage a doublé pour atteindre 780.000 mais les lecteurs assoiffés de nouvelles ont pu recourir hier à deux nouveaux quotidiens surgis à l'occasion de la grève; un troisième nouveau journal doit paraître incessamment.

Le président et éditeur du "New York Times", M. Arthur Ochs Sulzberger, a fait savoir que les cinq premiers jours de la grève déclenchée par l'ANG contre son journal lui avaient fait perdre plus de \$3 millions en revenus publicitaires. L'arrêt de travail a empêché la publication de ce qui aurait été le plus gros journal de toute l'histoire du "Times", qui devait peser sept livres et compter 780 pages.

Le médiateur spécial, M. Theodore W. Kheel, avait suspendu les négociations entre le "Times" et l'ANG hier pour permettre aux parties de faire le point de la situation et

éviter que de part et d'autre les positions ne se durcissent.

Les négociations doivent reprendre aujourd'hui mais pendant l'accalmie d'hier, le médiateur annonça aux journalistes qu'il était disposé à proposer une formule de règlement qui, à son avis, serait acceptable aux deux parties. Il précisa qu'il ne ferait connaître cette formule toutefois que si les parties l'y invitaient.

Le "Times" répondit aussitôt qu'il aimerait connaître la formule afin de l'étudier; mais M. Thomas J. Murphy, vice-président et directeur général de la Guild de New-York, a fait savoir qu'il n'était pas intéressé à la proposition "pour l'instant"; il voulait d'abord a-t-il précisé, connaître l'étendue de cette proposition, savoir si elle touchait tous les points en litige et sinon, quels points étaient exclus.

L'automatisation et les fusions

L'ANG a déclenché la grève contre le New York Times jeudi dernier, réclamant des garanties d'emploi face à l'automatisation et aux fusions de journaux; une amélioration du régime de retraite; l'obligation pour tous les employés de la rédaction d'être membres de la Guild et l'assurance qu'elle serait informée et consultée au sujet des changements technologiques qui peuvent toucher les 2.200 employés du Times qu'elle représente.

Six autres journaux membres de l'association des éditeurs de New-York ont ensuite cessé de paraître lorsque les neuf syndicats de métiers au Times ont refusé de franchir les piquets de la Guild.

Les neuf syndicats de métiers négocient conjointement avec l'association patronale

tandis que la Guild négocie séparément avec chaque quotidien et représente les employés de la rédaction, de la publicité, des bureaux d'affaires et de l'entretien des édifices.

Les employés des messageries — une section de l'union typographique qui a déclenché en 1962 une grève générale d'une durée de 114 jours — étaient en négociations au moment où la grève a éclaté au "Times". C'est dans ce contexte qu'ils ont fait savoir leur intention de ne pas retourner au travail tant que leur propre contrat ne sera pas signé. Les huit autres syndicats de métiers ont conclu des accords avec les journaux au cours des derniers mois mais dans la plupart des cas, les contrats n'ont pas été formellement signés.

Laberge: les syndicats internationaux tentent de plus en plus de s'adapter à notre société

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, a affirmé, à l'ouverture du congrès international de l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion (NABET-FTQ-CTC), que la plupart des syndicats internationaux font actuellement un sérieux effort d'adaptation aux divers milieux canadiens et reconnaissent à leurs membres canadiens une large mesure d'autonomie.

Selon le porte-parole de la FTQ, cela constitue une évolution naturelle parfaitement compatible avec le principe de la solidarité internationale des travailleurs. Cependant, il y a une différence, selon lui, entre accéder à l'autonomie par les voies démocratiques ordinaires, et en restant intégrés à l'autonomie nord-américaine, et faire carrière sur le dos de travailleurs américains qui ont consenti, et continuent de consentir souvent, des sa-

crifices énormes pour permettre la syndicalisation des travailleurs canadiens aux prises avec le grand capitalisme international.

Au surplus, M. Laberge trouve tout à fait sain pour le syndicalisme international qu'il doive adapter ses structures, ses méthodes et ses modes de pensée, non seulement à l'évolution de la société canadienne, mais aussi aux aspects les plus valables de ce qu'on a appelé d'un euphémisme la révolution tranquille du Québec. Le syndicalisme nord-américain, dit-il, charrie avec lui une tradition fort riche qui peut ralentir son adaptation à la révolution technologique et à la transformation de la main-d'œuvre, et il peut profiter, à cet égard, des assouplissements que lui imposent les réalités canadiennes et québécoises.

Le président de la FTQ est confiant que le syndicalisme international saura, là où sa présence est commandée par notre situation économique vis-à-vis des États-Unis, faire les adaptations nécessaires. De fait, dit-il, je crois que si la tendance à la constitution de

grands ensembles économiques se perpétue dans le monde, nous aurons un marché commun nord-américain avant d'avoir des syndicats coupés de tout lien organique avec leurs vis-à-vis américains. Et alors, selon lui, à une économie de plus en plus intégrée sous la direction des gouvernements canadien et américain, les travailleurs des deux pays pourront opposer un syndicalisme encore uni dans le respect de l'autonomie de ses deux sections nationales.

M. Laberge a invité les congressistes de NABET à poursuivre la réforme de leur syndicat dans le sens d'une plus grande autonomie de sa section canadienne. Il a souligné que la canadienisation de nos institutions, même si elle est souvent réclamée par des démagogues intéressés à affaiblir les structures syndicales des travailleurs du Canada comme du Québec, correspond à un besoin réel et à une aspiration profonde de nos membres. Il s'est dit heureux de constater que NABET est d'ores et déjà résolument engagée dans cette voie, qui est celle, dit-il, d'un internationalisme bien compris.

*Nous avons sensiblement changé le prix du Ginger Ale Canada Dry, ce matin. Nos grosses bouteilles de Ginger Ale Canada Dry sont maintenant en vente au prix de deux pour trente-neuf cents**



Prix vraiment minime pour le Champagne des Ginger Ales!

Quand les consommateurs pourront-ils bénéficier de l'accord sur l'auto?

Le comité des finances du Sénat américain a mis fin hier à ses séances publiques au sujet du projet de loi concernant l'entrée en vigueur de l'accord canado-américain sur l'industrie automobile puis s'est attaqué à la tâche de rédiger son rapport.

Au cours des derniers jours, plusieurs sénateurs américains ont souligné la principale particularité de l'accord: l'abolition des tarifs pour les manufacturiers mais non pour les consommateurs. L'un d'eux a même suggéré à M. Diefenbaker de faire de cette question un argument électoral.

D'ailleurs, il se pourrait bien qu'il en soit ainsi. Le chef du Nouveau parti démocratique, M. T.C. Douglas, a lancé son attaque la plus virulente depuis le début de la campagne sur ce sujet.

Le secrétaire parlementaire du premier ministre Pearson, M. Jack Davis a pour sa part déclaré à Vancouver qu'il faudra au moins cinq ans avant

que le public canadien bénéficie pleinement de l'accord qui prévoit l'abolition des tarifs au niveau du manufacturier, ainsi que pour les pièces détachées.

M. Davis a toutefois prédit que, dès 1970, les voitures vendues au Canada seront de \$500 meilleur marché que les modèles 1965. Il a expliqué que le \$50 millions dont se prive Ottawa par l'accord servira au public puisque les manufacturiers se sont engagés à investir plusieurs fois ce montant dans des usines canadiennes pour y construire des autos qui seront ensuite vendues sur le marché américain.

Quant au président de la compagnie Ford du Canada, M. Karl E. Scott, il vient de déclarer: Je suis sûr que grâce à notre système d'entreprise libre, la parité des prix des autos dans nos deux pays sera atteinte. Entre-temps, nous devons être patients. Personne ne sait actuellement quand ça se produira.

Avant d'agir, les pilotes lancent un "ultime" appel à Pickersgill

ST-CATHARINES (Ontario)

— Les pilotes canadiens qui travaillent sur le canal Welland et la rivière Detroit se plaignent, dans un mémoire adressé au ministre fédéral des transports M. Pickersgill, que les pilotes américains dans le même secteur sont mieux payés qu'eux.

Pour souligner l'urgence d'un règlement de leurs griefs, les dirigeants de la corporation des pilotes professionnels des Grands Lacs font remarquer que plusieurs de leurs membres réclament la tenue d'une assemblée générale pour discuter de leurs problèmes. Une telle assemblée générale aurait évidemment pour conséquence de paralyser le pilotage sur les Grands Lacs tant qu'elle durerait. Mais les dirigeants de la corporation expliquent qu'ils voulaient aupa-

ravant, après de nombreuses démarches à des niveaux inférieurs du ministère du transport, lancer un ultime appel au ministre lui-même.

Le coût du pilotage depuis Port Weller jusqu'à Port Colborne, soit 27 milles, est de \$200. Les pilotes canadiens et américains y exercent leur métier à tour de rôle, dans les mêmes conditions. Mais du côté canadien, les tarifs sont payés au ministère du transport, qui remet environ \$50 par jour au pilote. Du côté américain, les tarifs sont payés à l'association des pilotes des Grands Lacs. Selon le président de la corporation des pilotes professionnels des Grands Lacs (canadiens), M. J.M. Andrews, les pilotes américains touchent en moyenne \$18.000 par année, soit de \$5.000 à \$6.000 de plus que les pilotes canadiens.

Pratique restrictive de la part de 7 entrepreneurs d'Ottawa

OTTAWA — Un rapport de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce établit l'existence d'une entente non écrite entre les entrepreneurs de pavage de la région d'Ottawa en vue d'aider l'un d'eux à obtenir un contrat municipal de pavage.

L'entente décrite par la commission Maclellan était la suivante: l'entrepreneur qui, en raison de l'endroit où est logée son entreprise, de la source des matériaux ou toute autre raison, estimait devoir obtenir le contrat, avait les autres entrepreneurs du prix qu'il comptait exiger lors des soumissions publiques; à moins d'être également intéressés, les autres entrepreneurs offraient un prix supérieur.

En rendant ce rapport public hier, le ministre de la justice, M. Lucien Cardin, a déclaré que la question fera l'objet de l'attention habituelle des autorités concernant les mesures à prendre.

Les compagnies en question sont: Interprovincial Paving, Deschênes Construction, Standard Paving, Hurdman Paving, O'Leary's, Dibblee Construction et McFarland Construction.

L'enquête a débuté alors que, lors de l'ouverture de soumissions, le 3 septembre 1963, une feuille de papier est tombée, devant témoins, de l'une des enveloppes cachetées; cette feuille contenait les montants de toutes les soumissions. L'enquête a révélé qu'elle avait été écrite par M. L. J. Prosperine, de la famille qui dirige l'Interprovincial Paving et que les renseignements qu'elle contenait avaient été communiqués par le gérant de la Standard Paving.



Assurance collective:
VIE
SALAIRE
ACCIDENT-MALADIE

LA MUTUELLE SSQ est à la fois la plus ancienne et la plus importante entreprise du genre née au Québec.



LA MUTUELLE SSQ
ASSURANCE-GROUPE
LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

Siège social: Québec 2, P.Q.
Succursales: Québec, Montréal, Sorel, Jonquière, Trois-Rivières

"Le Richelieu"—3/4 chambres

bungalow surélevé—construit par Paramount Construction
Cuisine ultra-spacieuse, salon de 30 pi., appartement des maîtres, 2 salles de bains, (de chambre à coucher, salle de bains et vaste salle de jeux extra.)
8.000 pi. ca. de terrain, terrassement complet. Près du club de golf et tous services.
Prix: \$21.900. Comptant: \$1.840, tous frais compris.
Appelez 659-5403

Parc Laurier à Candiac

D'UN OCEAN A L'AUTRE

Usine de châssis d'autos à Kitchener

DETROIT — La compagnie Budd construira une importante usine pour la production de châssis d'automobiles à Kitchener, en Ontario, à environ 60 milles à l'ouest de Toronto. Cette usine qui sera érigée sur un terrain de 115 acres sera la première du genre au Canada. Son coût est évalué officiellement entre 12 et 20 millions de dollars.

Un code de sécurité pour les autos

M. C. M. Drury, ministre de l'Industrie, a annoncé qu'il a commencé l'élaboration d'un code de normes de sécurité pour les véhicules automobiles. Il est prévu que le code de sécurité précisera les normes de sécurité acceptables dont le gouvernement fédéral se servira pour ses achats de véhicules automobiles. Le code sera mis à la disposition des gouvernements provinciaux et administratifs municipaux ainsi que des autres institutions qui font l'achat de véhicules automobiles et du public en général.

World Wide Airways près de la faillite

OTTAWA — World Wide Airways Inc., une société aérienne montrealaise dont le permis d'exploitation avait été révoqué le mois dernier par la commission des transports aériens, a été déclarée en faillite. Un des créanciers, Montreal Air Services Ltd a demandé que cette compagnie soit déclarée en faillite et sa requête a été étudiée lundi au Palais de justice de Montréal. Le 11 août dernier, la commission des transports aériens avait révoqué la licence de cette société aérienne en raison d'une détérioration alarmante de sa situation financière.

Une cause de problèmes

SASKATOON — Le manque de respect des Anglais pour la minorité française au Canada est l'une des causes des problèmes culturels qui se posent au Canada, a déclaré le vice-président de la Jeune Chambre de commerce internationale. M. Philippe Abrevant, de Lausanne, Suisse, a souligné que l'on parle quatre langues en Suisse, mais que le pays ne connaît pas les mêmes problèmes que le Canada, qui n'a que deux langues prédominantes.

Don du conseil de la vie française

FREDERICTON — Une organisation dont le siège social est situé dans la province de Québec versera une somme de \$2,000 afin de créer ici une école française pour les 1ère et 2e années. Il s'agit du Conseil de la vie française en Amérique. Le conseil souligne qu'il fait ce don à cause de ce qu'il appelle "le refus constant et catégorique" des commissaires d'écoles de Fredericton de fournir les moyens d'établir une école de langue française.

Secrétaire de l'université d'Ottawa

OTTAWA — Le père Roland Trudeau, o.m.i., directeur du département de commerce de l'université d'Ottawa, vient d'être nommé secrétaire de l'université. Il succède au père Jacques Croteau qui occupait ce poste depuis la réorganisation de l'université en juillet dernier. Le père Trudeau, originaire de Montréal, détient une maîtrise en administration d'affaires de l'université de Toronto.

Conférence sur les services de santé à Ottawa le 28 novembre

OTTAWA — Une importante conférence sur les services de santé au Canada, à laquelle assisteront plus de 350 délégués d'organismes nationaux, aura lieu à Ottawa le 28 novembre au 1er décembre.

Le directeur du comité d'éducation des adultes de l'Institut collégial d'Ottawa, M. Bert Curtis, a précisé que la conférence porterait principalement sur les points suivants:

- l'établissement d'un forum national chargé d'étudier le rapport de la Commission Hall sur les services de santé;
- la recherche d'un objectif destiné à maintenir l'attention des Canadiens sur la Charte du conditionnement physique des Canadiens, ainsi que la proposition de la Commission Hall;
- l'élaboration d'un programme d'éducation et d'information qui devront réaliser les organismes participants à la lumière de leurs lignes de conduite et décisions respectives.

La conférence est organisée sous le patronage de 18 organismes; six d'entre eux comptent au total 132,000 membres dans leurs rangs. Les principales confessions religieuses et organisations syndicales, agricoles et féminines seront représentées.

Pendant ce temps, à Toronto, le gouvernement ontarien a de nouveau réclame une extension du programme fédéral-provincial d'assurance-hospitalisation à la tuberculose et aux hôpitaux psychiatriques. Un communiqué émanant du bureau du premier ministre Roberts déplore que cette question n'ait pas été insérée dans l'ordre du jour de la conférence des ministres de la santé qui doit s'ouvrir demain à Ottawa.

LABERGE — A St-Foy, le 19 septembre 1965, à l'âge de 71 ans, est décédé Doria Valiquette, épouse de Alfred Bergeron, demeurant au 1229 boulevard de l'Industrie, à St-Foy. Les funérailles auront lieu vendredi le 24 septembre, à 10 heures, à la chapelle de la Sainte-Croix, 1229 boulevard de l'Industrie. Le service sera célébré à 9 h. et à la messe à 10 h. 30. Les funérailles auront lieu jeudi, le 24 septembre, à 10 heures, à la chapelle de la Sainte-Croix, 1229 boulevard de l'Industrie. Les funérailles auront lieu jeudi, le 24 septembre, à 10 heures, à la chapelle de la Sainte-Croix, 1229 boulevard de l'Industrie. Les funérailles auront lieu jeudi, le 24 septembre, à 10 heures, à la chapelle de la Sainte-Croix, 1229 boulevard de l'Industrie.

Visite de Sauvée et Courcy dans les Appalaches

OTTAWA — Une délégation canadienne sous la direction de MM. Maurice Sauvée et Alcide Courcy, respectivement ministre fédéral des Forêts et ministre de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec, a quitté Ottawa lundi à destination des régions rurales des Appalaches aux États-Unis où elle effectuera une visite de quatre jours. Les deux ministres, accompagnés de hauts fonctionnaires de leur ministère, étudieront le programme de développement rural aux États-Unis, en comparaison du programme de l'Arda au Canada.

Nomination à l'université Laurentienne

SUDBURY — Le recteur de l'université Laurentienne, M. S. G. Mullins, annonce la nomination de M. Roland J.-A. Cloutier comme doyen de la faculté des Arts et des Sciences. M. Cloutier était jusqu'ici professeur à l'université d'Ottawa. De 1956 à 1962, il avait dirigé la section de biophysique au ministère fédéral de la santé.

Nomination au Conseil des arts

OTTAWA — Le conseil des arts du Canada annonce deux nominations récentes au sein de son administration. M. Jules Pelletier, d'Ottawa, a assumé le 1er septembre la direction du Service des Beaux-Arts. M. David P. Silcox, de Toronto, est entré le 13 septembre au Service des Arts, où il s'occupera particulièrement du secteur des arts plastiques. M. Pelletier, qui est âgé de 52 ans, était auparavant secrétaire à la correspondance du premier ministre, M. Pearson.

Contrats des travaux publics

OTTAWA — Le ministère fédéral des travaux publics a adjugé des contrats pour une somme de \$14,913,864.52, en août. Ce total comprend une somme de \$2,888,743 destinée à l'achèvement de l'ouvrage de retenue des glaces qui traversera le fleuve près du pont Champlain en prévision de l'Expo 67. Il comprend aussi des montants de \$94,958 pour des réparations au quai de Marsoui en Gaspésie, de \$15,053 pour le dragage de la rivière Nicolet et de \$83,068 pour des réparations et améliorations au havre de Sept-Îles.

La campagne de Manning contre l'assurance médicale

EDMONTON — Le premier ministre E.C. Manning d'Alberta a annoncé hier qu'il avait recueilli plus de \$10,000 à la faveur de la campagne qu'il a lancée contre le régime obligatoire d'assurance médicale. La réponse à l'appel qu'il avait lancé par le truchement de la télévision afin que les télépectateurs écrivent à leurs députés fédéraux et provinciaux ainsi qu'aux ministres à ce sujet a été tout simplement "fantastique", a-t-il déclaré.

Le huit septembre, il avait invité les gens à imprimer de la littérature en vue d'appuyer sa campagne contre l'institution d'un tel régime. Il a précisé que 35,000 brochures avaient été publiées jusqu'à présent.

M. Manning a souligné qu'il était favorable à l'institution d'un programme de soins médicaux au bénéfice de ceux qui en ont besoin mais qu'il s'opposait à ce qu'un tel régime soit rendu obligatoire.

Au conseil national des produits laitiers

BANFF, Alberta — Monsieur Thompson Benedict Cooper, de Montréal, a été élu président du Conseil national des produits laitiers. Le conseil qui représente les fabricants, les compagnies de préparation et les distributeurs de produits laitiers à travers le Canada tient présentement un congrès à Banff. M. Cooper est vice-président de Kraft Foods Ltd. M. Marc Leclerc de Montréal et le Dr R. Marshall de Red Deer ont été élus vice-présidents.

Les directeurs provinciaux pour le Québec sont par ailleurs: MM. Pierre Cloutier, de Québec; Jean Granger, de Montréal; Marc Leclerc, de Montréal; et Philippe Parisseault, de Granby.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 688 011

THE DOMINION OF CANADA GENERAL INSURANCE COMPANY, corps politique et incorporé, dûment incorporé, ayant un bureau et une principale place d'affaires pour la Province de Québec, dans les Cités et District de Montréal, demanderesse,

vs

MICHEL CUSCUNA, domicilié à 6793 Waverley et LEO LUIGI, domicilié à 6627 St-Dominique, dans les cités et districts de Montréal, défendeurs.

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné au défendeur LEO LUIGI de comparaître d'ici un mois.

André NOEL, député-protonotaire.

Mes Laprade, Bordua et Reinhardt, avocats.

511 Place d'Armes, Montréal, Qué.

Proc. du demandeur.

SOUSSIONS

DES SOUSSIONS cachetées, adressées au soumissionnaire portant sur l'enveloppe la mention: "RESTAURATION DU BATIMENT DE L'EMETTEUR ET LA REMISE EN ETAT DE LA LIGNE AERIENNE D'ENERGIE A FORT CHIMO, P.Q." seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, le 5 octobre 1965, pour les travaux ci-haut mentionnés à Fort Chimo, P.Q.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande au bureau de l'acheteur régional, ministère des transports, Chambre 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, P.Q., sur réception d'un chèque visé de \$50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada.

M. Baribeau, Directeur régional, Services de l'Air, Ministère des transports, Aéroport international de Montréal, Dorval, P.Q. le 17 septembre 1965.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES A-680

pour 10h.30 a.m. (h.a.e.) le lundi 4 octobre 1965

Manicouagan 5, P.Q.

FOURNITURE D'ACIER D'ARMATURE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document A-680 lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, 8h.30 a.m. à 5h. p.m. au :

Service des achats, 10e étage, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de cinquante mille dollars (\$50,000), chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson, Montréal, le 17 septembre 1965.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES A-682

pour 10h.30 a.m. (h.a.e.) le lundi 4 octobre 1965

Outardes 4, P.Q.

FOURNITURE DE "CORDEAU DETONNANT"

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document A-682 lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, 8h.30 a.m. à 5h. p.m. au :

Service des achats, 10e étage, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de trois mille dollars (\$3,000), chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson, Montréal, le 17 septembre 1965.

CITÉ DE MONTRÉAL-NORD

DEMANDE DE SOUSSIONS

SIGNAUX DE CIRCULATION

La Cité de Montréal-Nord recevra au bureau du secrétaire-trésorier, d'ici le 28 septembre 1965 — 5h. p.m. des soumissions publiques pour la fourniture et l'installation de signaux de circulation à l'intersection des rues DeCastille et Pie IX.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque à charte canadienne et payable à la Cité de Montréal-Nord pour un montant égal à 10% ou plus de la soumission.

Les soumissionnaires devront se procurer au bureau de l'ingénieur de la Cité, monsieur Michel Castonguay, Ing. P., Hôtel de Ville, les formules de soumission ainsi que les plans et devis, moyennant un dépôt de vingt-cinq dollars (\$25.00) en argent ou un chèque visé. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires des qu'ils auront retourné les plans et devis en bon état.

La Cité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Les dites soumissions seront ouvertes à une assemblée du Conseil, le 28 septembre à 8h. p.m. (8 heures p.m. H.A.E.) à l'Hôtel de Ville de Montréal-Nord.

Le Secrétaire-trésorier, René BERGERON, c.a., secrétaire-trésorier, Cité de Montréal-Nord.

Bureau du Secrétaire, Montréal, 20 septembre 1965.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 685 998

JOSEPH LAMOREAUX, gentilhomme des cités et district de Montréal, demandeur,

vs

IRENE GAUDREAU, fille majeure des cités et district de Montréal, et

MARIE ANNE GUINARD, fille majeure, de Beauharnois, district de Beauharnois, défenderesses.

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné aux défenderesses IRENE GAUDREAU et MARIE ANNE GUINARD de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 17 septembre 1965.

Claude PAQUETTE, député-protonotaire.

Roland Robillard, avocat, 524 ouest, rue Jean-Talon, Montréal, Qué.

Proc. du demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 681 094

VINCENT BARRE, comptable, cité et district de Montréal, demandeur,

vs

MICHEL CUSCUNA, domicilié à 6793 Waverley et LEO LUIGI, domicilié à 6627 St-Dominique, dans les cités et districts de Montréal, défendeurs.

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné au défendeur LEO LUIGI de comparaître d'ici un mois.

André NOEL, député-protonotaire.

Mes Laprade, Bordua et Reinhardt, avocats.

511 Place d'Armes, Montréal, Qué.

Proc. du demandeur.

SOUSSIONS

DES SOUSSIONS cachetées, adressées au soumissionnaire portant sur l'enveloppe la mention: "RESTAURATION DU BATIMENT DE L'EMETTEUR ET LA REMISE EN ETAT DE LA LIGNE AERIENNE D'ENERGIE A FORT CHIMO, P.Q." seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, le 5 octobre 1965, pour les travaux ci-haut mentionnés à Fort Chimo, P.Q.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande au bureau de l'acheteur régional, ministère des transports, Chambre 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, P.Q., sur réception d'un chèque visé de \$50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada.

M. Baribeau, Directeur régional, Services de l'Air, Ministère des transports, Aéroport international de Montréal, Dorval, P.Q. le 17 septembre 1965.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES A-684

pour 10h.30 a.m. (h.a.e.) le jeudi 14 octobre 1965

Manicouagan 2, P.Q.

REPARATION DES PNEUS POUR UN AN

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document A-684 lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement, 8h.30 a.m. à 5h. p.m. au :

Service des achats, 10e étage, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de cinq mille dollars (\$5,000), chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson, Montréal, le 17 septembre 1965.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES AQ-21

pour 10h.30 a.m. (h.a.e.) le lundi 4 octobre 1965

FOURNITURE DE "CABLE EN ALUMINIUM TRIPLEX"

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document AQ-21, lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, 8h.30 a.m. à 5h. p.m. au :

Service des achats, 10e étage, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de quatre mille dollars (\$4,000), chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson, Montréal, le 17 septembre 1965.

CITÉ DE MONTRÉAL-NORD

DEMANDE DE SOUSSIONS

SIGNAUX DE CIRCULATION

La Cité de Montréal-Nord recevra au bureau du secrétaire-trésorier, d'ici le 28 septembre 1965 — 5h. p.m. des soumissions publiques pour la fourniture et l'installation de signaux de circulation à l'intersection des rues DeCastille et Pie IX.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque à charte canadienne et payable à la Cité de Montréal-Nord pour un montant égal à 10% ou plus de la soumission.

Les soumissionnaires devront se procurer au bureau de l'ingénieur de la Cité, monsieur Michel Castonguay, Ing. P., Hôtel de Ville, les formules de soumission ainsi que les plans et devis, moyennant un dépôt de vingt-cinq dollars (\$25.00) en argent ou un chèque visé. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires des qu'ils auront retourné les plans et devis en bon état.

La Cité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Les dites soumissions seront ouvertes à une assemblée du Conseil, le 28 septembre à 8h. p.m. (8 heures p.m. H.A.E.) à l'Hôtel de Ville de Montréal-Nord.

Le Secrétaire-trésorier, René BERGERON, c.a., secrétaire-trésorier, Cité de Montréal-Nord.

Bureau du Secrétaire, Montréal, 20 septembre 1965.

AVIS DE CESSON GÉNÉRALE

Aviz est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 1er septembre 1965, par lequel Cameron Factors Ltd., de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Junior Chalm Inc. a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 10 septembre 1965, sous le numéro 1837605.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES A-679

pour 10h.30 a.m. (h.a.e.) le lundi 4 octobre 1965

Ligne de transmission, Rapide-des-Isles, Rouyn, P.Q.

FOURNITURE D'ISOLATEURS DE SUSPENSION EN PORCELAINE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document A-679 lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement, 8h.30 a.m. à 5h. p.m. au :

Service des achats, 10e étage, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de six mille dollars (\$6,000), chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui utilisent exclusivement de la main-d'œuvre et des matériaux canadiens et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson, Montréal, le 17 septembre 1965.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES A-684

pour 10h.30 a.m. (h.a.e.) le jeudi 14 octobre 1965

Manicouagan 2, P.Q.

REPARATION DES PNEUS POUR UN AN

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document A-684 lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement, 8h.30 a.m. à 5h. p.m. au :

Service des achats, 10e étage, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de cinq mille dollars (\$5,000), chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson, Montréal, le 17 septembre 1965.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES AQ-21

pour 10h.30 a.m. (h.a.e.) le lundi 4 octobre 1965

FOURNITURE DE "CABLE EN ALUMINIUM TRIPLEX"

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document AQ-21, lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, 8h.30 a.m. à 5h. p.m. au :

Service des achats, 10e étage, HY

L'univers féminin

A la découverte d'un auteur et d'une science nouvelle avec AGNES DELACHAUX

C'est le grand-papa Delachaux qui eut l'idée vers 1870 d'ouvrir à Neuchâtel, Suisse, la maison dont Agnès Delachaux est aujourd'hui directrice des éditions. Il n'est pas fréquent de trouver une femme à la tête d'une maison d'éditions. Pourtant, nous dit Mlle Delachaux, rien ne nous va mieux que la curiosité, que l'esprit de découverte. Et ce métier, c'est une chasse continuelle à la découverte du meilleur auteur, du meilleur manuscrit, de celui qui innove, de façon sérieuse, constructive.

La maison Delachaux & Niestlé dont Mlle Delachaux assume la direction est bien connue dans la publication d'ouvrages pédagogiques, psychologiques et scientifiques. C'est cette maison qui prit le risque à l'époque de publier les premiers livres de Piaget qui révolutionnait toute l'approche psychologique de l'enfant et il y a moins de dix ans, de lancer sur le marché l'auteur de la désormais célèbre méthode des mathématiques intitulée "Les nombres en couleurs" ou méthode Cuisenaire-Gattegno.

Parmi les auteurs que Mlle Delachaux rencontre durant sa carrière, le professeur Gattegno est sans doute l'un de ceux qui l'impressionneront davantage.

C'est un véritable créateur, innovateur, un chercheur attentif à la vie, à l'enfant. D'origine espagnole, il a d'abord été attaché à l'Université de Londres, puis s'est retiré pour expérimenter et mettre au point les multiples méthodes qui lui trouvaient dans la tête. C'est un observateur en vase ouvert; il est continuellement en contact avec les enfants et les éducateurs.

"Les mots en couleurs"

Parmi les derniers manuscrits reçus et qui seront édités d'ici quelques mois, Mlle Delachaux nous signale en particulier, le dernier ouvrage du professeur Gattegno, intitulé "Les mots en couleurs". Il s'agit d'une méthode tout à fait originale pour l'apprentissage d'une langue étrangère et qui révolutionnera cet enseignement autant que les "nombres en couleurs" ont su le faire pour les mathématiques. Le professeur en avant de sa classe émet le son à apprendre et ce dernier s'inscrit dans la mémoire de l'enfant ou de l'adulte, au moyen de plaques ou

cartons de couleurs correspondant aux sons émis. Cette méthode peut tout aussi bien servir à l'apprentissage de la langue maternelle que d'une langue étrangère. C'est en même temps une méthode de lecture et selon Mlle Delachaux elle fournirait tout autant un vocabulaire varié et des notions précises d'orthographe. Expérimentée chez des alphabètes dans les pays francophones d'Afrique, elle s'est révélée efficace. C'est ainsi que des hommes ont appris par exemple à lire un journal quotidien, en moins de quinze heures de leçons des "Mots en couleurs".

Cette méthode dynamique sera mise sur le marché prochainement à la fin de l'automne. Les professeurs qui s'y intéressent peuvent dès maintenant communiquer avec les éditeurs pour recevoir plus de documentation à ce sujet. Il est également probable que l'auteur se déplacera lui-même pour venir au Canada présenter lui-même son nouveau-pédagogique.

Un bon auteur, ce n'est pas rare

Si l'on faut du flair pour découvrir un bon auteur et un bon manuscrit, il faut également une culture très diversifiée, un bon jugement et le moins de préjugés possible, nous dit Mlle Delachaux.

Je déteste qu'un auteur m'apporte lui-même son manuscrit.

Il est beaucoup plus difficile d'être objective, absente de préjugés à l'occasion d'une rencontre personnelle. Après une lecture, je suis en général fixée. A ce moment-là, une rencontre avec l'auteur peut être fructueuse, jamais avant de prendre une décision.



(une entrevue de Solange CHALVIN)

à moins qu'il ne s'agisse bien sûr d'un auteur dont on connaît déjà la valeur par ses œuvres précédentes.

Est-il besoin d'ajouter que Mlle Delachaux, suisse d'origine, parle plusieurs langues dont l'anglais, l'allemand, le portugais, l'italien, l'espagnol, en plus du français.

Pour le profit de nos lecteurs, nous signalons quelques-unes des collections qui ont fait la renommée de la maison. Entre autres, celle de "L'homme et ses problèmes", une série d'ouvrages sur les problèmes de l'homme moderne. Parmi ceux-ci "Surmenage et repos", "Déséquilibre de la vie moderne", "Le mariage, ce grand mystère", "Les problèmes affectifs de la femme seule", "Des années où vieillir non", De Piaget, parmi les livres les plus connus à l'étranger: "Le langage et la pensée chez l'enfant", "Le jugement et le raisonnement chez l'enfant", "La naissance de l'intelligence". La maison Delachaux fut la première, il y a près de cinquante ans, à accueillir Jean Piaget qui est maintenant considéré comme le père de la psychologie infantile moderne.

Ce fut à coups de déficits énormes, nous confie Mlle Delachaux, car les éducateurs, psychologues et pédagogues ne lui faisaient pas confiance. Aujourd'hui, un ouvrage de Piaget est accueilli dans le monde entier et traduit en plusieurs langues.

Pour les psychologues qui seraient intéressés à connaître celui d'entre eux qui est sans doute le plus d'avant-garde en ce moment, Mlle Delachaux nous cite le dernier livre du Professeur Zazzo qui est un traité ou un manuel complètement refondu pour "l'examen psychologique de l'enfant".

Quand elle ne lit pas les manuscrits des autres, Mlle Delachaux s'adonne au jardinage et lit Teilhard de Chardin. Elle s'intéresse particulièrement à la nature et a un penchant pour l'un des derniers livres publiés par Jean

Dorst et qui s'intitule "Avant que nature meure". C'est sans doute l'une des plus récentes encyclopédies sur la protection de la nature.

Directrice d'une maison d'éditions, un métier passionnant dont Agnès Delachaux parlerait des heures et des heures.

Mme Kennedy-mère honorée par l'Ass. des enfants arriérés

TORONTO — Le premier prix international de l'Association canadienne des enfants retardés mentalement a été remis à Mme Joseph Kennedy, 47 ans, à Toronto. La mère du défunt président Kennedy a déclaré qu'elle acceptait ce prix au nom de tous les gens ayant travaillé durant des années pour améliorer le sort des enfants retardés mentaux.

Mme Kennedy, âgée de 75 ans, était l'invitée d'honneur à un dîner de gala inaugurant une croisière nationale du centenaire, dont l'objectif est de \$15,000,000 en faveur des enfants retardés mentalement.

La titulaire du prix a fait appel aux quelque 900 invités pour qu'ils apportent leur collaboration financière. Elle leur a demandé aussi d'aider à la cause en diffusant les connaissances que la Fondation Kennedy pour les arriérés a contribué à réunir.

Rosemary Kennedy, Mme Joseph Kennedy a exprimé l'espoir que les autres mères d'enfants arriérés s'engageront à l'idée que sa propre fille, Rosemary, maintenant âgée de 46 ans, qui souffre du même handicap, est née 18 mois après un fils qui devint président des États-Unis et avait six autres enfants normaux. Au cours d'une conférence de presse, Mme Kennedy a dit qu'elle était la fille d'un maire de Boston, l'épouse d'un ambassadeur et la mère d'un président de sorte qu'elle avait plutôt l'habitude de vivre dans l'ombre de ces grands hommes que de jouer le rôle de vedette.

Programme 65-66 de la Société d'Étude et de Conférences

La société d'étude et de conférence est née du désir de quelques femmes de promouvoir le goût des arts, des sciences et des lettres et de favoriser ainsi un climat culturel propice au maintien et au développement des valeurs propres à la civilisation dont elles sont issues. Ainsi se définit le but premier de la Société qui oeuvre surtout au moyen de cercles d'étude composés de huit à quinze membres qui se réunissent régulièrement afin de discuter un sujet choisi sur lequel chacun apporte sa part de recherche. En plus, des conférences, par la diversité des sujets traités et la personnalité des invités, sont en quelque sorte les fenêtres ouvertes des membres féminines sur la Société en général.

Au programme de la saison 65-66, la présidente, Mme Philippe Ewart qui sera assistée de Mesdames Raoul Normandeau et Roger Auclair, ont inscrit les conférences suivantes: Christian Larde et Marie-Claire Jamet qui parleront des "Ressources de la flûte et de la harpe", le 12 octobre prochain; Jean Dresch, directeur de l'Institut de géographie de l'Université de Paris qui décrira le Maroc moderne, le 26 octobre; Jean-François Drouilly qui entretiendra les membres sur "Le christianisme de Dostoevsky", le 9 novembre; Philippe Verdier qui présentera "Delacroix, écrivain et critique d'art", le 7 décembre. La saison sera coupée par les fêtes de fin d'année et reprendra le 25 janvier par une conférence d'Alec Pelletier sur le "cinéma, expression de nous-mêmes"; le 8 février, par Guy Rocher, qui parlera des "réformes de l'enseignement: retour à l'âge des cavernes" a-t-il inscrit en sous-titre; le 21 février, par Normand Deslongchamps, p.s. qui fera connaître "Les grands thèmes du roman américain". Enfin, Jeanne Sauvé, présidente de l'Institut canadien des Affaires publiques entretiendra les membres de la Société d'étude et de conférences des "dimensions nouvelles du rôle de la femme", le 8 mars.

Les personnes intéressées au programme de la Société peuvent s'inscrire ou devenir membres en s'adressant au secrétariat situé à 1535, rue Sherbrooke, Montréal, 25, tél.: WE 2-8607.

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Établissez-vous-même ce plan de recette. C'est très facile et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillères à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne, si les livres et les poudres disgracieuses de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite — combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Un après-midi sur le fleuve avec Rhovyl

La compagnie française Rhovyl-Poulenc relance une fois de plus à Montréal la fibre Rhovyl, mais aujourd'hui sous forme de tentures. "Introduite au Canada il y a quelques années par la vente limitée de vêtements de layette, c'est la première fois que la fibre sera tissée dans des moulins canadiens et mise en vente dans vos magasins de façon importante", explique M. C. Sautory, directeur de la publicité de la Société Rhovyl à Paris.

Rhovyl à toutes les propriétés d'un bon textile pour les tentures: lavable à la machine, il sèche rapidement, ne nécessite aucun repassage, est infroissable, irrétrécissable, inéteignable. Selon l'emploi auquel on le destine, cette fibre prend diverses apparences: les tissus à tentures et tissus d'ameublement que l'on nous a présentés, lundi après-midi, à bord du Madelon II qui a servi de rampe de lancement, prend l'apparence d'une toile ou un fin jute. Le Rhovyl n'a pas à toucher la texture d'un tissu synthétique et parce qu'il est ininflammable, ce textile sera précieux dans la décoration de votre foyer, bien sûr, mais particulièrement dans les édifices publics où le danger d'incendie est encore plus grand.

On nous avait promis à bord du Madelon II un après-midi à Paris. La température était idéale pour une promenade sur le fleuve; le décor était parfait, le déjeuner français et succulent, mais du spectacle de variétés on ne peut en dire autant... Une indigeste salade de chaussonnettes françaises "brillantes" plutôt que chantées des airs d'accordéon qui sonnaient faux, une violoniste qui assaillait son répertoire de blagues qui se voulaient drôles, et... les Girls. Le tout faisait le mauvais goût. Dommage, car sans ce spectacle plus américain que français, l'après-midi sur le fleuve eût été fort agréable par temps chaud et humide.

R.R.

Pas de régulation des naissances sans profonde motivation

MADRID — "Le médecin de vant la régulation des naissances" a été l'un des thèmes traités par Mme Lagroux Weill Halle, présidente du Mouvement français pour le planning familial, au cours de la première journée du Congrès international de médecine qui s'est déroulé récemment à Madrid en présence des représentants de trente pays.

Parmi les moyens énumérés par Mme Weill Halle pour obtenir une baisse du taux de natalité, signalons: a) le retard de l'âge du mariage, comme cela se fait en Chine; b)

l'avortement qui se pratique surtout au Japon et dans certains pays de l'Est, mais qui rencontre une désapprobation quasi générale dans les autres pays; c) une vaste campagne en faveur de la régulation des naissances. C'est sans doute cette suggestion qui rencontrera d'emblée l'accord de la majorité des pays.

La contraception par voie buccale a dit Mme Weill Halle, paraissait à ses débuts répondre, du moins théoriquement, aux cinq critères d'une bonne méthode de régulation des naissances: inoffensive, acceptable, efficace, facile à appliquer et peu coûteuse — mais l'expérience a prouvé que l'absorption régulière d'une médication par des femmes alphabètes était difficile à obtenir.

Aucune régulation des naissances a ajouté la présidente du Mouvement français pour le planning familial, ne peut toutefois réussir convenablement sans une motivation profonde aussi bien de la part des individus que des nations.

La régulation des naissances a conclu Mme Lagroux Weill Halle doit s'inscrire dans un enseignement général qui comprend notamment l'information sexuelle des jeunes, la préparation au mariage, etc. Elle doit tenir compte du complexe psycho-sociologique du couple et des facteurs éducatifs, religieux et culturels qui conditionnent sa personnalité.

Baptême de la princesse Alexia

La princesse Alexia, fille du roi de Grèce et de la reine Anne-Marie, née à Corfou le 10 juillet dernier, a été baptisée hier matin dans la grande salle du palais royal en présence des familles royales de Grèce et du Danemark.

C'est l'archevêque d'Athènes, Mgr Chrysostomos, qui a administré le sacrement. Après la cérémonie, la reine Anne-Marie a pris son enfant dans ses bras pour gagner avec les membres de la famille royale, un salon où elle a reçu les félicitations des invités. La petite princesse fut ensuite présentée à la foule dans un fracas d'applaudissements.

Un uniforme en accord avec le travail accompli

TORONTO — Au lieu de l'uniforme traditionnel, une infirmière porte un costume pantalon pour se rendre chaque jour à son travail au cœur même de la ville de Toronto. Joan Potter est l'infirmière des 650 hommes travaillant à une construction.

Ce costume masculin est plus pratique au cas où Mlle Potter serait obligée d'escalader la charpente en acier. Jusqu'à présent, on n'a signalé aucun cas d'urgence, mais l'infirmière, pour se garder en forme, escalade chaque jour, pour son bon plaisir, les 25 étages de l'édifice en construction.

Elle est la seule femme sur le chantier, et elle se tient dans une unité mobile de soins d'urgence comprenant deux pièces de dispensaire, genre hôpital, une salle de traitement et une petite salle d'attente.

Depuis qu'elle a commencé ce travail en mars dernier, ses services furent requis environ 700 fois pour soigner les légères blessures inévitables et pour diriger les cas plus sérieux à une clinique médicale.

Le plus souvent, elle doit enlever des fragments d'acier logés dans les yeux des travailleurs, au cours des journées où le vent souffle plus fort.

SUR VOTRE AGENDA

DATE	INVITATION	LIEU
22 septembre	Défilé de modes d'automne à 8h. 15 au bénéfice de la Bibliothèque de Préville.	Ecole de Préville, Qué.
22 septembre	Reprise des cours de culture physique à 7h. 30 au Centre des Loisirs de l'Immaculée Conception. C'est Mme Mariette Fournelle qui dirigera les cours. Renseignements sur place.	rue Papineau, Montréal
25 septembre	Dîner-dansant à 7h. 30 du Club Laval-sur-le-Lac à 7h. 30 sous la présidence de M. Raymond Lavoie.	Club Laval-sur-le-Lac, Qué.
26 septembre	Fiesta mexicaine au Centre Mgr Pigeon à 8h. au bénéfice du Centre. Entrée libre.	5550, rue Angers, Côte St-Paul, Montréal
	Cours d'art culinaire et de couture: Des cours d'art culinaire, de chapellerie et de couture reprendront le 27 septembre prochain au Centre de l'Immaculée Conception. Renseignements: 327-1257.	4281 av. Western, Westmount
27 septembre	Des cours de couture et de chapellerie seront donnés au Centre Notre-Dame du Bon Conseil à 7h. 30. Renseignements: WE 3-6165.	75, Holyrood, Montréal
27 septembre	Défilé de modes de l'Amicale de l'Institut de Pédagogie familiale à 8h. 15. Un goûter sera servi. Renseignements: RE 1-8856. Invitation aux anciennes et à leurs amies.	
Exposition:	La Centrale d'Artisanat du Québec présente une exposition de tissage québécois à la Centrale même de 1 h. à 9 h., tous les jours, jusqu'au 24 septembre inclusivement.	1450, rue St-Denis, Mil.

Dîner Gourmet

\$3.75 et plus

TOURS DE CHANT

Thérèse Guérard

soprano

Marcel Tessier

baryton

Suzanne Sénécal

mezzo

Aucuns frais de couvert

Res. 271-1188

Au Lutin

qui bouffe

ST-GREGOIRE et ST-HUBERT

DECORATEURS

CLAUDE SWOLFS

Créateurs d'intérieurs

PREMIER DECORATEUR

chez

LES ARTISANS DU

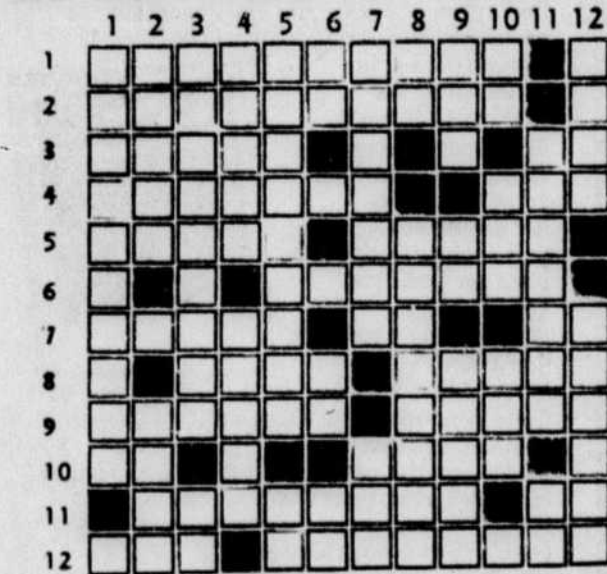
MEUBLE QUEBÉCOIS

322-3067

sur rendez-vous seulement

5340 Henri-Bourassa Est

Les mots croisés du "DEVOIR"



HORIZONTALEMENT

- 1-Divorce
- 2-Origine d'un mot
- 3-Non rasé — Absorbe
- 4-Divinité — Recipient de cuisine
- 5-Mise en terre — Amène la fin de l'hiver
- 6-Qui se trouve au milieu
- 7-Au-delà — Préposition
- 8-Initiales religieuses
- 9-Circulaire — Chambre froide
- 10-Prénom — Garde secret
- 11-Parcours — Pour les ablutions
- 12-Moyen de pénétration — Donne une certaine lumière

VERTICALEMENT

- 1-Ville de Crimée prise après un long siège en 1855
- 2-Partie de voyage — Combat d'honneur
- 3-Pour mesurer le degré de chaleur — Démonstratif
- 4-Allure d'un quadrupède — Faire dorer au four
- 5-Le tambour à la sien — Lui
- 6-Article arabe — Petit cube — Se dirige vers
- 7-Coup de vent très violent — Interdit
- 8-En anglais — Allait voir
- 9-Son jeu est ancien — Divinité — Étui
- 10-Négation — Arbre à pommes — Plante textile
- 11-Vestes courtes — Unité de temps
- 12-Extrémité — Ensemble de vers

Solution d'hier

Verticalement

- 1-SEL — GRELON
- 2-EL — OCELOT
- 3-CE — UHLAN — SEM
- 4-OMBRE — PD
- 5-NEOLOGISME
- 6-DNIEPR — ALEA
- 7-ATRES — TELL
- 8-IAE — DRAPE
- 9-RI — ROUE — HE
- 10-ERRATUM — NOUS
- 11-SEINE — PLEINS
- 12-STELLAIRE

Horizontalement

- 1-SECONDAIRES
- 2-ELEMENTAIRES
- 3-BOIRE — RIT
- 4-OURLEE — CANE
- 5-CHEOPS — TEL
- 6-EL — GR — DRU
- 7-CLAPI — TRONPA
- 8-RONDS — EAU — LI
- 9-ET — MALINER
- 10-SCELLE — OIE
- 11-OSE — HUN
- 12-MALADRESSE

GRANDE NOUVEAUTÉ CHEZ

Lecompte

les tentures

RHOVYL

(CLEVYL)

VOS FENÊTRES SONT LE MIROIR DE VOTRE FOYER

Toujours à l'affût du dernier cri de bon goût... Toujours désireux de vous offrir des produits de qualité irréprochable, les experts de Lecompte vous présentent et vous recommandent les tentures RHOVYL. Elles sont ininflammables, irrétrécissables, infroissables, indéformables, lavables à la main et à la machine. RHOVYL est vraiment un tissu prodige digne de la science contemporaine mise au service du confort et de la beauté modernes. Et n'oubliez pas que le vaste assortiment Lecompte met la qualité et le bon goût à la portée de tous les budgets.

RHOVYL uni — beige, or, tangerine, vert et blanc — Largeur 45" — \$2.49 la vg. (confection gratuite — longueur minimum: 54")

RHOVYL imprimé — "ombré", motif moderne ou fleuri sur fond turquoise, or, rouille, bleu et autres teintes — Largeur 45" — \$2.98 la vg. (confection gratuite — longueur minimum: 54")

4 MAGASINS POUR VOUS SERVIR

6595 St-Hubert 271-4735

6602 St-Hubert 273-2808

1651 est. Mont-Royal 524-1184

4028 est. Ontario 522-1174

Draperies • rideaux • couvre-lits • stores de tous genres • accessoires pour draperies

Service à domicile et Service de décorateurs assembleurs: Tél. 526-5949 • Plan "Credito" • Mesures prises par nos experts

Le Fonds de Placement du Montréal Trust continue de progresser

potins financiers

Nous apprenons que M. Gérard Gingras vient de démissionner comme président et administrateur de René-T. Leclerc Inc. et que M. Pierre Duhamel a démissionné comme administrateur et gérant des ventes. A notre opinion, M. Gingras sera l'homme tout désigné pour succéder à l'honorable à la présidence des bourses de Montréal et Canadienne.

L'activité était intense, hier, à Wall Street mais en fermant l'indice des industriels de DJ clôturait 4,66 points plus bas à 926,52. Les transactions paraissent modérées sur la Bourse de Montréal et sur celles de Toronto les changements avaient le caractère fractionnaire.

La suggestion d'un resserrement du crédit n'a pas provoqué d'incertitudes sur le marché monétaire. Pour le moment, du moins, les valeurs boursières paraissent escompter le changement favorable du côté du travail, et même de celui des conditions de l'argent, et elles ne sont guère effrayées par les perspectives d'une poussée inflationniste, hors de contrôle, sur notre continent, d'où l'irrégularité des cours.

B.A. Oil est venu à un règlement avec Trans Mountain Oil Pipe Line Co., aux fins de fournir du gaz propane au Japon.

Gelatine Capsules Ltd. établira une fabrique de \$1,000,000 à Vancouver. Elle sera en production au début de 1966.

La décision de Washington de libérer 150,000 tonnes de zinc et 110,000 tonnes de cuivre, etc., fait bien ressortir la pénurie de ces métaux, d'où un avenir intéressant pour eux.

M. Robert Winters se présentera comme candidat libéral dans York. S'il est élu, il devra abandonner bien des directeurs de compagnies.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

La Société G.M. Plastic annonce la création d'une nouvelle division des ventes GMP

M. Bernd Koken, président de la société, annonce la création d'une Division des ventes au sein de G.M. Plastic Corporation, à Granby, P.Q. En outre, M. Koken souligne que le nouveau groupe sera en mesure de seconder encore plus efficacement la compagnie dans la gestion de tous ses produits. Cette amélioration était essentielle vu la demande croissante pour les produits de G.M. Plastic. Sous la direction de M. John C. Bennett, vice-président de G.M., ce groupe de représentants formera la Division des ventes GMP et aura ses bureaux dans l'édifice CIL, à Montréal. La Division des ventes GMP sera répartie en trois sections — les produits accessoires, les produits industriels et les produits d'ordre général.

Le département du Trésor des E.-U. donne un avis concernant la taxe d'égalisation de l'intérêt

La Bourse de Montréal a été avisée par le département du Trésor des E.-U., service du revenu interne, que les corporations suivantes se sont vu émettre des stipulations favorables en vertu de la section 4920 (b) concernant la catégorie d'actions décrite pour chaque corporation: Elite Cobalt Mines Limited, actions ordinaires; Greyhound Lines of Canada Limited, actions ordinaires; Indian Mountain Metal Mines, Limited, actions ordinaires; Initiative Explorations Limited, actions ordinaires; Kardar Canadian Oils, Limited, actions ordinaires; Murky Fault Metal Mines Limited, actions ordinaires; Murphy Oil Company Limited, actions ordinaires; Northwest Nitro-Chemicals, Limited, actions ordinaires; Pompey Oil & Minerals Company Limited, actions ordinaires; Salfish Sports Craft Limited, actions ordinaires; Snowdrift Base Metal Mines Limited, actions ordinaires; Western Heritage Properties Limited, actions ordinaires; Canadian Curtis-Wright Limited, capital actions; Consolidated Panther Mines Limited, actions ordinaires; Delta Acceptance Corporation Limited, actions de premier privilège, d'une valeur au pair de \$100, série B, 1/2% cumulatif, rachetables, à fonds d'amortissement; actions de second privilège d'une valeur au pair de \$100, série A, 5/8% cumulatif, convertibles, et actions ordinaires, sans valeur au pair.

Modalités de la prochaine émission d'obligations d'Épargne du Canada

L'honorable Walter L. Gordon, ministre des finances, a annoncé ces jours-ci les modalités des nouvelles Obligations d'Épargne du Canada. Les obligations seront datées du 1er novembre 1965 et rapporteront en moyenne 5,03% par année aux détenteurs qui les conserveront jusqu'à l'échéance dans 12 ans. L'intérêt est payable annuellement au taux de 4 1/2% pour chacune des 2 premières années, 5% pour chacune des 6 années suivantes et 5 1/2% pour chacune des 4 dernières années. Tout résident canadien, adulte ou enfant, a le droit d'acheter les nouvelles obligations et comme par le passé, les successions peuvent en acheter. Chaque acheteur est limité à \$10,000 d'obligations de cette émission. Les nouvelles obligations seront émises sous deux formes: obligations nominatives avec coupons, en coupures variant de \$50 à \$5,000, et obligations entièrement nominatives, capital et intérêt, en coupures de \$500 et plus. Comme par les années passées, les Obligations d'Épargne du Canada pourront être encaissées n'importe quand, à n'importe quelle banque au Canada, à leur pleine valeur nominale plus l'intérêt. Les nouvelles obligations peuvent être achetées, soit au comptant soit par versements, des banques, courtiers en valeurs mobilières, agents de change, sociétés de fiducie et de prêts, et des caisses populaires, ainsi que selon le mode d'épargne sur le salaire. En annonçant la nouvelle émission d'Obligations d'Épargne du Canada, la vingt-troisième depuis l'émission initiale en 1946, M. Gordon a fait remarquer que le total des ventes de la dernière émission s'est élevé à \$1,150,000,000. L'an dernier 665,000 personnes ont acheté pour \$231,000,000 d'obligations d'Épargne du Canada selon le mode d'épargne sur le salaire.

En marge des activités et des nominations à la DOMTAR

Domtar Pulp & Paper Inc., filiale américaine de Domtar Limited, annonce la nomination de M. Spencer M. Smith au poste de vice-président et directeur de sa division des ventes de pâte. M. Smith, diplômé de Dartmouth College en 1945, a servi dans la Marine américaine durant la seconde guerre mondiale et depuis 1947, était à l'emploi de la société Weyerhaeuser, où il avait été nommé récemment au poste de directeur des ventes de pâtes. A partir du 1er octobre, il aura ses bureaux au siège social de Domtar Pulp & Paper Inc., 277 Park Ave., N.Y. Nous apprenons en outre que les travaux de DOMTAR à Lebel-sur-Quévillon progressent rapidement et que cette usine produira 850 tonnes de pâte kraft blanche par année à partir de la fin de 1966. Les expéditions seront de 30 wagons par jour. Cette nouvelle usine coûtera \$71,000,000 environ et consommera 500,000 cordes de bois par année. Il y a présentement 1,000 hommes au travail et Lebel-sur-Quévillon est déjà constituée en municipalité. On prévoit que sa population atteindra sous peu 5,000 âmes. Ainsi l'économie québécoise sera stimulée d'autant grâce aux activités de DOMTAR.

Marcel CLEMENT

REUSSITE EN ASSURANCE-VIE



M. Gaston D'Auteuil, C.L.U.

L'Institut des assureurs-vie agréés du Canada vient de décerner à M. Gaston D'Auteuil, représentant de La Société des Artisans à Jonquière, le titre de Chartered Life Underwriter (assureur-vie agréé), comme couronnement de plusieurs années d'études et de douze examens brillamment réussis. M. D'Auteuil, dont le bureau est situé à 234 rue St-Dominique, à Jonquière, est qualifié pour rendre de grands services dans la préparation d'un programme d'assurance-vie particulier ou collectif.

Bourse de Toronto

Les stocks baissent sur un marché minier moins achalandé

TORONTO — Les industriels étaient en perte de vitesse au milieu d'une activité modérée hier à la Bourse de Toronto. Les transactions ont été faibles et limitées à des titres en vue. Les variations ont été minces.

Le compartiment principal a connu une ouverture vigoureuse mais les retraits de profits ont nettement modéré l'allure générale par la suite. Les pertes se sont accentuées graduellement jusqu'à la fermeture et la plupart des secteurs industriels ont accusé des reculs.

Canadian Imperial Bank of Commerce et Massey-Ferguson ont fléchi de 3-8 à 66 et 32-1-2. Western Bank of Montreal ont perdu 1-2, à 19, 29 et 61-1-2 respectivement; International Utilities est tombé de 7-8 à 31-5-8. Bell Telephone et Moore Corp. ont fléchi de 1-8 à 58-7-8 et 74-1-4. Burns et Canadian Breweries de 1-4 à 21-1-4 et à 8.

Les principaux métaux de base ont aussi reculé: Falconbridge de 2-1-8 à 103-5-8. Inco de 1-2 à 97-1-2. Pine Point de 1-1-2 à 72-1-2 et Denison de 1-4 à 34-1-4. Dans le compartiment des aurifères, Dome a perdu 1-4, à 40.

Au tableau général, les industrielles ont perdu 48, à 168,19; l'indice de la Bourse de Toronto de 49 à 157,96. Les métaux de base de 80 à 80,42 et les pétroles s'est établi de 44 à 90,92. Les aurifères ont grimpé de 68 à 160,26. Le virement s'est établi par 2,795,000 actions au regard de 2,660,000 lundi.

Valeurs transigées: 679; gains: 159; reculs: 247; inchangées: 246.

Bourse de New York

Wall Street, très actif dans un marché irrégulièrement à la baisse

NEW YORK — Fluctuations nombreuses hier à la Bourse de New York qui a marqué une tendance à la baisse à la fermeture. Les transactions ont été nombreuses et le virement s'est établi de 7,760,000 actions au regard de 7,050,000 lundi.

Plus de 200 valeurs ont enregistré une reprise à la suite de fléchissements mais les spéculateurs ont fait preuve de tant de diligence que neuf des 15 valeurs les plus actives ont haussé alors que quatre ont glissé et deux sont demeurées inchangées.

Les trois grandes fabriques d'automobiles ont accusé des revers: G.M. 13%, Ford 3% et Chrysler 3%. Compagnies des aciéries, on assiste à une baisse à la suite des rapports indiquant une baisse de la production au niveau le plus bas depuis plus d'un an.

Les événements indo-pakistanaïses au sujet d'un cessez-le-feu ont suffi à ralentir l'activité des titres des fabriques aéronautiques et les compartiments du tabac, des matériaux de construction, des caoutchoucs et des produits chimiques ont suivi la tendance à la baisse.

Par contre, les lignes aériennes, les pétroles, les entreprises ferroviaires ont progressé. L'indice Dow Jones accuse une

Accord conclu par Montreal Locomotive Et la Pennsylvania Engineering Corporation

Un accord a été récemment conclu entre Montreal Locomotive Works, Limited, et Pennsylvania Engineering Corporation, de New Castle, en Pennsylvanie, au sujet d'un permis de fabrication de certains modèles de convoyeurs de matériaux de rebut et d'autres équipements spéciaux destinés aux aciéries du Canada. Pendant plusieurs années, Pennsylvania Engineering Corporation a été un concepteur et un fabricant de premier ordre d'équipement de tous genres destiné au marché mondial pour le traitement de l'acier brut. Pennsylvania Engineering fournira les données relatives à l'étude et aux plans de base. Les convoyeurs de rebut, les chargeurs de métal chaud, le matériel pour les poches et les véhicules spéciaux de transvasement ainsi que le matériel spécial pour la manipulation sont au nombre des produits inclus dans l'accord. Les deux compagnies participeront à l'avenir à un programme d'échange de données techniques. A part les locomotives, Montreal Locomotive Works produit un vaste choix de matériel pour les industries chimiques, de chauffage et d'autres produits pour les industries chimiques, des pâtes et papiers, de la marine et du pétrole.

\$25,938,588.00

Le Montréal Trust annonce que son Fonds collectif de placement est en progrès continu et qu'il se chiffrait par \$25,938,588 à la fin du mois d'août dernier, soit une augmentation de plus de \$16,750,000 par rapport à la même date l'an dernier.

La valeur unitaire des parts de la section "valeur variable" était de \$13.13 à cette date et a donc connu une hausse de 3% au regard de la valeur établie fin juillet. La section internationale du Fonds, lancée en février dernier, est également en hausse et sa valeur unitaire est passée à \$9.94, ce qui représente une augmentation de 4 1/2% comparativement à l'évaluation fin juillet.

Le redressement général des marchés nord-américains des actions ordinaires a joué un rôle prépondérant dans la bonne tenue des valeurs unitaires du Fonds et les achats avantageux faits au cours des périodes de baisses de cet été devraient se traduire par le maintien de cette tendance. Grâce à l'absence de droits d'inscription, commissions de vente ou retenues en cas de retrait, les participants au Fonds collectif de placement du Montréal Trust sont assurés de profiter pleinement de toute amélioration des cours.

Expansion de Shawinigan Chemicals

En productivité de l'éthylène à Varennes

H. S. Sutherland, président de la Shawinigan Chemicals Limited, annonce que sa compagnie entreprend une expansion majeure en productivité de l'éthylène à Varennes, Que. Ce développement, lorsque terminé, permettra à la compagnie de produire bien au-delà de six cent millions de livres d'éthylène annuellement et la situera au rang des plus importants producteurs au monde.

Des contrats ont été attribués et la construction de la première phase débutera tôt en octobre; les autres étapes suivront au fur et à mesure que les devis progresseront. Il est prévu que l'usine sera en opération totale au cours de 1968.

Le nouvel investissement dans l'éthylène et les usines qui s'y rattachent dépassera trente millions. Ce produit sera employé dans la consommation interne accrue de la Shawinigan et aux usages nouveaux qui surgiront d'ici quelques années. Il sera également annéé aux consommateurs extérieurs qui viendront s'approvisionner aux produits de base multiples actuellement manufacturés par la Shawinigan et par la British American Oil.

À noter...

M. Lucien Cornez, président, annonce que le Conseil d'administration de WESTBURN OIL COMPANY LIMITED a décidé de convoquer une assemblée spéciale des actionnaires, pour le 15 octobre 1965, afin d'approuver le changement du nom de la société en WESTBURN INDUSTRIES LIMITED. M. Cornez fait remarquer que la diversification accrue des activités de la société, qui couvrent la vente en gros de matériel de plomberie, de chauffage et de ventilation, ainsi que l'exploitation d'une fonderie, en plus du pétrole, rend ce changement souhaitable et approprié.

Sait-on que Roman Corporation contrôle Denison. Ce stock s'est ressenti de la récente déclaration de l'honorable Pearson à l'effet que la vente de 100,000,000 de livres d'uranium à la France était loin d'être chose faite...

Voilà les plus abondantes en Europe et les exportations de produits de terre canadiennes pourraient bien être considérables cet automne et cet hiver selon le président de McCain Foods Ltd., du N.B.

Le prix est le facteur décisif des achats dans moins de 10% des transactions au dire d'un expert en alimentation.

La Commission de réforme de la loi de l'Ontario proposera un bill visant la sécurité des intérêts financiers de toute personne. Il serait peut-être bon que nos commissaires de la loi des valeurs mobilières du Québec étudient le bill, intitulé: "The Personal Property Security Act 1965", afin de voir s'il n'y aurait pas des améliorations à apporter dans la province où il y aurait autant de méchants loups qu'en Ontario...

Le directeur des relations extérieures de GM invite le monde des journalistes à conduire vendredi le 1er octobre, les nouveaux modèles de 1966, puis après, il y aura réception aux Casernes de l'île Ste-Hélène... gare donc à ceux qui voudraient filouter une nouvelle voiture...

La Bourse Canadienne a été avisée par la Canadian Keeley Mines Limited que paiement a été reçu le 16 septembre 1965 pour 100,000 actions à 15 cents chacune, représentant

perte de 4,66 à 926,52. La moyenne de la Presse Associée établie sur 60 valeurs a fléchi de 8 à 341,2.

Parmi les valeurs canadiennes, Granby Mining a haussé de 1%, Dome Mines de 3/4 et Hudson Bay Mining de 3/4. International Nickel a perdu 1/2 et Canadian Pacific 1/2. Brazilian Traction a haussé de 1/4 tandis que Canadian Javelin et Scurry Rainbow Oil ont perdu 1/2 et 3/4 respectivement. Valeurs transigées: 1,401; en avance 517; en perte 628; inchangées 256.

La Bourse Canadienne a été avisée par la Canadian Keeley Mines Limited que paiement a été reçu le 16 septembre 1965 pour 100,000 actions à 15 cents chacune, représentant

perte de 4,66 à 926,52. La moyenne de la Presse Associée établie sur 60 valeurs a fléchi de 8 à 341,2.

Parmi les valeurs canadiennes, Granby Mining a haussé de 1%, Dome Mines de 3/4 et Hudson Bay Mining de 3/4. International Nickel a perdu 1/2 et Canadian Pacific 1/2. Brazilian Traction a haussé de 1/4 tandis que Canadian Javelin et Scurry Rainbow Oil ont perdu 1/2 et 3/4 respectivement. Valeurs transigées: 1,401; en avance 517; en perte 628; inchangées 256.

La Bourse Canadienne a été avisée par la Canadian Keeley Mines Limited que paiement a été reçu le 16 septembre 1965 pour 100,000 actions à 15 cents chacune, représentant

perte de 4,66 à 926,52. La moyenne de la Presse Associée établie sur 60 valeurs a fléchi de 8 à 341,2.

Parmi les valeurs canadiennes, Granby Mining a haussé de 1%, Dome Mines de 3/4 et Hudson Bay Mining de 3/4. International Nickel a perdu 1/2 et Canadian Pacific 1/2. Brazilian Traction a haussé de 1/4 tandis que Canadian Javelin et Scurry Rainbow Oil ont perdu 1/2 et 3/4 respectivement. Valeurs transigées: 1,401; en avance 517; en perte 628; inchangées 256.

La Bourse Canadienne a été avisée par la Canadian Keeley Mines Limited que paiement a été reçu le 16 septembre 1965 pour 100,000 actions à 15 cents chacune, représentant

perte de 4,66 à 926,52. La moyenne de la Presse Associée établie sur 60 valeurs a fléchi de 8 à 341,2.

Parmi les valeurs canadiennes, Granby Mining a haussé de 1%, Dome Mines de 3/4 et Hudson Bay Mining de 3/4. International Nickel a perdu 1/2 et Canadian Pacific 1/2. Brazilian Traction a haussé de 1/4 tandis que Canadian Javelin et Scurry Rainbow Oil ont perdu 1/2 et 3/4 respectivement. Valeurs transigées: 1,401; en avance 517; en perte 628; inchangées 256.

La Bourse Canadienne a été avisée par la Canadian Keeley Mines Limited que paiement a été reçu le 16 septembre 1965 pour 100,000 actions à 15 cents chacune, représentant

Bourse de Montréal

Les papeteries vont à l'encontre de la tendance générale

Les vieilles valeurs pétrolières et les métaux vils étaient à la hausse hier mais tous les autres compartiments flanchaient tandis que les transactions étaient modérées à la Bourse de Montréal et à la Bourse canadienne.

Les transactions ont porté sur 131,400 actions industrielles et 1,219,800 titres miniers et pétroliers.

L'indice composite a baissé de 0,25 à 157,57. L'indice Tobaccos a baissé de 0,25 à 182,74. Imperial Tobacco a baissé de 1-2 à 14-7-8 et CIL de 3-8 à 20-1-8. Dupont a monté de 3-4 à 48-1-4.

Les services publics ont baissé de 0,26 à 154,61. Bell Telephone a baissé de 1-4 à 58-5-8 et Calgary Power de 1-8 à 26-1-8.

Les banques ont fléchi de 0,34 à 125,04. La Banque provinciale du Canada et la Banque royale ont baissé de 1-2 à 51 et 76-1-2 respectivement.

Les papeteries ont aussi baissé, de 0,26 à 123,59. Consolidated a baissé de 1-2 à 40-1-2. Les métaux vils étaient à la hausse. Algoma a monté de 1-2 à 67-1-4.

Les vieilles valeurs pétrolières étaient aussi à la hausse. Texaco a monté de 1 à 52-1-2 et Husky de 1-8 à 13-3-8.

Du côté du compartiment de la machinerie, CAE a baissé de 5-8 à 11-3-4.

Le secteur de l'alimentation a fléchi; les actions "A" de Molson a baissé de 1-2 à 38.

Cours du dollar

MONTRÉAL — Le dollar américain, par rapport au dollar canadien, est monté hier de 1,32, à \$1,07 21-32.

La livre sterling a monté de 1-16, à \$3,01 5-16.

NEW YORK — Le dollar canadien est demeuré stable à 92-29-32 en argent américain. Il était de 92-57-64, il y a une semaine.

La livre sterling a baissé de 1-32, à \$2,79 7-8.

SICARD INC.

Débitures à fonds d'amortissement 6 1/2%, série B

AVIS DE RACHAT PARTIEL POUR LE FONDS D'AMORTISSEMENT

Aux détenteurs de débiteures à fonds d'amortissement 6 1/2%, série B, échéant le 1er octobre 1962 de Sicard Inc.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que les débiteures à fonds d'amortissement 6 1/2%, série B, ci-après énumérées et choisies sur une base proportionnelle tant pour les débiteures entièrement nominatives que pour celles au porteur, ces dernières ayant été tirées au sort, seront rachetées (en tout ou en partie) le premier (1er) octobre mil neuf cent soixante-cinq (1965), date de rachat, à même les arguments disponibles au fonds d'amortissement le tout suivant les dispositions d'un acte de fiducie portant l'avis de rachat, le 1er octobre 1962, les deux souscrits par Sicard Inc. en faveur de Truist, Général du Canada comme fiduciaire.

Le prix de rachat des débiteures ainsi appelées pour rachat coust de la valeur nominale ou partie d'icelle à être rachetées et en intérêts sur telle valeur nominale partie d'icelle courus et impayés à la date de rachat, soit le premier (1er) octobre mil neuf cent soixante-cinq (1965).

Dans le cas des débiteures au porteur, le prix de rachat augmenté de la prime au porteur sur présentation et remise de son titre appelé pour rachat, avec, y attachée, une coupure d'intérêt échéant le 1er octobre mil neuf cent soixante-cinq (1965), en monnaie légale du Canada, à toute succursale au Canada de la Banque de Montréal (succursales du Grand-Nord exceptées) au choix du détenteur.

Dans le cas des débiteures entièrement nominatives, les intérêts faisant partie du prix de rachat seront expédiés par poste affranchi à l'adresse du détenteur immobilier et la portion du principal rachetée sera payée audit détenteur, à ladite date de rachat, à toute succursale au Canada de la Banque de Montréal (succursales du Grand-Nord exceptées) au choix du détenteur, sur présentation et remise pour annulation de son titre, et tel détenteur aura le droit de recevoir, sans frais, un nouveau titre d'une dénomination égale à la portion non rachetée du montant principal de tel titre ainsi remis.

AVIS EST DE PLUS DONNÉ que les débiteures à fonds d'amortissement 6 1/2%, série B, ci-après énumérées, non présentées pour rachat le premier (1er) octobre mil neuf cent soixante-cinq (1965) resteront de porter intérêt à compter de cette date.

Débiteures entièrement nominatives comportant préfixe BB à être rachetées jusqu'à concurrence du montant indiqué en regard de leur numéro respectif:

0001	25,000
0002	13,000
0003	15,000
0006	5,000
0010	5,000
0011	2,000
0012	5,000

Débiteures à coupons de dénomination de \$1,000, comportant préfixe BM à être rachetées en entier:

0111 - 0126 - 0160 - 0176 - 0190

Du 1er à Montréal, le 1er septembre 1965.

SICARD INC.,

PAR: G. Desrochers, c.a.,

Secrétaire

Marché des bestiaux

On a vendu surtout des vaches de diverses qualités marquées aux marchés aux bestiaux de Montréal. Vendeurs et acheteurs furent affairés.

Les arrivages se sont élevés à 331 bovins, 236 veaux et 38 porcs. Les bovins communs ont rapporté \$19.95 tandis que les génisses communes se sont vendues \$12.50. Les bonnes vaches ont rapporté \$15.50, les

moyennes, de \$14 à \$15 et les communes, de \$13 à \$13.75. Les sujets destinés à la charcuterie et à la mise en conserve ont rapporté de \$10.75 à \$12.75.

Les bons taureaux se sont vendus \$17 et les moyens ont rapporté de \$15 à \$15.50. Les bons veaux se sont vendus \$28.50, les moyens de \$24 à \$25, les communes de \$24 à \$25. Il ne s'est pas vendu de porc de sorte qu'on ne possède pas de prix.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, HEBERT CARDINAL & CIE

Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
JEAN-A. HEBERT, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal — 729-5226

Lucien Dahmé, C.A.

Comptable agréé
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 — 845-4194

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
MARCEL PROVOST, C.A.
928 est, boul. St-Joseph
526-1661

VIAU & ROBIN

Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADILON, C.A.
ARMAND H. VIAU, C.A.
1, SERGE GÉRALD, C.A.
PO. 9-3871

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés

E. H. Knight & Co.

Comptables agréés

Maurice Samson, C.B.E. C.A.	Lucien P. Bélair, C.A.	E.H. Knight, C.A.
Leon Côté, C.A.	Jean Lacroix, C.A.	Lionel Roussin, C.A.
Henri Baugouin, C.A.	Danièle Hudon, C.A.	Raymond Fortier, C.A.
Percy Auger, C.A.	Albert Gagné, C.A.	Clément Primeau, C.A.
Marcel Imbriau, C.A.	Benoit Sylvestre, C.A.	Pierre Lesage, C.A.
Vianney Forget, C.A.	Dennis Bell, C.A.	Pierre Chouinard, C.A.
Adrien Côté, C.A.	Raymond Couillard, C.A.	Gilles Trahan, C.A.
Pierre Barry, C.A.	Marcel Ducharme, C.A.	Marcel Mercier, C.A.
Marthe Gauthier, C.A.	Jean-Paul Boyer, C.A.	Pierre David, C.A.
Emile Vallette, C.A.	Emile Lévêque, C.A.	Robert Gauthier, C.A.
Gilles Lévesque, C.A.	Pierre Pharo, C.A.	Jean-P. Barbeau, C.A.
Pierre Pharo, C.A.	Emilien Gauthier, C.A.	Roland Truchon, C.A.
Denis Smith, C.A.	Jean-Guy Denis, C.A.	Roland Lévesque, C.A.
Ennio Fortin, C.A.	Roger Gélinas, C.A.	André Lesage, C.A.
Jean Pilon, C.A.	Gilles Beauvais, C.A.	
Pierre Vermette, C.A.		
Paul-E. Bonnier, C.A.		Paul Gauthier, C.A.
Conseils: M. Chartré, C.A. A-E. Beauvais, D.S.C. C.A. G. Marceau, C.A.		

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE



Dans quels comtés Trudeau et Pelletier seront-ils candidats ?

Par Jean-V. DUFRESNE

Un bon nombre de conventions libérales ont déjà eu lieu dans le Québec, mais MM. Gérard Pelletier et Pierre Elliott Trudeau sont toujours à la recherche d'un comté où ils seraient en mesure de l'emporter malgré de fortes réticences, chez les organisateurs d'élections, à prêter leur concours à des nouveaux venus. La troisième colonne de la volière libérale, M. Jean Marchand, est déjà inscrit, on le sait, à la convention dans Québec-Ouest.

Il convient de signaler qu'aucune association libérale dans la province n'a invité les deux candidats à tenter leur chance dans quelque comté ni même exprimé publiquement sa satisfaction à la nouvelle de leur adhésion au parti.

Pour MM. Pelletier et Trudeau, le temps passe rapidement. Il ne suffit pas en effet que les deux nouveaux candidats aient l'appui de MM. Pearson, Sauvé, Lamontagne ou Favreau, puisqu'ils ont refusé catégoriquement qu'on les "parachute" dans un comté, attendant peut-être, justement, qu'on les y invite.

Mais en se privant des joies d'un doux atterrissage politique, les candidats, peu familiers avec les machines de comté, sans expérience électorale réelle, doivent pouvoir réussir à s'imposer de leur propre poids, en convainquant les politiciens professionnels qu'ils constituent des candidats valables.

MM. Pelletier et Trudeau n'ignorent certes pas, lorsqu'ils ont adhéré au parti, que l'obstacle le plus difficile à surmonter allait être précisément la présence, dans les comtés montréalais traditionnellement libéraux, d'une puissante organisation composée de militants chevronnés qui n'ont pas du tout envie de partager le gâteau électoral avec des hommes qui n'ont jamais fait de pâtisserie.

Cette opposition n'est pas systématique, elle n'a rien d'un vaste complot pour bloquer les nouveaux venus, elle ne vise pas les individus Pelletier et Trudeau pour ce qu'ils sont ou pour les idées qu'ils représentent. À ce niveau de la politique, on fait peu de cas de la philosophie d'un candidat. Il s'agit bien plutôt d'un réflexe, si l'on veut, d'une attitude de clan. Les vieilles or-

ganisations, — et dans les châteaux-forts libéraux, la réforme de la fédération entreprise par MM. Favreau et Sauvé n'y a rien changé jusqu'à ce jour, — les vieilles organisations sont toujours là qui se transmettent comme de droit présumé, d'élections en élections, un héritage électoral précieusement accumulé, depuis plus d'un demi-siècle dans certains cas.

Or, pour ces organisations qui détiennent à vrai dire le pouvoir électoral réel, souvent plus puissants dans leurs propres comtés que le premier ministre dans son parti, qui sont juste Gérard Pelletier et Pierre-Elliott Trudeau ?

L'objectif de ces organisations, hormis leurs intérêts professionnels, comme dans tous les partis d'ailleurs, ce n'est pas la réforme d'un parti, ni la réalisation d'aucun des rêves qui prennent naissance dans le cerveau des hommes d'État. C'est essentiellement la victoire d'un candidat avec qui ils sont d'accord, et qu'ils reconnaissent pour l'un des leurs.

Mais si l'adhésion de MM. Pelletier et Trudeau, comme le croient les organisateurs, ou même leur défaite ou leur victoire, ne risquent pas d'affecter sérieusement les résultats du scrutin le 8 novembre, il reste que la présence des deux candidats dans le parti, et le rôle que le Canada anglais, notamment, et un grand nombre de modérés du Québec leur prêtent déjà dans le prochain parlement, sont pour l'île québécoise et M. Pearson lui-même d'une importance capitale.

Absolument rien ne nous autorise à penser que les difficultés que rencontrent aujourd'hui MM. Pelletier et Trudeau sont le produit d'une tactique qui aurait eu pour but de les éliminer, maintenant que, grâce à leur appui, les libéraux ont eu l'adhésion de Marchand et que ce dernier est désormais inscrit à la convention.

Cependant les réticences des organisateurs professionnels, dans toute leur légitimité, pourraient bien conduire à une situation semblable. Et alors bien malin qui de Favreau ou Pearson pourrait l'expliquer au reste du Canada. Et à moins que MM. Pelletier et Trudeau n'annoncent d'ici au plus tard une semaine leur mise en nomination, il est à craindre que les candidats en effet ne perdent leur enthousiasme.

Dollard : la fédération libérale songe à désigner le candidat

La situation est si confuse dans le comté de Dollard que la fédération libérale du Canada (Québec) désignerait tout bonnement un candidat.

C'est la décision à laquelle la FLC(Q) en arriverait aujourd'hui, une fois que la commission d'organisation aura examiné tout le dossier des accreditations des électeurs délégués à la prochaine convention pour le choix d'un candidat officiel.

Vendredi dernier, M. Jacques Leblanc qui souhaitait poser sa candidature, démissionna avec bruit en accusant le comité exécutif provisoire de Dollard d'avoir "paqueté" à l'avance la prochaine assemblée.

La commission fera connaître sa décision demain et il n'est pas impossible que le candidat soit nommé par le parti, et non élu par une convention, conformément à une disposition extraordinaire de la constitution libérale.

Le dossier sur cette affaire contient un document qui démontre que le comité central de la fédération s'était engagé vis-à-vis M. Leblanc à exiger la tenue immédiate d'un balottage des électeurs délégués à la convention; contrairement à la décision rendue par l'exécutif provisoire.

M. Leblanc, quant à lui, reproche à l'exécutif provisoire d'être complètement notoyé par la machine de l'ancien député, M. Guy Rouleau, qui dans une entrevue au DEVOIR hier a nié avoir conservé quelque lien politique que ce soit avec ses anciens organisateurs.

Une situation semblable semble devoir se reproduire dans Mercier, où une fraction dissidente réclame que tous les 1-500 militants connus du parti soient autorisés à voter à la convention pour le candidat de leur choix.

M. Leblanc ayant démissionné, il reste à déterminer si les électeurs délégués seront accredités pour voter à la convention, ou si le candidat sera désigné par le parti. Le plus sérieux adversaire de M. Leblanc était M. Jean-Pierre Goyer, qui semble vouloir rester sur les rangs. On présume, à moins que la fédération ait voulu garder Dollard "ouvert", qu'il sera le candidat désigné, si toutefois telle est la solution que l'on retiendra des discussions d'aujourd'hui.

La commission d'organisation reproche à M. Leblanc, croit-on, d'avoir tenté de réaliser un "putsch" électoral en ratisant tout le comté à la recherche de sympathisants qu'il embrigadait en défrayant pour eux leur cotisation annuelle au parti, un dollar.

M. Leblanc a reconnu avoir payé une centaine de cotisations mais il soutient que ses adversaires ont fait de même. S'il a pu obtenir l'appui d'autant de sympathisants, près de 730, c'est, dit-il, qu'il a travaillé davantage.

M. Leblanc, quant à lui, reproche à l'exécutif provisoire d'être complètement notoyé par la machine de l'ancien député, M. Guy Rouleau, qui dans une entrevue au DEVOIR hier a nié avoir conservé quelque lien politique que ce soit avec ses anciens organisateurs.

Une situation semblable semble devoir se reproduire dans Mercier, où une fraction dissidente réclame que tous les 1-500 militants connus du parti soient autorisés à voter à la convention pour le candidat de leur choix.



M. Douglas vient appuyer un homme qui... se retire

PRINCE GEORGE, (C.B.) — Le chef du Nouveau Parti démocratique a reçu une tulle sur la tête en arrivant à Prince George pour y venir ouvrir officiellement sa campagne électorale.

M. T. C. Douglas n'avait pas mis si tôt pied à terre à l'aéroport qu'il apprenait le retrait du candidat néo-démocrate nouvellement choisi dans ce comté de Cariboo ou devait débuter la campagne.

Le candidat sortant, Fred Atkinson, a dit qu'il avait reçu nombre d'appels téléphoniques à la suite de sa nomination dimanche dernier contre K. N. Rutherford, un instituteur. Le vote avait été de 19 contre 13.

C'est devant le siège vide qui était réservé au candidat que M. Douglas a donc prononcé ses discours. Il a tenté d'excuser le geste de M. Atkinson et a dit espérer que ce dernier reconsidérerait sa soudaine décision. Le maître de cérémonie était M. Rutherford, il n'a pas fait allusion à l'absence de son adversaire dimanche.

Une porte-parole du parti a dit que M. Atkinson, ex-membre du GCP et qui a joint les rangs néo-démocrates en juillet, n'avait pas milité suffisamment longtemps dans les rangs NDP pour poser sa candidature aux élections du 8 novembre.

M. Rutherford et plusieurs de ses partisans ont accompagné M. Douglas à son hôtel mais n'ont fait aucun commentaire. Quant au démissionnaire, il aurait quitté pour des raisons "personnelles", se réservant néanmoins un commentaire.

"Il y en a toujours qui pensent à leur avenir politique personnel".

M. Rutherford fut candidat NDP en 1962; il fut battu. M. Bert Leboe avait acquis le comté aux créditistes en 1953 et en 1957. Défait par l'avalanche conservatrice en 1958, il revenait en place en 1962 et en 1963. Il est toujours en lice.

La participation des femmes à la campagne électorale

OTTAWA. — Les dirigeants des associations féminines de quatre des partis politiques qui sont en lice pour l'élection du

8 novembre, s'apprêtent à prendre une part active à la présente campagne électorale. Mme J.O. Asselin, présidente nationale de la Fédération des femmes libérales du Canada, a déclaré hier que les membres de l'association qu'elle dirige s'apprêtaient à donner au premier ministre Pearson la majorité dont il a besoin. C'est nous, les femmes, qui tenons la balance du pouvoir, a ajouté Mme Asselin.

Lors d'une récente visite à Ottawa, la présidente de l'Association des femmes conservatrices, Mme Dorothy Harrison, a affirmé de son côté: "Nos cadres sont bien en place; ils le sont depuis la dernière élection. Nos membres sont prêts à entrer dans la bataille et à la gagner".

L'optimisme règne également dans les rangs du Nouveau parti démocratique, dont la directrice féminine, Mme Eva Latham, a déclaré: "Nous sommes mieux préparées que jamais à affronter une campagne électorale".

À Calgary, Mme I. F. Smith, présidente nationale des femmes auxiliaires du crédit social, envisage de participer à la campagne dans les provinces de l'Ouest, a dit un porte-parole du parti.

Les auxiliaires du crédit social, association fondée en 1961, avaient déjà à ce moment-là 187 groupes locaux et 3.800 membres.

À l'étude par le gouvernement. L'ensemble de ces propositions forment donc la base des politiques à long terme de la fédération.

En plus des assemblées plénières, le programme du congrès prévoit aussi un débat oratoire sur le thème "Les jeunes libéraux expérimentés: un atout ou un handicap pour leur parti?".

Manifestation étudiante contre la loi électorale

WATERLOO (Ontario). — Quelque 2.000 étudiants de l'université de Waterloo, portant banderoles et torches, ont défilé hier soir jusque dans le centre de la ville où ils ont pendu en effigie la loi électorale du Canada. Cette démonstration, qui avait pour but de protester contre l'application d'une disposition de cette loi ayant pour effet de priver plusieurs étudiants de leur droit de vote, s'est déroulée paisiblement et dans un ordre parfait.

Les étudiants s'insurgent contre un article de la loi électorale qui empêche un étudiant de voter à son lieu de résidence universitaire si une élection est annoncée alors qu'il n'habite pas ce domicile.

Plus de 16.000 étudiants de cette université devront retourner dans leur famille le 8 novembre prochain s'ils veulent exercer leur droit de vote.

À Ottawa, l'Union canadienne des étudiants, dans une tentative pour contourner cette disposition de la loi, a sollicité un avis légal à l'effet que les étudiants, sauf ceux qui sont à leur première année, ne résident plus avec leurs parents, donc pourraient soutenir légitimement que leur domicile normal est l'université.

Plusieurs étudiants ont annoncé leur intention d'en appeler personnellement auprès des comités de révision, contre le fait que leur nom n'apparaît pas sur les listes électorales.

Interrogé à ce sujet, le président des élections, M. Nelson Castonguay, a déclaré que tout citoyen avait le droit de voter un tel appel.

Smallwood: Winters doit démissionner sans délai comme président de Brinco

SAINT-JEAN, T.N. — Le premier ministre Joseph Smallwood a déclaré que M. Robert Winters, qui vi nt tout juste d'annoncer sa décision de se présenter comme candidat libéral aux élections du 8 novembre doit abandonner le plus tôt possible ses fonctions de président de British Newfoundland Corp. Brinco.

Le premier ministre terre-neuvien a noté qu'il connaissait depuis quelque temps déjà le projet de M. Winters de revenir à la politique fédérale.

Il a précisé qu'il en avait discuté plusieurs fois au téléphone avec lui, M. Winters a an-

noncé dimanche à Toronto sa décision de se présenter comme candidat libéral dans York-Ouest.

M. Smallwood a ajouté qu'il était heureux de dire que la démission de M. Winters de Brinco "ne nuirait en rien aux intérêts de Brinco ni au projet d'aménagement hydro-électrique des Chutes Churchill".

Brinco, on se le rappelle agit comme représentant de Terre-Neuve dans les négociations entamées avec le Québec pour la vente de l'énergie qui sera produite après la réalisation de ce projet au coût de un milliard de dollars. Brinco se-

ra également représentant de Terre-Neuve au cours des travaux de construction.

M. Winters avait déclaré plus tôt à Toronto que la question de savoir s'il abandonnerait ou non ses relations d'affaires avec plusieurs compagnies, dont la Brinco qui lui rapporte 100.000 par année dépendait principalement de l'attitude de ces sociétés.

Quant à lui, il n'y voit aucune obligation pour le moment. Il en serait autrement toutefois s'il devenait ministre dans un gouvernement Pearson réélus. Ancien ministre des travaux publics dans le gouvernement St-Laurent, M. Winters avait été défait dans son comté lors de la défaite libérale de 1957.

Faits divers

Faussement travestis

WINDSOR. — La Sûreté ontarienne a reçu instruction d'avoir l'oeil ouvert pour un couple qui a "religieusement" encaissé de faux chèques au Québec et en Ontario, faisant souvent la navette entre les deux provinces. Un porte-parole de la police a dit que l'homme porte un collier romain et que la femme se fait passer pour l'épouse du ministre du culte. Le couple a réussi à encaisser des chèques sans valeur à Montréal, Toronto, London, Hamilton et Brantford.

Newyorkais arrêté

QUÉBEC. — La sûreté municipale de Québec a procédé à l'arrestation d'un newyorkais, Allen Hiersch, âgé de 41 ans, qu'elle soupçonne d'avoir fraudé des hôteliers et restaurateurs québécois d'une somme d'environ \$1.100.

Apparemment, Hiersch aurait trouvé une carte de crédit qui lui aurait permis de se nourrir et de se loger frauduleusement.

Deux détectives municipaux estiment à \$3.000 environ le montant total des fraudes, de New York à Québec.

YEUX ROUGES

OPTREX soulagera rapidement le malaise des yeux rouges, endoloris, fatigués par la télévision, le vent, le soleil ou la fumée. OPTREX apporte un soulagement rapide et durable. Aussi compressez OPTREX POUR LES YEUX

Chez votre pharmacien

Optrex

"le bien-être des yeux"

OF-28

COURS DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION

Instruction et programmes entièrement nouveaux

Conçu pour répondre aux exigences de l'avenir ! Cet enseignement fera de vous un traducteur ou un interprète hautement qualifié. Ces cours sont donnés exclusivement par Berlitz-Traductions, une extension

DES ÉCOLES **BERLITZ** LANGUES VIVANTES

COMPOSEZ 288-3111

Le maire de Montréal-Nord Y. Ryan ne sera pas en lice

Pressenti à une candidature dans Mercier par un groupe de libéraux qui se disent mécontents de M. Prosper Boulanger, le maire de Montréal-Nord, M. Yves Ryan, de toute évidence ne briguera pas les suffrages le 8 novembre, bien qu'on l'en ait sollicité avec empressement.

Hier après-midi, une délégation s'est rendue à l'hôtel de ville, pour l'inviter officiellement à poser sa candidature à la convention.

MM. Germain Beaudry, Paul Nadon et Marcel Carrier ont eu un échange d'une quinzaine de minutes avec le maire, qui fera connaître sa décision dans un communiqué de presse cet après-midi.

L'on serait extrêmement surpris que M. Ryan accepte l'invitation qu'on lui a faite, à deux jours seulement de l'assemblée des nominations, qui doit avoir lieu demain soir, à 8h., au Mont-Saint-Antoine.

M. Ryan, convient-il de rappeler, n'est même pas membre de la fédération libérale du Canada (Québec), et il ne semble pas que ceux qui souhaitent le voir sur les rangs aient pu lui donner l'assurance de pouvoir

au moins livrer une bonne bataille à M. Boulanger.

Le maire de Montréal-Nord, dit-on, ne trouverait aucun intérêt à se présenter à la convention sans pouvoir compter sur un appui raisonnable d'électeurs délégués à la convention.

"Je ne me sens pas de mission providentielle pour régler les litiges qui peuvent naître parmi les libéraux par suite du mécanisme des conventions", déclarait lundi M. Ryan dans une allusion aux problèmes que soulève la présence de deux factions libérales distinctes dans le comté, et dont celle qui veut lancer M. Ryan prétend que l'accréditation des électeurs délégués à la convention, pour l'élection du candidat libéral officiel, se trouve favorisée le député sortant Prosper Boulanger, dans la manière dont le comité exécutif de l'association de comté s'en est chargée.

INSTITUT DE PSYCHANALYSE INDUSTRIELLE

Relations extérieures — Exécutif — Direction —
Psychanalyse de groupe — Relations publiques —
Droit commercial — "World Affairs", etc.

Ouverture le 10 janvier 1965

525 est, rue Sherbrooke, Montréal

844-6666

Matériel pour campagnes de publicité

- bonnettes en coton (petites ou grandes)
- rollants, décalcomanies pour pare-chocs, vitrines, camions, etc., etc.
- affiches publicitaires (avec ou sans photo)
- cartes d'autobus (intérieures et extérieures)
- panneaux-réclame 8' x 20'
- couleurs vives
- qualité et service garantis
- service de création

Imprimerie au pochoir, enr.

(Silk Screen Process)

3400 EST, BOUL. MÉTROPOLITAIN

Montréal 38

729-1859

BERLITZ

BERLITZ

BERLITZ

BERLITZ

ANGLAIS - ITALIEN - FRANÇAIS - ESPAGNOL - ALLEMAND - PORTUGAIS - RUSSE - SUÉDOIS - ETC...

"Cours spéciaux pour compagnies"

"Que vous soyez, homme d'affaires, médecin, avocat, religieux, étudiant, vendeur, commerçant, architecte, chimiste, assureur, agent immobilier, courtier ou infirmière, Berlitz vous donnera la maîtrise parfaite des langues vivantes".

"Enseignement adapté aux besoins de chacun"

MONTREAL 288-3111

QUEBEC 529-6161

ÉCOLES BERLITZ LANGUES VIVANTES

OTTAWA 232-5343

TORONTO 924-7773

Cavalcade SPORTIVE

par
Gérard "Gerry"
Gosselin

En notre époque fébrile, la vitesse, dimanche, a été matée par les circonstances et surtout par le tempo de la vie normale. En effet, pendant que John Surtees, Ludwig Heimrath lançaient leurs voitures de courses à allure vertigineuse, sur le tracé Mont-Tremblant - Saint-Jovite, des milliers de personnes, à l'aller et surtout au retour, ont dû se soumettre à la loi implacable de la patience. Il n'y a pas tellement de routes qui mènent au circuit du Mont-Tremblant. La "1" en est encore l'artère à peu près unique, qu'on vienne de Mont-Laurier, d'Ottawa ou de Montréal.

Sans doute y a-t-il des voies d'accès secondaires, mais ceux qui les ont empruntées n'ont pas gagné grand-chose, puisque, en définitive, il faut qu'ils finissent par retomber sur la route 11, et ceux qui y sont déjà engagés ne sont pas prêts à céder un pouce à ceux qui veulent s'incorporer à la longue file qui a pris des heures à gagner Montréal. Même en bifurquant vers le lac Quenouilles et le Petit Bonheur, même en passant par Arundel et le lac des Seize Îles, tout s'embrouillait au niveau de Ste-Agathe, dans le premier cas, et de St-Sauveur, dans l'autre.

Encore si on avait profité de ce long retard pour se plonger dans l'atmosphère du "indian summer" pour assister au crépuscule de l'été et à la danse des feuilles, mais l'heure tardive et les phares ne suffisaient pas à projeter l'écran naturel qui vêt les montagnes de toutes les couleurs du prisme. A l'aller, le voyageur eût pu le faire, n'eût été d'un ciel grisâtre et de l'impatience des conducteurs d'arriver à destination.

Beaucoup de gens, — et vous en êtes peut-être, — ont l'habitude de faire, une fois par année, le voyage Montréal - Mont-Laurier, pour le plaisir de la chose, pour l'enchantement de leurs yeux, pour satisfaire leur soif de beau et participer à la royale splendeur de l'automne qui se pare de pourpre et d'écarlate avant de se dénuder complètement pour les froids de l'hiver. Ceux qui n'ont pas encore accompli ce rituel devront se hâter car la transformation de la verdure en vieil or ou en rouge sanglant est précocée.

Les spectacles qui s'offrent au regard font pâlir les couleurs chatoyantes des cartes postales et de l'imagination des artistes. C'est pathétique comme le chant du cygne d'une saison qui aurait pu être plus belle et qui, avant d'agoniser, déploie toutes les ressources de sa coquetterie et invite au charme triste de sa mystérieuse météorologie, les grands sapins, qui ne chanteraient jamais, forment un cadre à tant d'éblouissante clarté qui déroule comme un enchantement les mille et une facettes de son panorama de rêve.

Que vous roulez à vitesse normale, que vous soyez immobilisé dans la reposante contemplation du spectacle, vous ne pouvez, en dépit de la féerie des décors, vous défendre d'une certaine nostalgie en voyant passer le temps, impitoyable, avec l'eau de la rivière qui transporte des joies éteintes et fait rêver aux joies des saisons à venir. C'est le cycle de la vie qui se continue. Lente agonie. Froid du long hiver. Les arbres perdent leur ramure qui tombe pour pourrir le sol et préparer ainsi le réveil du printemps. En voyant ces flots de montagnes qui ressemblent à des amphithéâtres, vous pensez au concile de Rome. Dans les gradins naturels, vous avez d'abord vu apparaître les ruines violées des chanoines. Puis viennent s'asseoir, au "concile des feuilles", les robes rouges des cardinaux, les mitres des évêques et la neigeuse hermine papale.

Châteaubriand avait raison de dire: On ne revient pas incroyant des royaumes de la solitude. En dépit de ce suraust tardif de temps chaud, personne ne s'y laisse prendre. Ce n'est que le dernier spasme de la nature qui continue, — par des destructions et des résurrections, — sa vocation d'éternité. Mais il faut, — surtout pour le citadin en quête de repos et de détente, — assister à ce qui se passe autour de lui, dans les décadences qui sont de futurs foyers de grandeur et dans ces déclinis qui ne sont que des points de départ vers les insondables mystères de la vie.

Il ne serait pas juste d'accorder un contrat de deux ans à Conacher

PETERBOROUGH, Ont. — Brian Conacher, incapable d'obtenir un contrat de deux ans et l'assurance qu'il demeurerait dans la ligue Nationale de hockey, a quitté le camp d'entraînement des Maple Leafs de Toronto.

"Conacher a certes le talent pour évoluer sous la grande tente, a déclaré le pilote-gerant Punch Imlach, mais il reste à décider s'il a besoin de prendre de l'expérience dans les mineurs."

De plus, selon Punch, il serait injuste pour les autres joueurs d'offrir un contrat à Conacher après trois semaines d'entraînement.

Fils de l'ancienne étoile Lionel Conacher, Brian a révélé la semaine dernière qu'il prendrait une décision finale jeudi, à savoir s'il retournerait aux études ou s'il deviendrait pro.

Il a évolué pendant deux saisons avec l'équipe nationale du Canada, tout en fréquentant l'université.

Pour sa part, Imlach aurait aimé l'utiliser dans des parties hors concours contre Chicago et New York afin de l'étudier.

D'ailleurs, le pilote est prêt à la reprendre en tout temps, car Conacher a affiché une belle tenue à l'aile gauche, poste qui s'est avéré la faiblesse des Leafs la saison dernière.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
MARION, ROBI & ROBI
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
MONTRÉAL, 25 - 288-2152

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montage sont maintenant à 14 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG VEUVE Y. trouvez dactylographes, machines à calculer, à photocopier, à audiotape, à dicto, à dactylographer, horloges de temps, salles de montage, tous pour le BUREAU CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
ST-ALEXANDRE 14
Nouveaux numéros de téléphone: 861-5771

ASSURANCES

ASSURANCES GÉNÉRALES • PLAN DE PENSION
ASSURANCES COLLECTIVES

Horace Labrecque & Fils Ltée

1411, rue CREBIE

Plus de 50 années d'expérience

MONTRÉAL — VI. 9-2371

Retrait stratégique des Belges?

Les champions du printemps, Gillen et Lelange, se hissent au sommet après 600 milles...

L'équipe de la Belgique composée du grand Rik van Steenberghe et son gendre, Palle Lykke, a été délogée hier soir de la tête du classement par les champions des six-jours printaniers, Lucien Gillen et Robert Lelange, mais ce ne pourrait être que temporaire.

Effectivement, l'équipe belge est celle qui a réussi à amasser le plus grand nombre de points jusqu'ici dans les sprints avec 281. Elle n'avait, hier soir, qu'un tour de recul sur quatre équipes, dont celle des meneurs, Gillen et Lelange. C'est dire que van Steenberghe et Lykke viendront sûrement de l'arrière aujourd'hui, pour reprendre l'initiative dans le marathon après s'être accordés un court repos.

Au début de la soirée, l'équipe formée de Fritz Pfenniger et Sigi Renz s'était installée en

tête, mais les dernières chasses ont donné la décision aux porte-couleurs du Luxembourg.

Brillant retour

Par ailleurs, l'équipe du Canada, représentée par le Belge Emile Severyns et l'Allemand Gus Killian a effectué un brillant retour en s'assurant la quatrième place. Elle tire cependant de l'arrière pour ce qui est du nombre de points récoltés dans les sprints et nul doute qu'elle spéculera sur la dernière partie de la soirée.

Billets vendus à San Francisco

SAN FRANCISCO — Les Giants de San Francisco ont vendu tous leurs billets disponibles en vue de la série mondiale en une seule journée. Les billets des estrades populaires seront mis en vente à chacun des trois matches disputés au parc Candlestick si, naturellement, les Giants prennent part à la série.

La fin de la classique, pour reprendre le temps perdu dans ce domaine. On sait en effet qu'adventant égalité en tête, au terme de la compétition, ce sont les points qui apparaissent dans la colonne des sprints qui désignent les vainqueurs. Severyns et Killian n'ont jusqu'ici accumulé que 117 points, ce qui n'est pas sans surprendre les plus sages, par exemple de Severyns, dont on connaît toutes les aptitudes dans cette spécialité.

Deux équipes ont d'énormes difficultés à suivre le peloton. Il s'agit du duo formé de Gagnard et Garon et celui de Marinoni et Rusconi.

Garon, un cycliste de Québec, n'a que très peu d'expérience dans ce genre de marathon. Le facteur expérience peut donc expliquer, dans une certaine mesure, le fait que son équipe accuse aujourd'hui plus de 10 tours de retard sur les autres. Quant à l'équipe Canada-Italie, on l'a neutralisée 15 tours de recul à l'issue de la première partie de la soirée. Marinoni, de dernier survivant, Marinoni, de trouver un nouveau co-équipier. On sait que Rusconi a été la fois vaincu par la maladie et... la piste.

Les Alouettes reviennent à Montréal après avoir battu Edmonton, 24 à 13

EDMONTON. — Les Alouettes de Montréal ont pris une avance de 17 points au début du match lundi soir, et ont ensuite tenu en échec les Eskimos d'Edmonton pour remporter la victoire au compte de 24-13 au cours d'une partie interligue de la Ligue cana-

dienne de football disputée sous une pluie intermittente. Une foule d'environ 16,000 personnes ont vu les Eskimos de Neil Armstrong subir une nouvelle défaite. Le quart arrière Bill Redel a été blessé à l'épaule au troisième quart après une course de 27 verges.

Le résultat de la partie n'a pas changé la position des équipes, les Alouettes demeurant en troisième position des quatre équipes de la Conférence de l'Est et Edmonton à la dernière position parmi les cinq équipes de la Conférence de l'Ouest.

Des maladroites d'Edmonton ont permis les touches de Montréal réalisées par le demi Pat Batten et le flancier Terry Evanshen. Le bout Don Davis a compté une autre touche pour les Alouettes.

Batten a aussi botté un placement et deux conversions et le bout John Baker a botté un simple pour compter l'autre point de Montréal.

Des pauvres mises au jeu par Montréal ont permis au

centre arrière Butch Pressley d'Edmonton de réussir un touché et un touché de sécurité.

Le bout Tommy-Joe Coffey a botté un placement et un conversion.

L'autre point d'Edmonton a été compté par un botté de 76 verges par Randy Kerbow qui a commencé comme flancier mais a terminé la partie comme quart arrière après que Redell eut été blessé.

SUMMAIRE

PREMIER QUART

1-Montréal: Simple 0:12
2-Montréal: Touché 4:44
3-Montréal: Conversion (Batten) 6:12
4-Montréal: Touché (Davis) 13:38
5-Montréal: Placement (Batten) 15:00

DEUXIÈME QUART

6-Edmonton: Simple 11:37
7-Edmonton: Touché (Pressley) 13:34
8-Edmonton: Conversion (Coffey) 15:00

TROISIÈME QUART

9-Edmonton: Touché de sécurité 9:00
10-Montréal: Touché (Evanshen) 15:00
11-Montréal: Conversion (Batten) 16:12
12-Montréal: Conversion (Batten) 17:24

QUATRIÈME QUART

Aucun point

Leurs interceptions expliquent les victoires des Tiger-Cats

Au cas où vous vous demandiez comment la défense a permis aux Tiger-Cats de Hamilton de demeurer au sommet de la Conférence de football de l'Est, un regard rapide sur les dernières statistiques vous donnera la réponse.

Les demi défensifs du circuit interceptent les passes rivales à une allure-record et les Cats dominent dans ce domaine. Au fait, trois joueurs des Cats sont les meilleurs dans les interceptions et cinq d'entre eux sont au nombre des huit premiers.

Au total, les Cats ont intercepté 26 passes rivales et ils disposent de 6 autres joues pour surpasser le record de 38 établi par Ottawa en 1957.

Ces performances ont contrebalancé l'inertie offensive des Tiger-Cats, qui accusent un retard sur Ottawa et Toronto dans les gains avec un total de 1,810 verges contre les 2,288 des Rough Riders et les 1,838 des Argos.

Les Cats ont gagné 814 verges dans les airs, mais ont fait des gains de 390 verges avec le retour des passes interceptées.

Billy Wayne et Garney Henley dominent dans les interceptions avec 5 chacun, suivis par Ted Page et Bob O'Brien, de l'Ottawa, avec 4 chacun. Sur un pied d'égalité avec 3, on note

Dick Cohee et Herb Paterra, des Cats, Jackie Parker, des Argos, et Joe Poirier, des Riders.

Records

Henley a égalé deux records de la CFE dimanche quand il a intercepté une passe du quart Pete Liske, des Argos, et a couru 27 verges pour un touché. C'était le deuxième majeur de Henley sur une interception cette saison, ce qui a égalé le record établi par Bob Simpson, de l'Ottawa, en 1955 et répété par Gary Schneider, de l'Ottawa, en 1960 et par O'Brien, de la saison dernière.

Henley a aussi porté son total de passes interceptées résultant en touché à 3, soit le même nombre que Schneider au cours de sa carrière.

Par ailleurs, Bo Scott, de l'Ottawa, continue de dominer dans les gains au sol avec un total de 531 verges ainsi que dans les retours de bottés de départ avec 257 verges. Cependant, Don Sutherland, du Hamilton, a conservé la tête des compteurs avec 42 points tandis que Terry Evanshen, du Montréal, demeure le meilleur receveur de passes avec 21 pour des gains de 337 verges. Joe Zuger, du Hamilton, est toujours le meilleur botteur de dégagement avec une moyenne de 45.7 verges.

FOOTBALL

LUNDI: Montréal 24 Edmonton 13

VENDREDI: Winnipeg & Montréal

CLASSEMENT

CONFÉRENCE DE L'EST

G P N Pp Pts
Hamilton 4 2 0 106 65 12
Ottawa 3 3 0 107 106 10
Montréal 3 3 0 90 119 9
Toronto 0 8 0 73 215 0

CONFÉRENCE DE L'OUEST

G P N Pp Pts
Calgary 4 3 0 177 120 12
Regina 3 4 1 174 173 11
Winnipeg 3 4 0 139 165 10
Vancouver 4 3 0 155 210 9
Edmonton 3 3 0 181 221 9

Tony Oliva s'achemine vers le championnat des frappeurs

NEW YORK — Un repos forcé, en raison d'un malaise au genou gauche, a opéré un vrai miracle pour Tony Oliva, tout en diminuant les chances de Carl Yastrzemski en vue du championnat des frappeurs dans la ligue Américaine.

Oliva, champion des frappeurs l'an dernier, a subi une blessure lors d'une joute avec Kansas City.

Cependant, Yastrzemski, du Boston, n'a récolté que deux coups sûrs en 16 essais, à peu près sept points et est tombé au deuxième rang avec une moyenne de .315.

Le champion affichera probablement la plus basse moyenne dans les majeures depuis que George Stinewiss, des Yankees, a remporté le titre avec une fiche de .309 en 1945. Pete Runnels, du Boston, l'a emporté avec une moyenne de .320 en 1960, puis Yastrzemski a suivi avec .321 en 1963 et Oliva a fini au premier rang avec une fiche de .323 l'an dernier.

Par ailleurs, Fred Whitfield, du Cleveland, a rejoint Brooks Robinson, du Baltimore, en troisième place avec une moyenne de .306.

Enfin, Tony Conigliaro, du Boston, a porté son total de circuits à 30 la semaine dernière tandis que Rocky Colavito a conservé son avance en tête des producteurs de points avec un total de 102.

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Philadelphia 5 Chicago 7
Los Angeles 3 Milwaukee 1
San Francisco & Cincinnati (x)
New York 4 Pittsburgh (soir)
Houston & St-Louis (soir)

LIGUE AMÉRICAINNE

Baltimore 4 Minnesota 4
Chicago & Detroit (soir)
Cleveland & New York 9
Washington & St-Louis (soir)
Boston & Los Angeles (soir)
Washington & Kansas City (soir)

AUJOURD'HUI

LIGUE NATIONALE

Philadelphia & Chicago (soir)
San Francisco & Cincinnati (x)
Los Angeles & Milwaukee (soir)
New York & Pittsburgh (soir)
Houston & St-Louis (soir)

LIGUE AMÉRICAINNE

Baltimore & Minnesota (soir)
Chicago & Detroit (soir)
Cleveland & New York (soir)
Washington & St-Louis (soir)
Boston & Los Angeles (soir)
Washington & Kansas City (soir)

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE

G P N Moy. Diff.
San Francisco 90 60 400 —
Los Angeles 88 64 373 4
Cincinnati 85 66 365 3/2
Pittsburgh 83 70 342 8 1/2
Milwaukee 81 69 340 9
Philadelphia 77 73 312 12
St-Louis 73 74 480 14 1/2
Chicago 69 83 454 22
Houston 60 111 88 1/2
New York 48 104 314 43

LIGUE AMÉRICAINNE

G P N Moy. Diff.
Minnesota 96 57 427 —
Chicago 87 65 372 8 1/2
Baltimore 85 64 370 9
Detroit 84 68 350 12
Cleveland 79 70 330 13
New York 74 78 487 31 1/2
St-Louis 73 81 464 35
Washington 65 83 433 39
Boston 60 92 365 35 1/2
Kansas City 55 94 350 39

RÉSULTATS AU RICHELIEU

PREMIÈRE COURSE

Amber Intruder 2:30 1:10 3:30
Kimbly 12:40 4:10
Henville Lad 2:40
Temps: 2:06.3

DEUXIÈME COURSE

Smitty Rainbow 2:55 1:10 3:30
Dicky Dean 3:20 2:40
Kay Harmony 3:30
Temps: 2:06.3

TROISIÈME COURSE

Earley Return 6:00 3:70 2:70
Minnie Gennie 5:30 3:30
McKay 5:40 3:10
Temps: 2:07.1

QUATRIÈME COURSE

Jackpot 7:50 2:70 3:30
Miss Alma Mir 6:30 4:40
Randy 6:40 3:40
Temps: 2:07.3

CINQUIÈME COURSE

Judy Chief G 3:50 3:10 3:50
K. Waples 3:30 2:50
Meadow Byrd 3:20 2:50
Temps: 2:06.1

SIXIÈME COURSE

Candy Mountain 24:00 4:50 4:30
D. Waples 4:10 3:40
Wandawin Wick 4:10 3:40
Temps: 2:09.3

INSCRITS AU RICHELIEU

PREMIÈRE COURSE

TROT - Conditions - \$1,000
1. K. Waples 3
2. Wildwood Chris A Hanna 7-2
3. Trider Joe Lachance 9-2
4. Annie Rose Kitchard 4
5. Isola Hanover Y. Poirier 4
6. Priory Abbey Rouvrette 4
7. Q. Pelchier 4
8. K. Bardier 10

DEUXIÈME COURSE

AMBLE - Reclamer - \$1,000
1. Jackie Wayne C. Poulin 3
2. J. Waples 3
3. J. Waples 3
4. J. Waples 3
5. J. Waples 3
6. J. Waples 3
7. J. Waples 3
8. J. Waples 3
9. J. Waples 3
10. J. Waples 3

TROISIÈME COURSE

AMBLE - Reclamer - \$1,000
1. Jackie Wayne C. Poulin 3
2. J. Waples 3
3. J. Waples 3
4. J. Waples 3
5. J. Waples 3
6. J. Waples 3
7. J. Waples 3
8. J. Waples 3
9. J. Waples 3
10. J. Waples 3

QUATRIÈME COURSE

AMBLE - Reclamer - \$1,000
1. Jackie Wayne C. Poulin 3
2. J. Waples 3
3. J. Waples 3
4. J. Waples 3
5. J. Waples 3
6. J. Waples 3
7. J. Waples 3
8. J. Waples 3
9. J. Waples 3
10. J. Waples 3

CINQUIÈME COURSE

AMBLE - Reclamer - \$1,000
1. Jackie Wayne C. Poulin 3
2. J. Waples 3
3. J. Waples 3
4. J. Waples 3
5. J. Waples 3
6. J. Waples 3
7. J. Waples 3
8. J. Waples 3
9. J. Waples 3
10. J. Waples 3

SIXIÈME COURSE

AMBLE - Reclamer - \$1,000
1. Jackie Wayne C. Poulin 3
2. J. Waples 3
3. J. Waples 3
4. J. Waples 3
5. J. Waples 3
6. J. Waples 3
7. J. Waples 3
8. J. Waples 3
9. J. Waples 3
10. J. Waples 3

SEPTIÈME COURSE

AMBLE - Reclamer - \$1,000
1. Jackie Wayne C. Poulin 3
2. J. Waples 3
3. J. Waples 3
4. J. Waples 3
5. J. Waples 3
6. J. Waples 3
7. J. Waples 3
8. J. Waples 3
9. J. Waples 3
10. J. Waples 3

HUITIÈME COURSE

AMBLE - Reclamer - \$1,000
1. Jackie Wayne C. Poulin 3
2. J. Waples 3
3. J. Waples 3
4. J. Waples 3
5. J. Waples 3
6. J. Waples 3
7. J. Waples 3
8. J. Waples 3
9. J. Waples 3
10. J. Waples 3

NEUVIÈME COURSE

AMBLE - Reclamer - \$1,000
1. Jackie Wayne C. Poulin 3
2. J. Waples 3
3. J. Waples 3
4. J. Waples 3
5. J. Waples 3
6. J. Waples 3
7. J. Waples 3
8. J. Waples 3
9. J. Waples 3
10. J. Waples 3

DIXIÈME COURSE

AMBLE - Reclamer - \$1,000
1. Jackie Wayne C. Poulin 3
2. J. Waples 3
3. J. Waples 3
4. J. Waples 3
5. J. Waples 3
6. J. Waples 3
7. J. Waples 3
8. J. Waples 3
9. J. Waples 3
10. J. Waples 3

Classement aux Six-Jours

Position	Equipe	Tour de retard	Points des sprints
1- (21-22)	Gillen-Lelange	0	214
2- (1-2)	Pfenniger-Renz	0	174
3- (15-16)	DeRossi-Ogna	0	158
4- (11-12)	Killian-Severyns	0	117
5- (3-4)	Van Steenberghe-Lykke	0	281
16- (17-18)	Fagin-Eugen	1	255
7- (19-10)	Kanters-Reinhold	2	192
8- (5-6)	Retrain-Battello	2	114
9- (13-14)	Galgard-Garon	10	194
10- (7)	Marioni, neutralisé	15	161

Plusieurs "stakes" importants, cette semaine, au parc Richelieu

Le secrétaire de courses Mike McCormack présentera quatre "stakes", cette semaine, le premier en lice dès ce soir. Il s'agit de la deuxième tranche de l'Amble Gaspé, dont l'enjeu sera de \$6,475.

Les autres "stakes" à l'affiche cette semaine sont l'Amble Laurentien, qui aura lieu vendredi soir et dont la bourse sera de \$13,450, puis, samedi soir, deux autres stakes seront présentées: Le Maisonneuve, pour poulains de 3 ans, doté d'une bourse de \$7,000 à ajouter, de même que la tranche finale du Circuit Juvenile Canadien, une course pour poulains de deux ans et la bourse sera encore une fois fort alléchante, soit \$13,385.

La deuxième tranche de l'Amble Gaspé permettra peut-être à Jerry Hal de faire amende honorable. On sait que la semaine dernière, Jerry Hal, un ambieur appartenant à la Ferme Langford de Chatham, Ontario, parlant de la première position derrière la barrière activée par Harold Wilson, était gros favori. Il a déçu les parieurs en se classant troisième, derrière Woodlawn Drummond et Fleet Time.

La fiche de Woodlawn Drummond n'en demeure pas moins très impressionnante.

Les Rangers ont commencé leur entraînement

KINGSTON, (Ont.) — Les Rangers de New York ont vu leur camp d'entraînement ouvert 34 jours.

En raison de la retraite du gardien Jacques Plante, les Rangers ont un poste important à remplir. On compte quatre candidats au camp, mais aucun d'eux n'a évolué sous la grande tente la saison dernière.

Toutefois, le pilote Ted Sullivan a rappelé que Roger Crozier du Detroit, n'avait aucune expérience dans les majeures avant de faire ses débuts et remporter le trophée Calder, accordé à la meilleure recrue, l'an dernier.

"Nous comptons sur quatre candidats prêts à tout faire, car ils réalisent que nous devons combler deux postes vacants, ce qui n'existe certes pas dans les autres camps."

Les quatre aspirants sont: Cesare Maniago, meilleur cerbère et joueur le plus utile à son équipe dans la ligue Centrale l'an dernier; Don Simmons, qui a déjà évolué pendant huit saisons dans la LNH; Gilles Villemure, gardien des Canucks, filiale des Rangers dans la ligue de l'Ouest; et Ed Glavine, obtenu des Reds de Providence à la fin de la saison dernière.

V. St-Pierre 5 Drumville 4

MONTRÉAL — Les Saints de St-Pierre ont supplanté les Athletics de Drummondville 5-4 lundi soir, égalisant ainsi leur série finale à 2-2 dans la ligue de crosse du Québec.

John Allen a procuré le gain aux locaux avec un but à 2:14 d'une période supplémentaire. Les deux gardiens ont brillé pendant tout le match. Allen en était à son deuxième but dans la joute au profit des vainqueurs, dont les autres compteurs ont été Rick Linton, John Anderson et Ray Beach. Marcel Boudreau, Roland Boudreau, Roger Blais et Pierre-Paul Blouin ont réussi les buts des vaincus.

Le 5e match de la série sera disputé à Drummondville mercredi.

La pouliche des écuries Drummond a gagné 10 courses des 14 auxquelles elle a participé. Elle a fini deux fois deuxième et deux fois troisième, donc elle n'a pas encore terminé en dehors de l'argent. Le handi-capeur Bill Slack en a fait son premier choix à 9 contre 5, ce soir. Conduite par Keith Waples, Woodlawn Drummond partira de la cinquième position, tandis que Jerry Hal devra surmonter une mauvaise position, la septième au départ. Fleet Time est le cheval de l'épreuve qu'il faut surveiller. Il partira de la deuxième place. Perfect Wave, Gay Parader, Stalwart Pick, et Adios Watta seront les autres inscrites.

Jerry Hal a gagné 15 des 19 courses auxquelles il a pris part. Il a surtout fait campagne en Ontario et à la piste Northfield, aux États-Unis. Il a même battu Timely Knight, Irish Napoleon et Mr. C. Song. La grande finale de l'Amble Gaspé sera présentée mercredi prochain, au Parc Richelieu.

Chicago 7 Phillies 5

CHICAGO. — Ron Santo a fait compter six points hier, dont cinq sur deux circuits, et les Cubs de Chicago ont défait les Phillies de Philadelphie au compte de 7-5. Ernie Banks a fait compter l'autre point des vainqueurs avec son 26ème circuit.

Philadelphia 020 010 110-8 11
Chicago 401 000 024-7 9 9
Jackson, Burdette (1) Baldschin (1)
Wagner (1) Jenkins (1)
Corrales, Ellsworth, Abernathy (1)
et rug
O-Abernathy (4-4) P-Jenkins (1-1)
Circuit: Chicago — Santo 2 (31), Banks (36)

Dodgers 3 Braves 1

Los Angeles 020 000 001-3 10 2
Milwaukee 000 100 100-4 10 4
Terry, Weaver (1) Kralick, Roseboro (1)
Lamaster, O'Dell (1) et Gonder G-Draydula (21-2) P-Lamaster (4-1)
Circuit: Los Angeles — Lefebvre

Baltimore 6 Minnesota 4

Baltimore 100 210 000 3-4 12 1
Minnesota 000 100 100-4 10 4
Pappas, Hall (1) S. Miller (1)
Bunker (1) et Lau, Brown (1)
Pascucci, Merritt (1) Kralick, Roseboro (1)
Klippel (7), Roseboro (1) et Nelson (1) et Batten
G-S Miller (12-7) P-Roseboro (6-3)
Circuit: Baltimore — Blair (3

Vietnam: succès de l'opération "Gibraltar", grâce à l'aviation

SAIGON. — Deux cent vingt-six Vietcongs, tel est le bilan final, annoncé officiellement hier, de l'opération "Gibraltar" dans le centre du Sud-Vietnam, autour d'Ankho, la grande base où les Américains de la division aérienne de cavalerie se sont installés après un spectaculaire débarquement à Qui Nhon.

C'est une opération essentiellement américaine, et l'aviation y a joué le rôle déterminant. Les Américains ont maintenant, officiellement, quelque 125.000 hommes à pied d'œuvre dans le Vietnam où ils se déclarent résolus à "barre la route au communisme".

L'expérience de l'opération "Gibraltar", dit-on à Saigon, est d'autant plus concluante, quant au rôle de l'aviation, et des forces aéroportées, que la bataille, samedi, avait mal commencé pour les Américains. Les parachutistes de la 101^{re} brigade aéroportée en hélicoptères, étaient d'abord tombés dans un piège du Vietcong. Ils s'étaient trouvés brusquement encerclés par des adversaires, invisibles d'en haut et qui dévotaient une puissance de feu, armes automatiques et mortiers, redoutables.

C'est finalement le véritable "tapis de feu" des chasseurs bombardiers, recouvrant les positions adverses, qui a brisé l'encerclement des parachutistes, renforcés à plusieurs reprises par des éléments amenés en hélicoptères. Le "tapis de feu", déversé pendant deux jours autour des positions Vietcong, a interdit l'arrivée de renforts adverses. "Abris, tranchées, d'où le Vietcong nous tenait encerclés, étaient transformés en espaces embrasés", a dit un officier américain.

Si cette nouvelle tactique, à base d'intervention de l'aviation, est "payante", le prix, en revanche, en a été cher en matériel, estime-t-on. Il a été fait état officiellement de la perte de quatre hélicoptères, abattus par le Vietcong. Les pertes américaines en hommes ont été qualifiées de "légères".

L'aviation américaine a aussi été active en bombardant une nouvelle fois, le Nord-Vietnam. Là aussi, elle a subi de fortes pertes, les plus fortes depuis le début de ses bombardements : sept avions et un hélicoptère. Celui-ci et trois des avions ont été abattus par la DCA "conventionnelle" nord-vietnamienne — non par des fusées soviétiques donc.

Après le ralentissement de ces derniers jours, l'activité militaire semble avoir repris, partout. Une compagnie sud-vietnamienne a subi de lourdes pertes, dans une embuscade de Vietcong, du côté de Danang, dans le nord. Le Vietcong usait de mortiers lourds. À 100 miles au sud-ouest de Saigon, une autre compagnie a été accablée également. En revanche, on a dénombré moins d'actions isolées — sabotages ou embuscades — de la part du Vietcong.

Rapport annuel de Thant: mettre fin à la guerre au Vietnam et admettre la Chine

NATIONS UNIES. — Dans l'exposé de ses vues politiques qu'est, traditionnellement, la préface de son rapport annuel à l'Assemblée générale, le secrétaire général U Thant a déclaré hier que, dans une situation mondiale marquée par une guerre du Vietnam "qu'il faut arrêter" et qui a entraîné le progrès de la détente est-ouest, il importait que la Chine populaire soit représentée aux Nations unies dans les meilleurs délais. Dans l'immédiat, le secrétaire général des Nations unies maintient sa proposition de l'année dernière, malgré les vives critiques dont elle a été l'objet, que les Etats non encore admis aux Nations unies y déléguent des observateurs.

U Thant n'a pas cité nommément la Chine, mais à l'ONU il est bien connu que le terme "universalité de l'organisation" veut dire admission de la Chine populaire. Voici les termes dans lesquels s'est exprimé le secrétaire général :

"Tant la situation au Vietnam que l'impasse sur le désarmement mettent une fois de plus en relief l'impérieuse nécessité pour l'ONU d'en arriver à l'université aussitôt que possible. Etant conscient des difficultés politiques et autres que cela comporte, je voudrais renouveler une suggestion faite dans mon rapport de l'an dernier : que les pays non représentés actuellement à New York aient la possibilité de se tenir en contact avec l'organisation et de suivre ses délibérations. Ainsi, ces pays seraient davantage exposés aux vues du reste de l'humanité. Je suis convaincu que les intérêts de la paix seraient mieux servis si des Etats non membres des Nations unies

étaient encouragés à poster des observateurs au siège de l'ONU à New York, afin d'être mieux à même d'observer les courants et les contre-courants de l'opinion mondiale".

Concessions nécessaires

Sur la guerre du Vietnam, le secrétaire général des Nations unies, après avoir évoqué ses efforts de "diplomatie discrète" pour susciter des pourparlers de paix, fait les déclarations suivantes :

"Je suis plus convaincu que jamais que la victoire totale tout comme la défaite totale sont hors de question d'un côté comme de l'autre et que l'action militaire ne peut ramener la paix et la stabilité dans cette partie du monde. La seule voie menant à un tel résultat est celle des discussions. Et il est évident que de telles discussions ne peuvent avoir de résultats féconds que si, de part et d'autre, on est prêt à des concessions majeures".

U Thant a exposé ensuite ses vues sur les effets de la guerre du Vietnam sur les relations internationales :

"Je ne saurais assez souligner les effets profonds et dangereux que, quel que soit le degré de paradoxe des circonstances, l'actuelle situation au Vietnam exerce sur l'atmosphère à l'ONU, ce qui reflète évidemment l'effet du conflit sur les relations est-ouest. Après des années d'efforts patients et opiniâtres, au sein et en dehors des Nations unies, l'Est et l'Ouest s'étaient rapprochés et, plus qu'à aucun autre moment depuis une décennie, des indices d'une collaboration féconde se manifestaient, ainsi que ceux d'un dégel internatio-

nal. Le conflit pour le Vietnam a brutalement enrayé cette tendance et a fait reparaître, s'intensifier et même s'étendre les attitudes de guerre froide. Ce conflit n'affecte pas seulement les vies des soldats et des civils engagés dans les hostilités. Il menace aussi d'affecter la paix du monde et le sort de l'humanité. Il faut l'arrêter".

Le désarmement

Le secrétaire général poursuit :

"Un des problèmes soumis à l'ONU que le conflit du Vietnam a fortement affecté est celui du désarmement... Le manque de progrès, tant dans les discussions de la commission du désarmement à New York que dans les réunions du comité des 18 à Genève est l'un des résultats manifestes de la guerre froide. Je suis fermement convaincu, cependant, que le moment est venu où les puissances nucléaires doivent se mettre d'accord sur une interdiction intégrale des essais nucléaires, les essais souterrains y compris, et prendre, à tout le moins, les premières mesures concrètes en vue de la prévention de la prolifération des essais nucléaires... J'espère que les délibérations de la vingtième session de l'Assemblée générale aideront à réaliser des progrès dans ces deux sens".

U Thant a exprimé par contre l'espoir que l'Assemblée générale se prononcera en faveur du désarmement, étant entendu qu'aucun progrès dans le désarmement, quel qu'il soit, ne peut être réalisé que si toutes les principales puissances militaires

du monde prennent part aux délibérations.

Le Cachemire

Le conflit du Cachemire a rappelé une fois de plus le danger qu'il y a à laisser sans solution les problèmes graves qui affectent les relations entre Etats dans l'espoir que le temps arrangera tout, déclare U Thant dans son rapport. Une telle situation est un avertissement qu'une explosion peut se produire à tout moment dans n'importe quelle partie du monde, si les vieilles querelles ne sont pas traitées de manière utile.

La présence d'une mission d'observateurs de l'ONU a certainement retardé une reprise des hostilités au Cachemire, note-t-il.

Ce conflit doit également rendre plus évidente que jamais la nécessité d'avoir un organisme international capable d'intervenir dans des situations aussi difficiles, poursuit U Thant, qui réaffirme sa volonté de faire tous les efforts possibles pour ramener la paix entre l'Inde et le Cachemire.

"Tous les Etats membres ont un enjeu dans le maintien de la paix qui est en vérité la condition même de leur vie, affirme-t-il. Il n'y a pas de meilleur instrument de paix que les Nations unies. Et si l'organisation est encore fragile et incomplète, il appartient aux pays membres de la rendre plus forte et plus universelle".

Chypre et St-Domingue

Examinant la situation à Chypre, U Thant note que la situation explosive de cette île a été contenue par la force des Nations unies, mais que la violence éclaterait de nouveau immédiatement si la force de l'ONU devait quitter l'île.

Cependant, ajoute le secrétaire général, le maintien indéfini de cette force risque de perpétuer la situation actuelle en donnant aux parties un prétexte pour ne pas chercher à arriver à un accord. Il est donc plus urgent que jamais de rechercher une solution politique au problème de Chypre, dit U Thant, en exprimant l'espoir que les négociations et discussions directes

reprénderont bientôt, avec l'aide du médiateur des Nations unies.

La présence du médiateur des Nations unies à Saint-Domingue a certainement constitué un facteur de modération dans une situation difficile et dangereuse, qui présente cependant à l'heure actuelle un certain espoir de règlement pacifique, poursuit U Thant, en notant cependant que la présence simultanée, pour la première fois, d'une mission



U Thant

de l'ONU et d'une mission de l'Organisation interaméricaine avait créé certains "problèmes" qui ont cependant été "surmontés progressivement".

U Thant relève également le refus du Portugal et de l'Afrique du Sud d'appliquer les décisions des Nations unies. Le Portugal poursuit sa politique d'intégration politique et économique de ses territoires africains et l'Afrique du Sud se prépare à absorber le Sud-Ouest africain dans son propre territoire, dit le secrétaire général.

Enfin, U Thant exprime l'espoir que le retrait de l'Indonésie de l'ONU n'est qu'une "phase temporaire" et qu'elle s'apercevra qu'il est de son intérêt de reprendre sa place et son rôle dans l'organisation internationale.

St-Domingue: les étudiants demandent le départ de la force interaméricaine

SAINT-DOMINGUE. — Plusieurs centaines d'étudiants dominicains ont manifesté hier devant le Palais national, à Saint-Domingue, pour obtenir du gouvernement qu'il fasse

évacuer six bâtiments occupés par les troupes de la force interaméricaine de paix, dans plusieurs quartiers de la capitale.

M. Hector Garcia Godoy, pré-

sident de la République, a reçu une délégation des étudiants dans son bureau et leur a promis d'étudier leur demande et de leur donner sa réponse vendredi.

Les étudiants, qui selon certaines informations, se seraient attaqués au début de la manifestation à la voiture de M. Garcia Godoy, au moment où celui-ci pénétrait à l'intérieur du palais se sont ensuite rendus devant une école située à proximité et occupée par les soldats brésiliens de la force interaméricaine. Aux manifestants qui leur demandaient de s'en aller les soldats brésiliens ont répondu en tirant plusieurs coups de feu en l'air et en les dispersant à l'aide de deux bombes lacrymogènes.

Bolivie: sanglants incidents

LA PAZ. — Les incidents sanglants qui viennent de se produire en Bolivie, dans le centre "Siglo Veinte", ont fait, selon le dernier bilan parvenu ce matin à La Paz, 29 morts et 85 blessés.

Ces incidents avaient opposé des mineurs à l'armée bolivienne et abouti à la proclamation de l'état de siège sur tout le territoire de la République.

Des ouvriers exaltés avaient attaqué par surprise, dimanche midi, les installations de l'entreprise, détruisant les bureaux, ainsi que l'émetteur de radio.

Dans la soirée, la troupe dominait complètement la situation, bien que l'on entendit encore quelques coups de feu isolés. La tentative de subversion effectuée dans le bassin minier a ainsi échoué et la tranquillité règne dans tout le pays.

Le décret établissant l'état de siège sur tout le territoire bolivien indiquait que cette décision avait été prise en raison des actes de violence survenus dans le centre minier de Lallagua (dont font partie les mines "Siglo Veinte" et "Cavati"), actes qui démontrent

qu'un vaste complot était en cours d'exécution à l'encontre du gouvernement et des institutions démocratiques de la République.

Mitterrand: maintien de l'OTAN et critique de la force de frappe française

PARIS. — Plaidoyer pour la coexistence pacifique dans le respect de l'Alliance atlantique, critiques mordantes de la force de frappe française et du pouvoir personnel gaulliste, tels sont les piliers majeurs de la plateforme électorale de François Mitterrand seul candidat, jusqu'à présent déclaré, de la gauche française pour l'élection présidentielle du 5 décembre prochain.

François Mitterrand, 49 ans, avocat, plusieurs fois ministre sous la IV^e République et leader actif et combattif de l'opposition de gauche non communiste depuis le début de la Ve République, esquive, dans un style plein de formules et de traits, les difficultés de sa position politique qui tiennent en un dilemme: comment accepter, sans les demander, les voix du parti communiste qui se prononcera jeudi sur sa candidature? Comment ne pas renoncer à la rigoureuse fidélité atlantique qui est celle de ses amis de la gauche et du centre gauche non communiste (socialistes et radicaux) sans pour autant heurter les communistes qui ne voient pas toujours d'un mauvais oeil certains développements de la politique étrangère du général de Gaulle.

Partisan de l'amitié franco-allemande, François Mitterrand constate "l'échec" du traité franco-allemand auquel, selon lui, le traité de Rome enlevait toute nécessité.

En politique intérieure, François Mitterrand s'est évidemment gardé de solliciter explici-

tement les voix communistes, mais en se présentant comme un "républicain de progrès", il a bien pris soin de ne pas exposer l'appui "de tous ceux qui pourraient dans ses positions trouver assez de concordances pour mener le grand combat contre le pouvoir personnel".

Il était clair pour tous, à l'issue de sa conférence de presse, que François Mitterrand était allé aussi loin que possible pour demeurer à la fin de la semaine le seul candidat d'une gauche communiste et non communiste unie sur sa candidature.

Dans une péroraison d'une certaine solennité, où la combativité ne dissimulait pas le respect pour le grand adversaire, François Mitterrand a appelé les Français à se dresser contre les mythologies et pour construire une démocratie de citoyens conscients. Il a opposé à l'idéologie gaulliste la mystique de l'Etat et de la nation une espérance moderne fondée sur l'idée de progrès et la lucidité des citoyens. "C'est là, a-t-il conclu, la vraie grandeur de la France".

Échos de l'Assemblée générale

M. Amintore Fanfani, qui a été élu mardi président de la vingtième assemblée générale des Nations unies, par 110 sur 112, présidera en français, car l'Italien n'est pas une langue officielle de l'ONU.

(Tunisie), M. Malik (Liban), M. Entezam (Iran) et M. Spaak (Belgique) présideront en français.

Avant de prendre le fauteuil présidentiel, M. Fanfani a "embrassé" l'Italienne son prédécesseur le ministre des affaires étrangères du Ghana, M. Alex Quaison Sackey.

La séance d'ouverture de la vingtième session n'a été qu'un demi succès populaire: la moitié des trèves réservées au public étaient vides, mais les tribunes diplomatiques étaient comblées et étincelaient de toilettes élégantes et légères car il faisait 35 à l'ombre avec 90 p.c. d'humidité mardi à New York.

Par contre, cette première a vu la quasi-disparition du bou-bou. Cinq délégations seulement (Gambie, Ghana, Mali, Nigéria, Zambie) portaient encore le costume africain, et même pas tous leurs membres.

Le reste était noyé dans une grisaille très diplomatique. Les îles Maldives qui viennent d'être admises comme 116^e membre de l'ONU n'ont encore ni délégation, ni drapeau.

La salle bleue et or de l'Assemblée générale est enlaidie depuis cette année par deux tableaux d'affichage, genre arrivées au champ de course sur lesquelles apparaissent les résultats du nouveau système de notation par commande électronique. Ce système sera à l'essai pendant la vingtième session, de nombreux délégués y étant opposés par crainte qu'il ne leur donne plus le temps de voir comment les autres votent.

La Gambie a été admise comme membre des Nations unies. L'Assemblée générale a ratifié à l'unanimité la recommandation du Conseil de sécurité à cet effet.

L'Assemblée a ensuite décidé à l'unanimité d'admettre comme membres des Nations unies Singapour et les îles Maldives. L'Organisation compte maintenant 117 Etats membres.

L'Institut de recherches de l'ONU

NATIONS UNIES. — Le Conseil d'administration de l'Institut de recherches et de formation des Nations unies a adopté les statuts et le règlement de ce nouvel organisme destiné principalement à former le personnel diplomatique et international des pays en cours de développement.

Le Conseil a adopté le budget de l'Institut qui atteint un million de dollars pour l'année 1966.

Un certain nombre de projets concernant le programme d'études de l'Institut ont été soumis à son directeur exécutif, M. Gabriel d'Arboussier (Sénégal).

Cours des arts de la communication



Les arts de la communication sont multiples. Mais tous ont pour fondement la parole, l'écriture et l'image.

Le cours des arts de la communication s'échelonne sur trois années académiques ou 6 termes. Au niveau de l'enseignement théorique, il constitue un tout indivisible — ce qui, pas plus qu'en droit ou en médecine, n'exclut la spécialisation.

Ce cours intégré de communication débouche par définition, sur des métiers précis: journalisme écrit ou parlé, publicité, relations publiques, annonceurs de radio-tv, etc. Mais parce que ces métiers sont voisins, interdépendants et que, la plupart du temps, ils se chevauchent, il est indispensable que le praticien — quelle que soit sa spécialité — soit informé des exigences particulières aux autres arts comme aux autres techniques de la communication.

Jean-Louis Gagnon, Directeur des cours de la communication

PROGRAMME

COURS DE FORMATION PREALABLE	— manchettes	— la communication au niveau des affaires
français	— présentation	— la recherche
anglais	— enquête et grand reportage	— la commercialisation
expression orale	— commentaire et éditorial	— la cybernétique
dactylographie	— périodiques	— instruments au service des relations publiques
COURS DE CONNAISSANCES GENERALES	— Annouces radio-télévision	— les moyens de communication
Histoire des civilisations:	— histoire et structure	— la publicité
— histoire universelle	— rôle et fonctions	— définition, origines et évolution
— géographie humaine et politique	— aspects techniques	— structure d'une agence de publicité
— littératures ancienne et moderne	— travail de cabine	— étude des besoins et du marché
histoire des arts	— présentation des programmes	— recherche
histoire des sciences	— lecture des informations, des publicités, des narrations dramatiques à la radio et à la télévision	— noms et marques de commerce
Institutions politiques	— improvisation	— conditionnement (emballage)
COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE	— disc-jockey	— principaux moyens d'annonce
Journalisme écrit et parlé	— reportage	— sélection des moyens d'annonce
— initiation aux arts et techniques de la communication	— compte rendu	— éléments de l'annonce publicitaire
— résumés, synthèses et notes	— commentaire et panel	— la maquette et la production
— information	— Relations publiques et communication	— rédaction, traduction et adaptation
— services et rubriques	— phénomène de la communication	
— illustration	— psychologie de la personne et psychologie sociale	
	— histoire et définition des relations publiques	
	— éléments constitutifs des relations publiques	

Liste partielle des professeurs

Jeanne Quintal-Beaulieu	Guy Boulizon	Jean-Louis Gagnon	Marie-Paule Labrecque
Parole et personnalité	Histoire de l'art	Journalisme	Histoire de l'art
Henri Bergeron	Littérature	Nicole Germain	Jacques Laurin
Lecture et publicité	Langue française	Personnalité	Direction et phonétique
Yvon Blais	Lecture des nouvelles	Lise Giguère	Charlotte Fortin-Leclerc
Reportage sportif	Annouces radio-télévision	Dactylographie	Comportement social
Antonin Boissver	Georges-Henri Dagneau	Olivier Mercier Gouin	Benoit Massicotte
Psychologie	Canada français	Annouces	Journalisme
Jean-Charles Bonenfant	Lucie de Vienne	Halatcheff	Jean-Marie Pelet
Institutions politiques	Direction et phonétique	Langue française	Géographie, des sciences
Jean-Raymond Boudou	Henri Dorion	Marcelle F. Jacques	Yves Tremblay
Littérature	Géographie	Comportement social	Langue française, Dactylographie
Paul Boudreau	Paul Dumont-Frenette	Naim Kattan	Stéphane Venne
Journalisme	Relations publiques	Journalisme, institutions politiques	Disque jockey
	Gérard Fecteau	Journalisme pagé	Maurice Watier
			Publicité

Pour tous renseignements communiquez avec l'une ou l'autre des deux écoles. — Ouvert du lundi au vendredi de 9h. du matin à 9h. du soir et le samedi jusqu'à 3h.

studio 5316 inc

à Montréal: 5316, av. du Parc, tél. 273-9511 • à Québec: 437, rue Caron, tél. 529-4961

studio 437 enr

POUR ÉLÈVES PROBLÈMES Institut Privé St-Louis

4284 Delaroché (Parc Lafontaine)
en collaboration avec le CENTRE D'ORIENTATION ET DE PSYCHOLOGIE
G. DESAULTS, cons. en Orient.
Offre aux garçons et filles (section indépendante) en difficultés scolaires, la possibilité de rejoindre un cours régulier.
Se et de premières
Classique - Scientifique
— chaque élève est suivi et guidé individuellement
— cycle de deux ans
— nombre d'élèves très limité pour plus d'efficacité, pensionnat et externe
— Examens U. de M.
— Pour informations: En tout temps.
Tél.: 331-0012

... C'est si simple d'entendre à nouveau!

1 petit circuit "à espace spatial" plus 2 moulés au canal de l'oreille

JOIE NOUVELLE D'ENTENDRE

• A temps partiel! Le plus petit appareil acoustique Zenith se PORTE DANS VOTRE OREILLE
• A plein temps! Le minuscule Circuit Micro-Lithic est 500% plus efficace que tout autre appareil employant des composants usuels.
• Tout temps!



DUPUIS

Venez ou téléphonez en composant 842-5151, poste 316
Rendez-vous à domicile sur demande
DUPUIS — TROISIÈME — STE-CATHERINE

Café-Thé Confiture
ADOPTÉZ LES PRODUITS
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DÉSY L^{re}
MONTRÉAL